

WORKERS' SAFETY AND COMPENSATION COMMISSION

ANNUAL REPORT 2019

Northwest Territories and Nunavut



Workers' Safety and Compensation Commission Northwest Territories and Nunavut

YELLOWKNIFE

Centre Square Tower, 5th Floor
5022 49 Street
Box 8888
Yellowknife, NT X1A 2R3

Telephone: (867) 920-3888
Toll-free: 1-800-661-0792
Fax: (867) 873-4596
Toll-free Fax: 1-866-277-3677

IQALUIT

Qamutiq Building, 2nd Floor
630 Queen Elizabeth II Way
Box 669
Iqaluit, NU X0A 0H0

Telephone: (867) 979-8500
Toll-free: 1-877-404-4407
Fax: (867) 979-8501
Toll-free Fax: 1-866-979-8501

INUVIK

Blackstone Building
87 Kingmingya Road
Box 1188
Inuvik, NT X0E 0T0

Telephone: (867) 678-2311
Fax: (867) 678-2302

24-HOUR INCIDENT REPORTING LINE

1-800-661-0792

wsc.nt.ca
wsc.nu.ca



WSCCNTNU



Table of Contents

JESSE REID

LETTER OF TRANSMITTAL	2	OUR FINANCES	26
MESSAGE FROM THE PRESIDENT	3	Management Commentary	27
Vision, Mission, and Values	3	Management’s Responsibility for Financial Reporting	29
2019 STRATEGIC PRIORITIES AND OBJECTIVES	4	Actuarial Statement of Opinion	30
Governance Council	5	Independent Auditor’s Report	31
ABOUT THE WSCC	7	FINANCIAL STATEMENTS	35
ADVANCING THE SAFETY CULTURE	8	Statement of Financial Position	35
2019 Key Performance Indicators	9	Statement of Comprehensive Income	36
A Safety Culture Success Story	10	Statement of Changes in Equity	37
DELIVERING QUALITY SERVICES AND OUTCOMES	18	Statement of Cash Flows	38
2019 Key Performance Indicators	19	Notes to the Financial Statements	39

Letter of Transmittal

June 15, 2020

The Honourable Margaret Thom

Commissioner of the Northwest Territories

The Honourable Nellie T. Kusugak

Commissioner of Nunavut

The Honourable Katrina Nokleby

Northwest Territories Minister Responsible for the
Workers' Safety and Compensation Commission

The Honourable George Hickey

Nunavut Minister Responsible for the Workers'
Safety and Compensation Commission

In accordance with Section 106(1) of the Northwest Territories and Nunavut *Workers' Compensation Acts*, it is my pleasure to present the Workers' Safety and Compensation Commission's (WSCC) Annual Report for the year ending December 31, 2019.

The Governance Council, in collaboration with the WSCC Senior Management Team, shares the vision and responsibility to eliminate workplace diseases and injuries across the Northwest Territories and Nunavut. Operating in a manner consistent with the *Workers' Compensation Acts*, policies, and corporate governance directives, the Governance Council oversees the business, management, and accountability of the WSCC.

The *2019 Annual Report* reports on our strategic commitments, our progress towards achieving our goals, and is generally a summary of last year's operations. Also included are audited financial statements, which reflect our commitment to sustaining the Workers' Protection Fund.

Accompanying the financial statements is an actuarial opinion on the reasonableness of future pension and claims liabilities, and the adequacy of the WSCC's contingency reserves.

I congratulate the Governance Council, employees, and WSCC partners on their continued dedication to serving our stakeholders and ensuring workplace safety and care for workers throughout the Northwest Territories and Nunavut.



David Tucker

Chairperson

Message from the President



The Workers' Safety and Compensation Commission is working towards *Advancing the Safety Culture* and *Delivering Quality Services and Outcomes* through our five-year strategic plan, and 2019 has moved us closer to achieving these goals.

We still have much progress to make towards our mission to

eliminate workplace diseases and injuries. In 2019, although we saw a total of 3,614 claims reported, which translates to 1.7% less than the historical average, four claim-related fatalities occurred in our jurisdictions. It's a tragedy to lose a life while at work, where you expect to be safe and where you expect to leave at the end of the day to return to your loved ones. Four lives lost, and countless others changed. The tragedy cannot be overstated. It's why we are focused on driving our strategic priorities forward. By *Advancing the Safety Culture* to ensure that employers and workers recognize the importance of safety; that they adopt the concept of an Internal Responsibility System (IRS) where safety is a shared value across an organization; and where we work together through training, education, resources, and consultation to reduce and eliminate workplace diseases, injuries and fatalities. By *Delivering Quality Services and Outcomes* to ensure that we support and care for those who navigate through our system and that we provide information in a clear and understanding way.

I invite you to read about our progress in 2019 in each of our strategic priorities and our plans for continued progress into 2020. I'm confident that our organization will continue making great strides towards making the North a safer place and for treating all of our stakeholders with great care and dignity.

Debbie Molloy
President and CEO

our VISION

Eliminate workplace diseases and injuries.

our MISSION

We promote workplace health and safety while providing no fault insurance to employers and care for injured workers.

our VALUES

RESPECT - We demonstrate care, compassion and honesty.

ENGAGEMENT - We ensure meaningful participation and collaboration.

INTEGRITY - We honour our commitments and act fairly.

OPENNESS - We are accessible, clear and transparent.

CULTURAL SAFETY - We recognize, gain knowledge of, and respect cultural dignity.

EXCELLENCE - We are efficient and service focused.

STEWARDSHIP - We sustain the Workers' Protection Fund through accountability and fiscal responsibility.



2019 Strategic Priorities and Objectives



Strategic Priority 1

Advancing the Safety Culture

Objectives

- Increase the number of employers with an occupational health and safety (OHS) program.
- Increase occupational health and safety (OHS) education in communities for vulnerable workers.
- Improve criteria for directed inspections to increase compliance with governing regulations.
- Analyze and address emerging issues and trends in workplace safety.
- Improve public awareness of the Internal Responsibility System (IRS).



Strategic Priority 2

Delivering Quality Services and Outcomes

Objectives

- Continue implementation of the e-Business strategy.
- Increase safe and timely return to work (RTW).
- Improve cultural safety in our day-to-day work and in our services for stakeholders.
- Maintain financial stewardship of the Workers' Protection Fund.
- Improve integrity of and access to data.
- Enhance communication.



Governance Council

Clockwise from top left: Rachel Makohoniuk, Jack Rowe, Janet Brewster, Joseph Ohokannoak, Debbie Molloy (President & CEO), Abe Theil, Eleese Scott (Chief Governance Officer and Senior Advisor), David Tucker.

Representing Your Interests....

Governing the WSCC is a seven-person Governance Council, representing the interests of workers, employers, and the general public across both territories. The Governance Council is responsible for overseeing the WSCC's management and for providing responsible stewardship of the Workers' Protection Fund.

The Governance Council oversees the WSCC according to the rules provided in the *Workers' Compensation Acts*, WSCC policies, and Governance Council directives. Meeting quarterly, the Governance Council regularly monitors the financial and strategic performance of the organization, and provides a consistent point of contact for governance.

David Tucker, Chairperson

Jack Rowe, Vice Chairperson, Northwest Territories Employer Representative

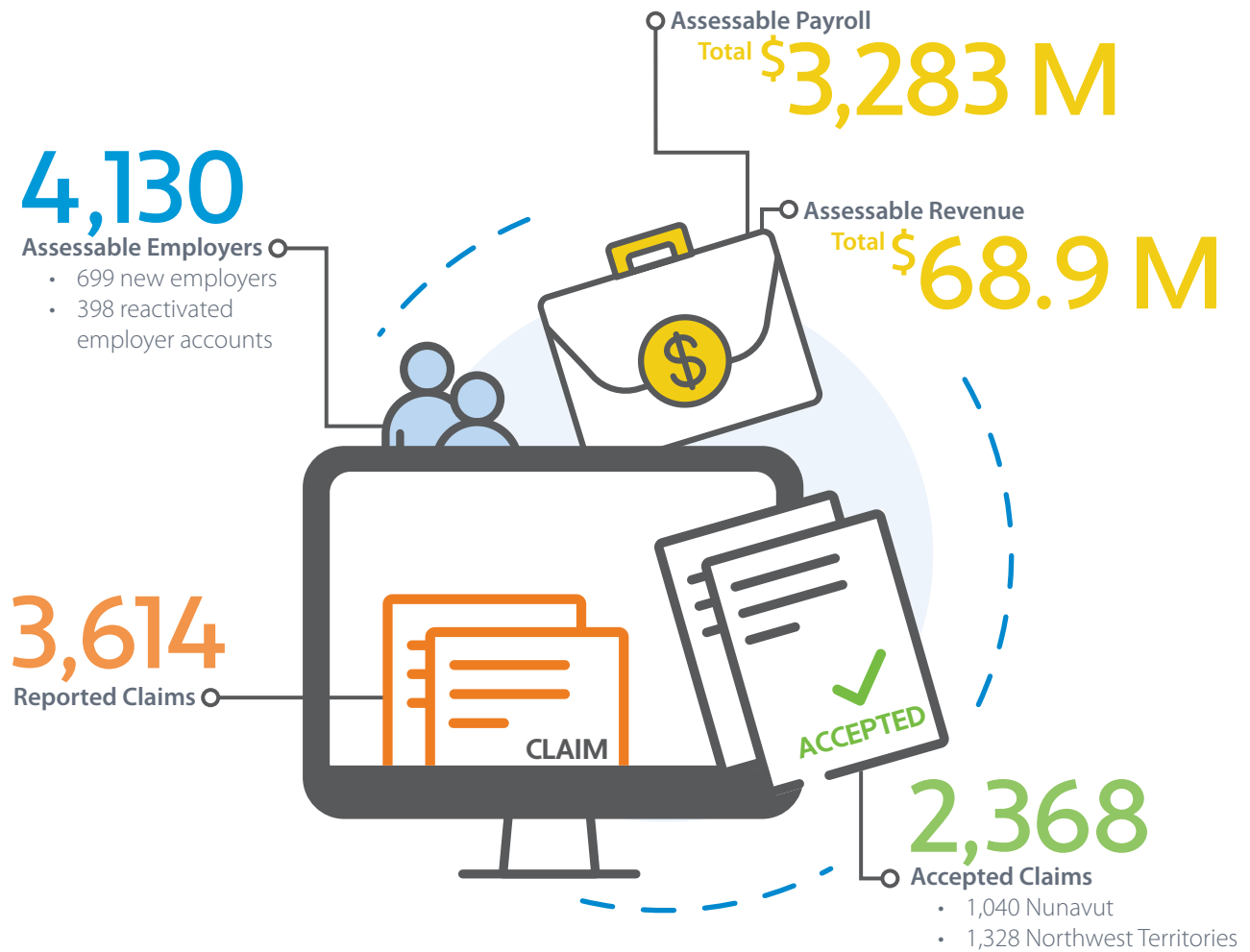
Arlene Hansen, Northwest Territories Employer Representative (*member until November 2019, absent from photo*)

Rachel Makohoniuk, Northwest Territories Worker Representative

Abe Theil, Northwest Territories Public Interest Representative

Janet Brewster, Nunavut Worker Representative

Joseph Ohokannoak, Nunavut Public Interest Representative



WSCC is the only **board** in **Canada** to cover **two** jurisdictions.



About the WSCC

Safety and Care

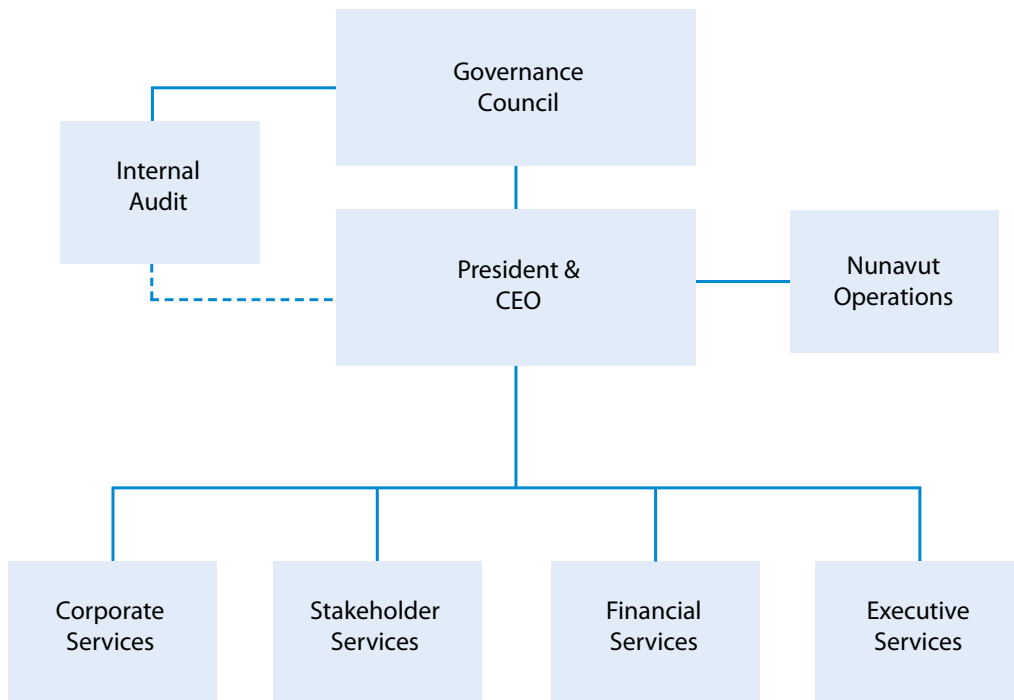
The WSCC is an independent statutory agency responsible for administering the *Workers' Compensation Acts*, *Safety Acts*, *Explosive Use Acts*, and the *Mine Health and Safety Acts* of the Northwest Territories and Nunavut. These *Acts* and the associated *Regulations* help protect and care for workers and employers in the Northwest Territories and Nunavut.

With the broad mandate of safety and care, the WSCC has two strategic priorities for 2018-2022: *Advancing the Safety Culture* and *Delivering Quality Services and Outcomes*. Diverse objectives, actions, and initiatives guide the WSCC's annual activities associated with furthering these strategic priorities, and the organization provides a wide variety of operational services to stakeholders.

These operational activities align with the WSCC's mission to *promote workplace health and safety while providing no fault insurance to employers and care for injured workers*.

The WSCC provides services to around 40,000 workers and 4,000 employers across both jurisdictions, processing over 3,000 claims each year for workers, and conducting over 1,000 inspections to keep workplaces safe.

The WSCC's corporate structure includes six divisions: the President's Office, Stakeholder Services, Corporate Services, Executive Services, Financial Services, and Nunavut Operations.





Report on 2019 Activities
**Advancing
the Safety Culture**

Workers' Safety and Compensation Commission
Northwest Territories and Nunavut

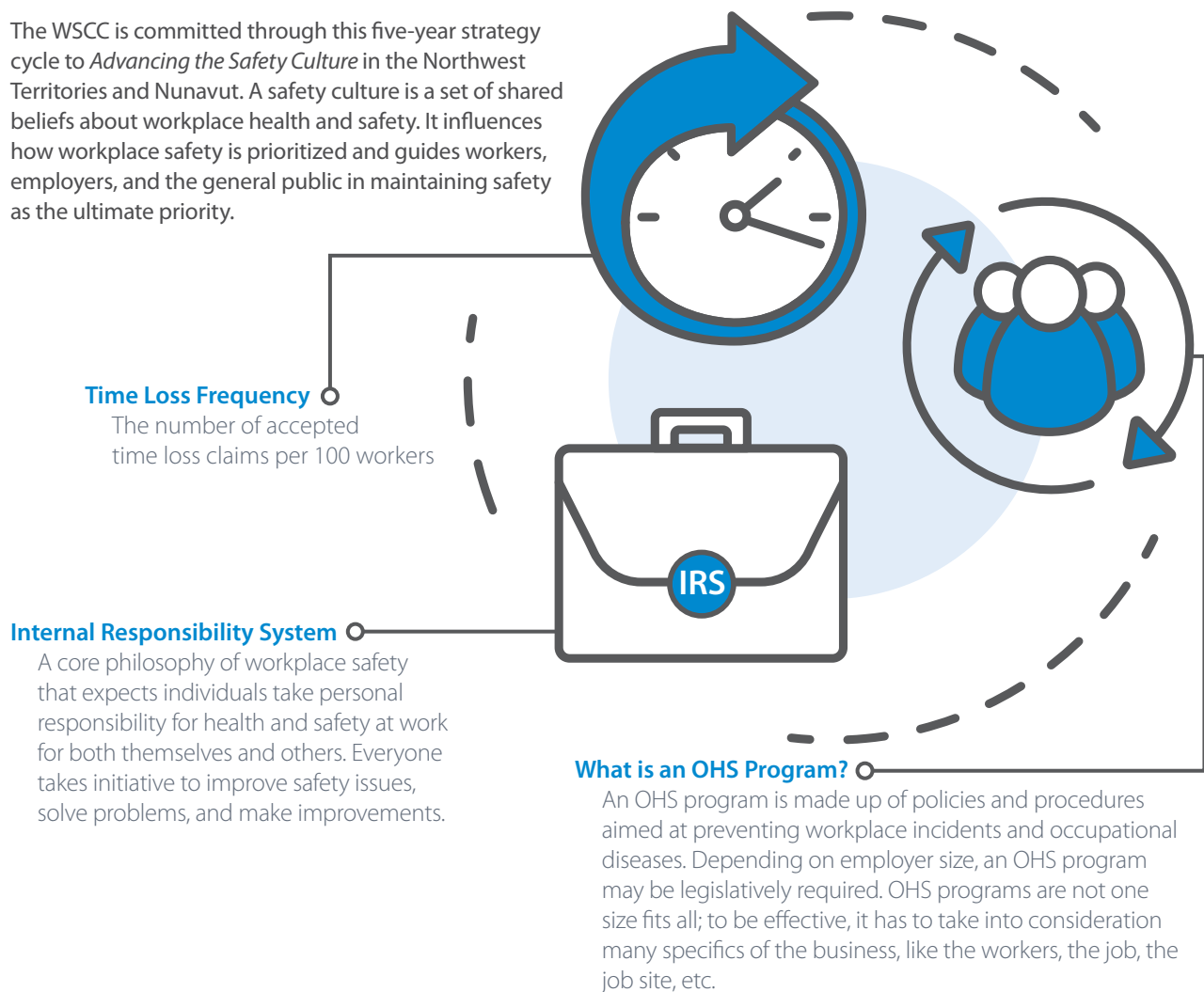
2019 Key Performance Indicators

The WSCC uses Key Performance Indicators (KPIs) to track progress towards our Strategic Priorities.

Key Performance Indicator	Metric	2018	2019	Target	Assessment
Time loss frequency	+/- 0.05 points of previous year's average	2.17	2.12	1.99	✘
Employers with OHS program	% of employers with program	46.9%	53.6%	45%	✔
Increased public awareness of IRS	% increase in years 2-5	-	59%	Baseline 2019	■

✔ Performance meeting or exceeding target
 ▬ Performance marginally off target
 ✘ Performance off target

The WSCC is committed through this five-year strategy cycle to *Advancing the Safety Culture* in the Northwest Territories and Nunavut. A safety culture is a set of shared beliefs about workplace health and safety. It influences how workplace safety is prioritized and guides workers, employers, and the general public in maintaining safety as the ultimate priority.



Time Loss Frequency
The number of accepted time loss claims per 100 workers

Internal Responsibility System
A core philosophy of workplace safety that expects individuals take personal responsibility for health and safety at work for both themselves and others. Everyone takes initiative to improve safety issues, solve problems, and make improvements.

What is an OHS Program?
An OHS program is made up of policies and procedures aimed at preventing workplace incidents and occupational diseases. Depending on employer size, an OHS program may be legislatively required. OHS programs are not one size fits all; to be effective, it has to take into consideration many specifics of the business, like the workers, the job, the job site, etc.

A Safety Culture Success Story



Sunrise Cabinets is a small Enterprise-based business, owned and operated by Mark McDonald. He bought the company in 2010 and has changed

the scope of its work; Sunrise offers full customized kitchen builds, cabinet making, and contracting for the government. It's a small business, with both full-time and part-time employees.

WSCC's OHS Inspector, Kelly Carter, headed down to Enterprise in 2019, prepared to conduct his scheduled inspections. What he saw at Sunrise surprised him in more ways than one.

Yes, some safety issues and regulatory concerns were observed, but there was also a management team eager to listen and keen to get started on fixing any deficiency.

From the get-go, Sunrise was on-board to have a collaborative process, ensuring that both Mark and his general manager could participate in the inspection. They were eager to learn and work towards improving. The inspection process indicated some regulatory safety concerns, and Sunrise acted on the directions Kelly gave. "Never did I get any hint from them that they didn't want to do anything," said Kelly. They were committed to fixing any safety concerns and issues, fixing what they could immediately, and implementing controls while waiting for safety equipment.

Safety was always high on the company radar, said Mark. "We run a business, and we don't want anyone to get hurt." Where they recognized they had work to do was on the formalization of it. They had some policies and procedures in place, but needed more guidance on specifics.

Making it a part of the mindset was important and having each employee understand the role they all play. "All employees want to work in a safe environment. Everyone knows that on Thursdays at 4:45, there's a safety meeting," said Mark. Employees who typically work in the office environment know to pick up safety glasses as soon as they enter the workshop. It's a collective culture now, where everyone participates and employees all understand to keep safety front-of-mind.

"Because of normal fluctuation in the North with employee turnover and frequent changes, having (safety culture) in place is important," said Mark. There can't be just one safety advocate within a business; it has to be a shared responsibility across an organization. When there's more structure, there's an added layer of accountability.

Mark explained the idea by using a training metaphor. It's hard to come in and learn something yourself, he said, when there's nothing to guide you. Through WSCC's support, Sunrise has formalized their safety program and is committed to ensuring the culture remains active.

"One by one the directions were completed, some with a bit of coaxing, but most on their own initiative," said Kelly, who recognizes the challenges. "We go in and cost them money sometimes, all in the hopes of preventing injuries. It's nice to go in and have someone happy that you're there."

““ In many ways, I attribute the success of these safety initiatives to the willingness to change and the safety culture developed by the management team at Sunrise. (They) will be the first to admit that some things slip by, but their safety program continues to evolve steadily.

They are a success because they just don't complete the directions, they want to be better for their workers and they put in the effort to do just that.



1.1 Increase the number of employers with an occupational health and safety (OHS) program

OHS programs are a key component in advancing a safety culture, and in 2019, the WSCC focussed on providing resources and support to employers to assist them in implementing OHS programs in their workplaces through engagement opportunities.

An OHS program has a number of legislative requirements, including worker orientation, a return to work program, and an OHS training plan, and the needs of small and large businesses are different.

At the beginning of this strategic cycle, WSCC integrated safety questions in the required Annual Payroll Reporting (APR) process that each employer completes, providing valuable information in how each registered employer runs their OHS program. In 2019, once the APR process was complete, WSCC began outreach to employers who answered *No* to having an OHS program, offering support and resources to help them advance. Through two years of accumulated data, we can see an increase in the number of employers, both small and large, who report having portions of an OHS program.

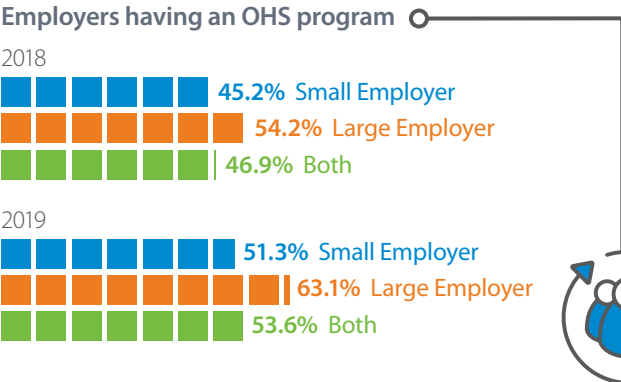
A focus on building and strengthening relationships and engagement was a key aspect of our 2019 activities. WSCC participated in trade shows and conferences throughout 2019, including the Local Government Administrators of the Northwest Territories (LGANT) and the Nunavut Trade Show, worked with employers like the GNWT Department of Health to conduct specific training, and hosted events relating to safety, like the Summer Construction Kick-Off series, which provided safety information to a high-risk industry.


To support the message that an organization’s safety culture is within their control, WSCC structured our Safety & Health Week initiatives around Toolbox Talks and empowering the business to deliver these talks to their workers. WSCC worked with over 30 different employers from 6 different communities to support them in planning and delivering Toolbox Talks to their workers during this event, and hosted a separate Government Week later in the year, specifically for that industry.

During WSCC inspections, OHS Inspectors continue to offer assistance and resources to employers, including safety program reviews, technical expertise, recommended industry best practices, and Toolbox Talks.


OHS and IRS are very closely linked. Employers demonstrate IRS by implementing OHS requirements. Work in 2020 will continue the implementation of strategies in support of IRS, including research of awareness gaps, and evaluating and expanding WSCC’s current programs, services, and materials to further promote IRS. A key focus for 2020 is leveraging the employer as a delivery method for safety messaging to workers.

Going forward in 2020, the WSCC will review the safety incentive program and introduce recommendations to ensure the program is effective and working towards increasing OHS compliance in workplaces and decreasing incidents and injuries.



LOOKING FORWARD 

In 2020, Objective 1.1 – Increase the number of employers with an OHS program and Objective 1.5 – Improve public awareness of the Internal Responsibility System will combine into a new Objective 1.1 – Improve awareness of the Internal Responsibility System (IRS) and advancement of Occupational Health and Safety (OHS) Programs.



1.2 Increase occupational health and safety (OHS) education in communities for vulnerable workers

Initially, this strategic cycle planned an alternating focus between the different categories of vulnerable workers (young, new, returning, and foreign), but data shows that new and young workers continue to be at greater risk and our focus remains on this category.

In 2019 we established targets and timelines in support of educational activities for young workers, as well as the determination of strategic activities for OHS education, including resource development, and promoting awareness.

Development of the *Ask. You're Worth It!* Young Worker Safety Program continued in force this year, with work focussing on the alignment of materials between jurisdictions. Full deployment and promotion of the program will begin next year in order to align both Territories, as course content needed to be updated to reflect differences between the jurisdictions.

WSCC developed and published resources like the *Young and New Worker Safety Orientation* resource, which helps employers to train new workers and keep them safe on the job, and the *Instructor Guides* and *Student Guides* for the auto mechanic, culinary, hairstyling, and

woodworking industries, which provide Toolbox Talks on safety hazards and safety tips. These resources are all available in the WSCC's four official languages: English, French, Inuktitut, and Inuinnaqtun.

WSCC worked closely with partners to promote the importance of safety for young workers. WSCC engaged with youth via Skills Canada Northwest Territories and Skills Canada Nunavut through their competitions, providing an activity booth where students could Try-A-Trade, and participated in the Power Up! Program, which exposes Grade 8 students to different skills and trades. WSCC also partnered with Aurora College's Trade Awareness program and the GNWT's Northern Apprenticeship program.

LOOKING FORWARD



The WSCC will continue deployment of the OHS education for young worker strategy, rolling out the online *Young Worker Certificate Course* to employers and young workers, and collaborating with partner organizations to promote employers' use of the course when hiring young workers.

1,432

Pageviews relating to WSCC Young Worker information online in 2019.



In 2019, WSCC finalized the *Young Worker Certificate Course*, a two-hour interactive e-course designed to prepare young workers with a general understanding of workplace safety and familiarize them with their worker rights and responsibilities.

In 2019, WSCC made this a mandatory course for all young workers in our organization.



WHAT IS A VULNERABLE WORKER?

Workers who have an elevated risk of occupational injury or illness and are disproportionately employed in physically demanding or hazardous jobs.

Categories include **young, new, aging, returning,** and **foreign workers.**



FIRST PRIZE WINNER

This year saw a Northern group of teens crowned a national winner in the Canadian Centre for Occupational Health & Safety's (CCOHS) #FocusOnSafety National Youth Video Contest. Their video, *Workplace Spook*, encourages youth to be aware of their worker rights, and has amassed over 1,000 views online, helping deliver safety messaging to youth across the North.



1.3 Improve criteria for directed inspections to increase compliance with governing regulations

WSCC assigns every active employer in our system one of five different priority levels. These levels are based on seven different criteria:

- Number of serious incidents;
- Claim duration;
- Reported claims;
- New or reactivated business;
- Recent claims;
- Inspections or outstanding orders; and
- Outstanding responses to the OHS questions in the Annual Payroll Reporting (APR) process.

This priority list is updated each quarter and is used to assist in our yearly planning to ensure we are planning our work with employers in the areas that require the most support.

WSCC tracks the Top 10 categories of Observation leading to Directions; tracking these helps OHS Inspectors identify the most common hazards and deficiencies in workplaces. This information is examined regularly and is used to determine future tool development, resource promotion, and possible staff training opportunities.

WSCC worked on streamlining legislative reporting requirements for high-hazard work, creating a new simplified fillable form. This form allows OHS inspectors and employers to be aware and work together prior to the commencement of any work to ensure that a safe workplace is prioritized.

Using data, WSCC identified industries needing support and created opportunities to provide education and resources. Ahead of the summer construction season, WSCC created a Construction Kick-Off event, travelling to communities across the North and sitting down with those industry employers in advance of work happening to highlight areas of focus and encourage relationship building with our organization.

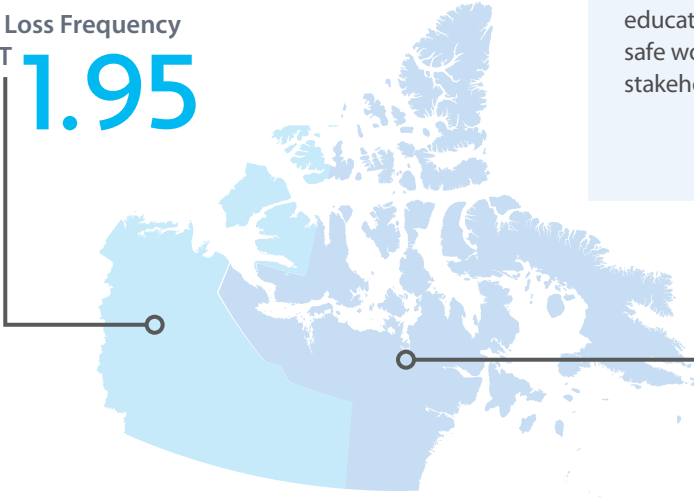
LOOKING FORWARD



In 2020, work on *Objective 1.3* will be moved under *Objective 1.4 – Analyze and address emerging issues and trends in workplace safety*. Progress in this area has involved workplaces at high risk for psychological injuries, an identified trend in workplace safety receiving ongoing attention under *Objective 1.4*. This amalgamation will avoid the duplication of work between two Objectives.

Moving forward, the WSCC will work towards addressing trends in claims in OHS by providing education on psychological safety and supporting safe work environments through outreach to stakeholders.

Time Loss Frequency for NT **1.95**



Time Loss Frequency for NU **2.37**

Time loss frequency: The number of accepted time loss claims per 100 workers.

Engagement Activities in 2019

Regulatory Engagement
(related to territorial legislation or associated legislation)

109

Consultations / Education

164

Inspections

- 652 in NT
- 335 in NU

987

Employers

195

Number of employers identified as Priority Level 1

Percentage inspected in 2019

54.4%

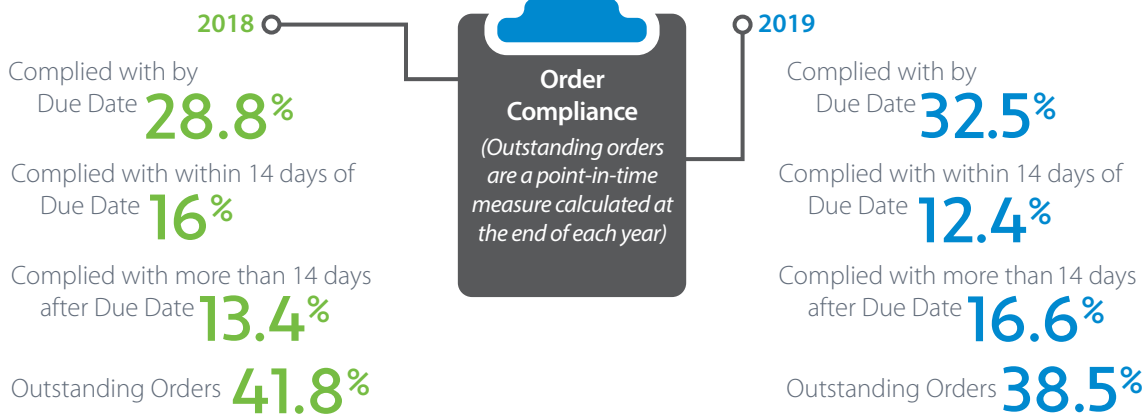
Orders

The number of orders issued in 2019

2,878

WHAT IS A DIRECTED INSPECTION?

Inspections that are focussed on employers and industries with higher risks to ensure that they receive the support to work safely.




1.4 Analyze and address emerging issues and trends in workplace safety

A safe workplace takes into account both physical and psychological safety, and the importance of addressing workplace violence and harassment was identified as an emerging issue this year.

WSCC began the year by completing an interjurisdictional scan to understand and review the tools and training that is available across Canada, followed by a gap analysis of staff skills and training. Over the year, WSCC trained staff in Mental Health First Aid and Applied Suicide Intervention Training (ASIST) to better understand ways to help both our staff and our stakeholders. Additionally, a Workplace Harassment Toolkit was created to support employers and to provide additional tools to WSCC staff.

WSCC released the *Harassment Code of Practice*, which guides employers through the process of developing and implementing a harassment policy, how to handle harassment complaints (including conducting investigations), and moving forward after harassment occurs in the workplace.

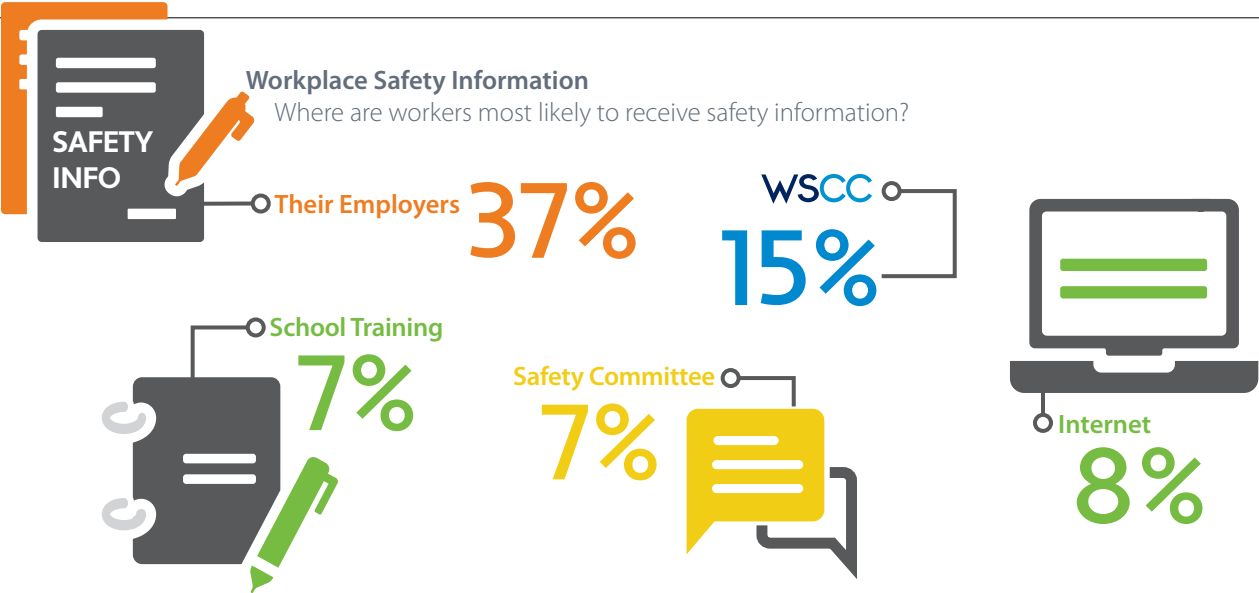
Through our data collection, we continue to use information to support identification of issues and trends, allowing us to identify employers who require additional outreach and support. Through this approach, the WSCC can be more active, rather than reactive, in our work. An example of this is the targeting towards small businesses and the government during two separate times to celebrate Safety and Health Week, which allowed a focus on issues and trends of each industry and business type.



LOOKING FORWARD

In 2020, WSCC will continue to focus on psychological injuries, working to provide education on psychological safety and develop collaborative working relationships to reduce psychological injuries in high-risk workplaces.

WSCC will also expand the outreach of Directed Services to engage with employers to address gaps within their OHS programs, and investigate opportunities to improve IRS awareness for contractors working on multiple worksites.



2019 Public Awareness Survey, Mission Research for the WSCC

1.5 Improve public awareness of the Internal Responsibility System (IRS)

The Internal Responsibility System (IRS) holds that every individual is responsible for health and safety in the workplace, and it is a critical piece of a functioning safety culture.

In 2019, WSCC determined the baseline data for public awareness of the IRS through the completion of a public awareness survey, conducted across both territories and in all three official languages. In total, 59% of the general public are familiar with IRS.

The survey results also showed that familiarity of the IRS increases with age, with the younger demographics reporting the least amount of awareness, highlighting the need for increased awareness of IRS through our young worker focus.

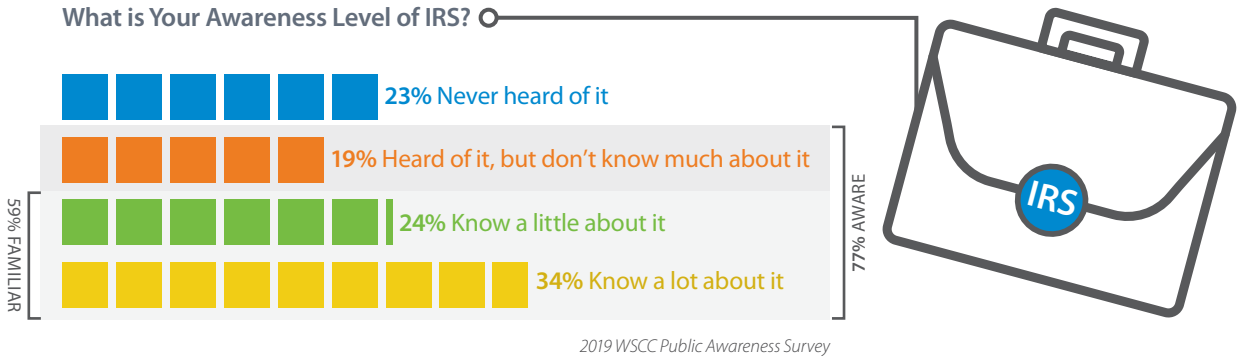
The data collected is informing the IRS strategy development and determines areas to adjust current WSCC activities, as well as identifying effective ways to transfer the knowledge of IRS into action. WSCC conducted an asset review of current programs, services, and materials.

LOOKING FORWARD



Understanding that IRS is an integral piece of OHS. In 2020 this initiative is being amalgamated with *Objective 1.1*, to create the new *Objective 1.1 - Improve awareness of the Internal Responsibility System (IRS) and advancement of Occupational Health and Safety (OHS) Programs*. The WSCC will continue to focus on promoting IRS, providing employers information to address gaps in knowledge and working with partner organizations to promote and deliver IRS education.

Through insights gained from the 2019 Public Awareness Survey, WSCC will provide resources to employers to address gaps in IRS awareness and leverage partnerships with safety organizations to promote the delivery of education related to IRS.





Report on 2019 Activities

Delivering Quality Services and Outcomes

Workers' Safety and Compensation Commission
Northwest Territories and Nunavut

2019 Key Performance Indicators

The WSCC uses Key Performance Indicators (KPIs) to track progress towards our Strategic Priorities.

Key Performance Indicator	Metric	2018	2019	Target	Assessment
Short term time loss	% of cases with duration less than 10 days	70.2%	73.2%	75%	☐
Time to first payment	% of first compensation payments issued within 20 days	88.6%	87.3%	90%	☐
Time to entitlement decision	% of decisions made within 15 days	73.4%	74.3%	70%	☑
Return to work	% of injured workers RTW within 6 months	64.9%	68.5%	75%	✘
e-Business user satisfaction	% of satisfied respondents	82%	77%	80%	☐
Funded position	% of funded position	102%	105%	110%-140%	✘
Operating budget	Within % of annual budgeted expenses	-7.6%	-15.9%	+/-5%	✘
Claims costs	Within % of annual budget claims costs	25.4%	31%	+/-10%	✘
Return on investment	% returned	-0.2%	13.22%	5.85%	☑

☑ Performance meeting or exceeding target ☐ Performance marginally off target ✘ Performance off target

“ I am the administrator of two separate companies, and WSCC Connect has lightened my workload immensely. Having only one account to access both companies has really made things easier. Although these two companies are small in size with a limited number of workers, reporting payroll and getting clearances has been made very convenient. Any questions I have had in regards to navigating around the WSCC Connect online services have been answered in an efficient and very friendly manner by our Assessment Representative. ”

WSCC Connect User



2.1 Continue implementation of the e-Business strategy

WSCC continued the development and enhancement of e-Business services in 2019. The completion and deployment of the Claims Cost Summary service occurred late in 2018 ahead of schedule, allowing employers to access their historical claims costs.

WSCC focused in 2019 on the development of the online Employer's Report of Incident, finalizing the detailed requirements and design components. In order to facilitate development, the project was divided into two distinct phases, with support from an internal cross-functional team. This service is due for release in 2020.

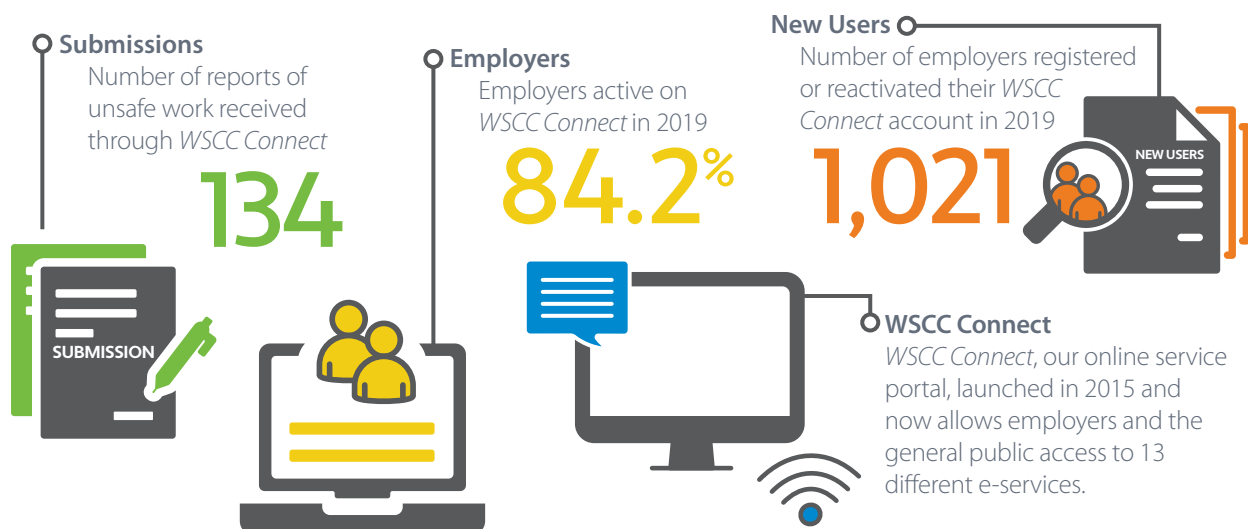
The development of the Personal Optional Coverage service, allowing certain employers to register for coverage, was determined to no longer be a high priority and deferred until later in the strategic cycle.

As more services move online, our internal processes change. In order to manage this change, the development of a business transformation readiness framework allows business units to prepare for the technological shift and ensure service quality remains a priority. Applicable divisions can access this document prior to introducing new processes or technology.

LOOKING FORWARD



The WSCC continues implementing the e-Business strategy for 2020, working on the Employer's Report of Incident project, and beginning work on the e-service for invoicing submissions for medical service providers, and adding services for general employer account management. Information Services continues to focus on the enhancement of system and network architecture to minimize e-Business downtime, while prioritizing system security.



2.2 Increase safe and timely return to work (RTW)

Although the WSCC works towards a vision of *eliminating workplace diseases and injuries*, we know they can still happen. RTW is a process that helps injured workers remain at work, or helps them return to suitable work as safely as possible.

In 2019, the WSCC developed and implemented the *Strategy to Increase Return to Work Outcomes*, which aims to increase employer participation in RTW. The success of RTW is dependent on support from key participants, including the WSCC, workers, employers, and the medical community, and the strategy focused on each of these 4 key stakeholders. A complimentary strategy, focusing on Northern healthcare providers, supports the RTW focus and aims to improve our communication and ongoing collaboration with the medical community.

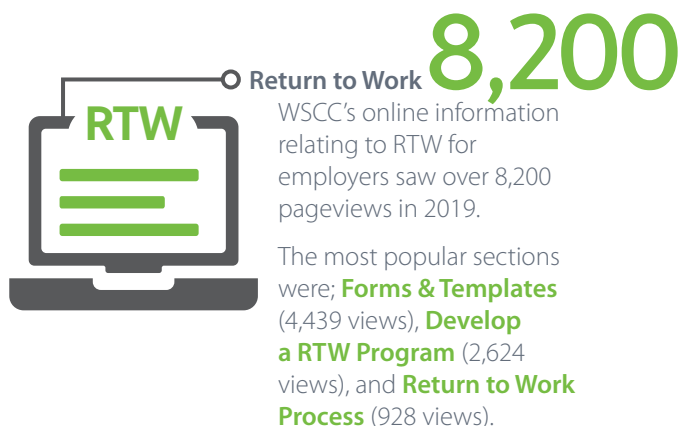
RTW is an important part of case management, and through this strategy, WSCC focused on internal training opportunities to support staff in the promotion and advancement of RTW. Following the training, scripts were developed to help staff walk through RTW conversations. Through building staff awareness, knowledge, and support, WSCC can advocate and promote RTW more effectively.

WSCC continued outreach to large employers, developing relationships to encourage ongoing conversations and providing them with resources and support to aid in the continued development and support of their RTW programs. RTW programs are not one-size-fits-all; each program needs tailoring to each employer, taking into account their size, their workforce, even their community location.

LOOKING FORWARD



In 2020, the WSCC is continuing to focus on early intervention by enhancing staff skills and knowledge on RTW processes. Moving forward, WSCC will develop a communications campaign to support RTW, develop a legislative proposal to support RTW outcomes, and update the existing Code of Practice.



% of Small Employers having a safe and timely return to work program



% of Large Employers having a safe and timely return to work program



2.3 Improve cultural safety in our day-to-day work and in our services to stakeholders

Cultural safety was introduced as a new value for the organization at the start of this strategic cycle in 2018. Understanding that there is a process towards becoming culturally safe and that the end goal is not in the achievement, but rather in the constant practice and application, the WSCC focussed on developing cultural awareness and cultural sensitivity internally within our organization.

The WSCC engaged with leaders in cultural safety in both territories seeking advice on the practical application of cultural safety and cultural humility in our operations. A Cultural Safety Advisory Committee was created to support the embedding of Cultural Safety at all levels of the organization. This committee brings diverse expertise and experience, and has a mandate to support organization-wide engagement in cultural safety and cultural humility through events and learning opportunities, like an ookpik-making activity, lighting of the qulliq, and a short film review highlighting work from Indigenous creators.

In order to grow our internal capacity for cultural safety, training was a core focus this year.

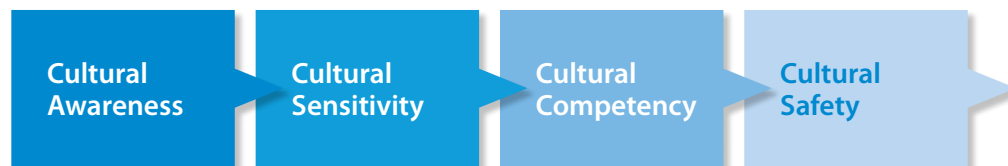
Indigenous Cultural Competency training supports organizational capacity building relating to work with Indigenous stakeholders, and supports the Calls to Action from the Truth and Reconciliation Commission. This training is now mandatory for all new and existing WSCC workers.

LOOKING FORWARD

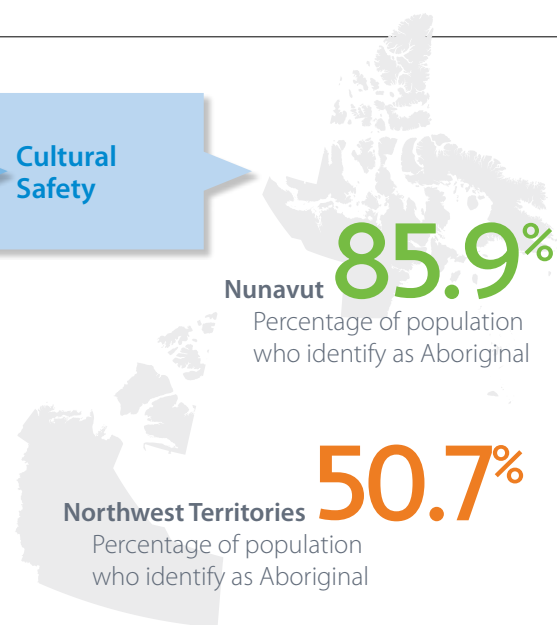


In 2020, the WSCC will continue to develop cultural awareness and sensitivity internally by engaging our Cultural Safety Advisory Team to identify and coordinate learning opportunities and events for WSCC staff. The WSCC will also develop a strategy to bring the organization towards practicing cultural safety in our day-to-day operations. Collaborative opportunities will be pursued to develop partnerships designed to help build internal cultural competency and internal resources will be reviewed to ensure alignment with the practice of cultural safety.

What are the steps towards Cultural Safety?



Cultural Safety
Cultural Safety is a framework for examining and understanding the systemic imbalances in care for Indigenous peoples. It is an approach that considers how social and historical contexts, as well as structural and interpersonal power imbalances, shape health and health care experiences.



2.4 Maintain financial stewardship of the Workers' Protection Fund

The Workers' Protection Fund is funded through employer assessment rates and investment returns, and the maintenance of this fund is a key component to *Delivering Quality Services and Outcomes*.

In 2019, the WSCC analyzed key financial drivers to develop a projection planning model, which will be incorporated into operational decision-making in 2020. We analyzed the general and administrative costs on a fixed, variable, discretionary, and non-discretionary basis to ensure that parameters used to allocate administrative costs are accurate and current, and will provide a useful tool for the planned zero-based budgeting exercise in 2020, of which a working group was created this year. A better understanding of factors impacting financial drivers positions the WSCC to respond accordingly, and identify and address opportunities for cost saving or project adjustments. The WSCC also assessed existing information or system gaps that could prohibit the implementation of International Financial Reporting Standards (IFRS) 17, and identify and draft revisions to our policies in order to minimize the impact of IFRS 17 on rate setting and operational reporting. Ultimately, adopting IFRS 17 will align the WSCC's financial reporting with our counterparts across Canada. Financial Services began work this year on a zero-based budgeting approach in 2020.

The WSCC continued the review of the lifetime pensions program in to order to maintain alignment with the policies and guidelines across other workers' compensation boards in Canada. Updates to the project timelines occurred based on resourcing needs, and the project plan will continue on in 2020.

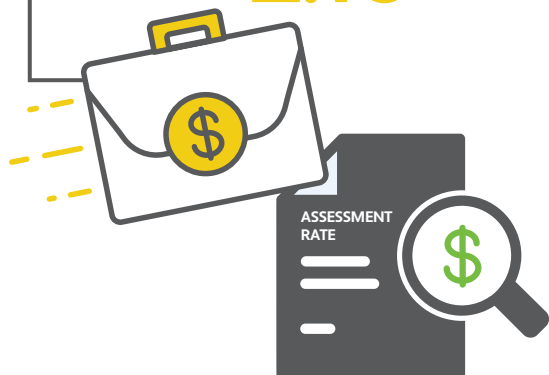
Understanding that *Delivering Quality Services and Outcomes* is a priority, WSCC supported the development and enhancement of the Continuous Excellence (CE) program, which prioritizes process improvement and the elimination of waste in order to improve efficiency and effectiveness. This year, WSCC launched a redeveloped program that empowers staff to undertake process changes within their roles, with support, resources, tools, and templates available to guide them through the process.

CE Leaders, who act as program ambassadors, received Lean Six Sigma Green Belt training this year and began practicing their skill sets during tabletop exercises. Further training in change management was offered for CE Leaders and leadership to help the organization navigate through this transformation in thinking.

Average Provisional Rate

Rate all employers would pay if there was one rate

\$2.10



LOOKING FORWARD



WSCC will continue to undertake a systemic review of our financial drivers, providing education to management on the use of the projection planning model. Progress on the lifetime pensions project will continue, with consultation occurring in 2020 on proposed changes. The CE program will continue implementation and support as required.

2.5 Improve integrity of and access to data

The WSCC uses data to make informed decisions for improving our service delivery based on demonstrated areas of success and weakness, and identified trends and anomalies. Since the beginning of this strategic cycle, the WSCC has been moving towards data alignment with other compensation boards to allow for more accurate comparisons of statistics.

Up-to-date, real-time data capabilities through business intelligence (BI) tools support informed internal management decisions. After building capacity in BI tools, the WSCC successfully launched a data dashboard pilot project in 2018 in the Claims Services unit, providing staff with clear and timely information. Based on the positive impact of this tool, the WSCC expanded data dashboards into other priority units and high-priority measures.

Cross-divisional working groups were created to develop change management plans for the implementation of new SOC and SIC codes. The code conversion of both SOC and SIC codes are complete, and the technical requirements were finalized, with the launch date for the new codes being represented in impacted systems identified for 2020.

NWISP codes are nationally accepted definitions and standards for reporting workplace incidents in Canada. This year, WSCC deployed a data validation tool to WSCC's claim management software. Additional enhancements to this tool were identified and made throughout the year and the tool is now implemented with full functionality to ensure consistent and accurate NWISP coding.

To ensure the integrity of data, WSCC completed a stakeholder data cleanse, eliminating duplicate data and creating an application to detect duplicate stakeholders in the WSCC's systems. A maintenance and training program is in place to ensure accuracy moving forward.

LOOKING FORWARD



Work continues in 2020 to roll out the business intelligence strategy, based on ongoing identification of WSCC needs. Data integrity remains a key element of our strategy, and to improve stakeholder data, we will update SOC to best practice coding standards and develop change management plans for implementation of SIC. Focussing on interjurisdictional tracking, we will define a solution to ensure consistency in data. Creation and updating of data dashboards will continue in 2020 based on ongoing identification of data needs across the organization.

Data Acronyms At-A-Glance

NWISP

National Workplace Injury Statistics Program; a Canadian collection of work-related accepted time loss injury, disease, and fatality statistics.

SIC

Standard Industrial Codes; a classification system used to classify industry areas.

SOC

Standard Occupational Codes; a classification system used to collect occupational data.



Why are these important? They allow government agencies to collect and compare across data sets.

2.6 Enhance communication

In 2019, the WSCC completed the Public Awareness Survey, providing detailed information on public perception of our organization, on the knowledge and understanding of IRS, and on information preference and awareness on workplace safety and injury prevention. The insights gained will be used in campaign design and delivery moving forward in 2020. The survey showed that current awareness of the WSCC is very high. Knowing this, the WSCC is reevaluating our goal of improving awareness and determining how this information can best support other strategic objectives, like the awareness of IRS and OHS programs.

WSCC continued work on enhancing stakeholder communication. Focusing in 2019 on the claimant experience and reviewing the different types of letters they may expect to receive during the duration of their claim, staff completed a process-mapping exercise to identify the different touchpoints, letters, service units, and paths that could possibly occur. WSCC also gathered information and support from other boards that have completed similar initiatives on improving client satisfaction. The scope of this project grew, and the project will continue with the roll-out of new simplified letters to claimants in 2020.

In alignment with our commitment to cultural safety, WSCC reviewed communications materials and procedures to ensure cultural competency considerations and worked towards integrating it into our communications processes. Cultural competency considerations were included in the evaluation process for the organization's Agency of Record, who produces, designs, and works closely with the WSCC on communications campaigns and materials. The creation of a new staff position in Iqaluit within the Communications department allowed an opportunity to prioritize and include cultural knowledge of Inuit societal values and language, and support Nunavut in a distinct way. WSCC also regularly provides materials in any of our four official languages.

LOOKING FORWARD



WSCC will focus on ways to enhance stakeholder service communication, focusing on ensuring that information is clear, concise, convenient, and accessible for those navigating through our system. Looking at the information gathered through the Public Awareness Survey, WSCC will identify gaps and implement targeted external communications to address them and examine ways to integrate awareness with IRS and OHS. WSCC aims to complete the claimant letter project, and begin a similar review on letters to employers, from both an Employer Services and Prevention perspective.

93%

of public are confident they would know what to do if they or a coworker were injured at work.

2019 Public Awareness Survey



SafetyNet

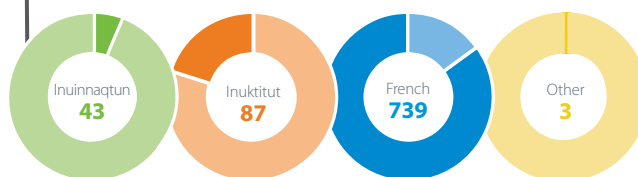
WSCC publishes SafetyNet, an employer e-newsletter, monthly. The **average open rate in 2019** was

34%

well above the industry average of 21%.

There are 4 official languages of the WSCC: English, French, Inuktitut, and Inuinnaqtun.

What translations did the WSCC do in 2019?





Our Finances

Workers' Safety and Compensation Commission
Northwest Territories and Nunavut

Management Commentary

For the year ended December 31, 2019



The management commentary provides additional insights and information pertaining to the Workers' Safety and Compensation Commission's (WSCC) operations and financial affairs. The following audited financial statements are integral to this commentary and should be read in conjunction.

updated in December of 2018, establishes a target funding ratio (assets/liabilities) of 125%, which includes reserve funds.

As at December 31, 2019 the WSCC's funded position or funding ratio, as defined within the policy, is 105%. At December 31, 2018 the funded position was 102%. In 2019 based upon the 2018 year-end funded position of 102% which placed the WSCC into the defined "action zone" within the policy, a flat rate increase was implemented and incorporated into the rate-setting model for the 2020 fiscal year.

Forward-looking Information

This report contains forward-looking information from which actual results may differ. This information contains assumptions about the future and is therefore subject to risk and uncertainties. Forward-looking information includes, but is not limited to: WSCC priorities, objectives, actions, projections and observations.

Risks and uncertainties about future assumptions may include: changing financial markets, industry and general economic conditions; legislation; accounting standards; appeals and court decisions; and other risks, known or unknown. The reader should be cautious about placing too much reliance on forward-looking information contained in this document.

Funded Position

Under the authority of the *Workers' Compensation Acts* of the Northwest Territories and Nunavut, the WSCC Governance Council shall ensure the proper stewardship of the Workers' Protection Fund (the Fund). In doing so the Governance Council must maintain assets sufficient to meet its liabilities. WSCC Policy 10.05 / Funding Strategy aims to maintain a balance between the provision of quality benefits to injured workers while maintaining stable and affordable employer assessment rates.

A key financial measure utilized by the WSCC and all workers compensation organizations across Canada is the overall funded position or ratio. The WSCC's current funding strategy, implemented in March of 2014 and

Overview of 2019 Financial Results

2019 was a year where investment markets rebounded dramatically from the downturn witnessed in 2018. Whereas in 2018 negative revenue from investments of \$1.7 million contributed to a comprehensive loss of \$29 million net investment revenue in 2019 of \$49.9 million contributed to a comprehensive income of \$11.6 million, a turnaround of \$40 million.

The 2019 budget, as set by the Governance Council, anticipated a small comprehensive loss of \$818,000 with \$65.7 million in net assessment revenues; \$23 million in investment revenues; \$67.1 million in claims costs and \$22.5 million in administration and general expenses.

Net assessment revenues for the year exceeded budget by \$3.2 million ending the year at \$68.9 million, slightly up from the 2018 total of \$67.2 million. Strong investment revenues drove the overall financial results in 2019. Market growth was consistent throughout the year resulting in an investment return of 13.22%, well in excess of the WSCC required target return rate of 5.85%. Absolute investment returns exceeded the 2019 budget estimate by \$26.9 million.

Claims costs continued to rise through 2019 exceeding budget by \$20.8 million and up from the 2018 total of \$76.1 million by \$11.8 million. Contributing factors associated with that claims cost increase in 2019 were as follows:

- Payments in 2019 on prior injury years were higher than expected. This is primarily due to a continuation of high-cost trends for both medical aid and compensation.

- In reaction to the higher medical aid and compensation costs witnessed over recent years, the liability has been increased for prior injury years. Overall, there was an increase of \$16.8 million in the benefits liability attributable to unfavourable claims experience.
- New injury costs for 2019 are 5.60% higher relative to 2018.

Administration and general expenses remained relatively stable in 2019, increasing by \$504,000 or 2.7% over 2018 levels. The Union of Northern Workers collective agreement settled in 2019 that had been outstanding since 2016 contributed to an increase in compensation, a major component of the overall WSCC general and administrative expenses.

The benefits liability increased \$28.8 million in 2019, now totalling \$413.6 million. The increase is primarily attributable to an increase in the claims run-off factors, an increase in claims experience on both current and prior year injury years for both medical aid and compensation, as well as a change in economic assumptions, primarily the gross discount rate. The estimate of the long term average rate of return (over and above inflation) on invested assets as at December 31, 2019 was 3.25%. Combined with the long term average inflation assumption of 2.25% the gross discount rate used in calculating the benefit liability was 5.6%. The discount rate used in the prior year's valuation was 5.8%. The reduction of the discount rate resulted in an increase to the liability of \$8.4 million.

Included within the total benefit liability is an allowance for all recognized latent occupational disease claims expected to arise in the future as a result of past worker's exposures. The component of the benefit liability attributable to latent occupational diseases is \$38.7 million which comprises 9.3% of the total benefit liability, consistent with 2018.

Reserves increased in 2019 by \$11.6 million with total net reserves now sitting at \$20 million.

In 2019 the year's maximum insurable remuneration (YMIR) increased to \$92,400 from the 2018 level of \$90,600. YMIR represents the maximum level of employee covered wages used for benefit determination.

YMIR is set annually in accordance with WSCC Policy 00.04 / Year's Maximum Insurable Remuneration and is a key determinate in claims compensation and employer assessable earnings.

Forward Looking

The WSCC embarked upon a five-year strategic plan which commenced in 2018. The plan remains in place and represents a natural evolution from the previous WSCC 2015-2017 strategic plan. The strategic priorities enunciated in the plan are as follows:

- *Advancing the Safety Culture;*
- *Delivering Quality Services and Outcomes;*

The Strategic Plan continues to guide the direction of the organization.

On March 11, 2020 the World Health Organization declared COVID-19 a global pandemic. That status remains, impacting the WSCC on many levels. Global investment markets were immediately and substantively impacted with a substantial decline happening in the fair value of investments held in the fund. The WSCC, in consultation with the Governments of the Northwest Territories and Nunavut modified assessment payment deadlines for employers to support financial relief measures for employers impacted by COVID-19.

Both the duration and extent of the impact of COVID-19 remains uncertain. In serving workers and wholly funded by employers in the Northwest Territories and Nunavut the WSCC is not immune to the impacts of COVID-19. The Governance Council and management continue to monitor and adapt to the current changing environment which brings a heightened level of uncertainty to the operational and financial impacts facing the WSCC going forward.



Len MacDonald, FCPA, CMA, CPHR
Vice-President of Financial Services

Management's Responsibility for Financial Reporting

June 9, 2020

The accompanying financial statements of the Workers' Safety and Compensation Commission of the Northwest Territories and Nunavut (the Commission), and all information in this annual report are the responsibility of the Commission's management and were reviewed and approved by the Governance Council. The financial statements were prepared in accordance with International Financial Reporting Standards and include some amounts, such as the benefits liability, that are necessarily based on management's best estimates and judgement. Financial information contained elsewhere in the annual report is consistent with that contained in the financial statements.

In discharging its responsibilities for the integrity and fairness of the financial statements, management maintains financial and management control systems and practices designed to provide reasonable assurance that transactions are authorized in accordance with the specified legislation, assets are safeguarded, and proper records are maintained.

The Governance Council is responsible to ensure management fulfills its responsibilities for financial reporting and internal control. The Governance Council exercises this responsibility and is composed of Directors who are not employees of the Commission. The Governance Council meets with management and the external auditors on a regular basis. The external auditors have full and free access to the Governance Council.

The Auditor General of Canada annually conducts an independent, objective audit of the financial statements of the Commission for the purpose of expressing an opinion on the financial statements. She also considers whether the transactions that come to her notice in the course of the audit are, in all material respects, in accordance with specified legislation.

Morneau Shepell, an independent firm of consulting actuaries, performed an actuarial valuation and provided an opinion on the adequacy and appropriateness of the benefits liability of the Commission.



Debbie Molloy
President and CEO



Len MacDonald, FCPA, CMA, CPHR
Vice-President of Financial Services

Actuarial Statement of Opinion



I have completed the actuarial valuation of the benefit liabilities of the Workers' Safety and Compensation Commission (the "Commission") as at December 31, 2019 (the "valuation date"). Details of the data, actuarial assumptions, valuation methods and results are included in the actuarial valuation report as at the valuation date, of which this statement of opinion forms part.

In my opinion:

1. The data on which the valuation is based were supplied by the Commission in accordance with specifications provided by us. We applied such checks of reasonableness of the data as we considered appropriate, and have concluded that the data are sufficient and reliable to permit a realistic valuation of the liabilities of the Commission.
2. The actuarial assumptions adopted in computing the liabilities are adequate and appropriate for the purpose of the valuation. The economic assumptions are consistent with the funding and investment policies of the Commission.
3. The methods used are appropriate for the purpose of the valuation and are in accordance with accepted actuarial practice for Workers' Compensation organizations in Canada.
4. The estimate of the actuarial liabilities as at the valuation date is \$415,949,000. This includes provisions for benefits and future administration expenses expected to be paid after the valuation date for claims that were incurred on or before the valuation date. A provision for future claims arising from long latency occupational diseases is included in this valuation. This liability includes the Hunters & Trappers group but does not include any self-insured employers.
5. The amount of the actuarial liabilities makes appropriate provision for all personal injury compensation obligations and the financial statements fairly present the results of the valuation.
6. This report has been prepared, and my opinions given, in accordance with accepted actuarial practice in Canada.
7. The valuation is based on the provisions of the Workers' Compensation Act S.N.W.T. 2007, c. 21, the Workers' Compensation Act S.Nu. 2007, c. 15 and on the Commission's policies and practices in effect on the valuation date.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Thane MacKay', written over a light blue horizontal line.

Thane MacKay, F.C.I.A

March 31, 2020

This report has been peer reviewed by Mark Simpson, F.C.I.A.

Workers' Safety and Compensation Commission of the Northwest Territories and Nunavut
Actuarial Valuation as at December 31, 2019

Independent Auditor's Report



Office of the
Auditor General
of Canada

Bureau du
vérificateur général
du Canada

INDEPENDENT AUDITOR'S REPORT

To the Ministers responsible for the Workers' Safety and Compensation Commission of the Northwest Territories and Nunavut

Report on the Audit of the Financial Statements

Opinion

We have audited the financial statements of the Workers' Safety and Compensation Commission of the Northwest Territories and Nunavut (the Commission), which comprise the statement of financial position as at 31 December 2019, and the statement of comprehensive income, statement of changes in equity and statement of cash flows for the year then ended, and notes to the financial statements, including a summary of significant accounting policies.

In our opinion, the accompanying financial statements present fairly, in all material respects, the financial position of the Commission as at 31 December 2019, and its financial performance and its cash flows for the year then ended in accordance with International Financial Reporting Standards (IFRSs).

Basis for Opinion

We conducted our audit in accordance with Canadian generally accepted auditing standards. Our responsibilities under those standards are further described in the *Auditor's Responsibilities for the Audit of the Financial Statements* section of our report. We are independent of the Commission in accordance with the ethical requirements that are relevant to our audit of the financial statements in Canada, and we have fulfilled our other ethical responsibilities in accordance with these requirements. We believe that the audit evidence we have obtained is sufficient and appropriate to provide a basis for our opinion.

Other Information

Management is responsible for the other information. The other information comprises the information included in the Annual Report, but does not include the financial statements and our auditor's report thereon.

Our opinion on the financial statements does not cover the other information and we do not express any form of assurance conclusion thereon.

In connection with our audit of the financial statements, our responsibility is to read the other information and, in doing so, consider whether the other information is materially inconsistent with the financial statements or our knowledge obtained in the audit or otherwise appears to be materially misstated. If, based on the work we have performed, we conclude that there is a material misstatement of this other information, we are required to report that fact. We have nothing to report in this regard.

Responsibilities of Management and Those Charged with Governance for the Financial Statements

Management is responsible for the preparation and fair presentation of the financial statements in accordance with IFRSs, and for such internal control as management determines is necessary to enable the preparation of financial statements that are free from material misstatement, whether due to fraud or error.

In preparing the financial statements, management is responsible for assessing the Commission's ability to continue as a going concern, disclosing, as applicable, matters related to going concern and using the going concern basis of accounting unless management either intends to liquidate the Commission or to cease operations, or has no realistic alternative but to do so.

Those charged with governance are responsible for overseeing the Commission's financial reporting process.

Auditor's Responsibilities for the Audit of the Financial Statements

Our objectives are to obtain reasonable assurance about whether the financial statements as a whole are free from material misstatement, whether due to fraud or error, and to issue an auditor's report that includes our opinion. Reasonable assurance is a high level of assurance, but is not a guarantee that an audit conducted in accordance with Canadian generally accepted auditing standards will always detect a material misstatement when it exists. Misstatements can arise from fraud or error and are considered material if, individually or in the aggregate, they could reasonably be expected to influence the economic decisions of users taken on the basis of these financial statements.

As part of an audit in accordance with Canadian generally accepted auditing standards, we exercise professional judgment and maintain professional skepticism throughout the audit. We also:

- Identify and assess the risks of material misstatement of the financial statements, whether due to fraud or error, design and perform audit procedures responsive to those risks, and obtain audit evidence that is sufficient and appropriate to provide a basis for our opinion. The risk of not detecting a material misstatement resulting from fraud is higher than for one resulting from error, as fraud may involve collusion, forgery, intentional omissions, misrepresentations, or the override of internal control.
- Obtain an understanding of internal control relevant to the audit in order to design audit procedures that are appropriate in the circumstances, but not for the purpose of expressing an opinion on the effectiveness of the Commission's internal control.
- Evaluate the appropriateness of accounting policies used and the reasonableness of accounting estimates and related disclosures made by management.

- Conclude on the appropriateness of management's use of the going concern basis of accounting and, based on the audit evidence obtained, whether a material uncertainty exists related to events or conditions that may cast significant doubt on the Commission's ability to continue as a going concern. If we conclude that a material uncertainty exists, we are required to draw attention in our auditor's report to the related disclosures in the financial statements or, if such disclosures are inadequate, to modify our opinion. Our conclusions are based on the audit evidence obtained up to the date of our auditor's report. However, future events or conditions may cause the Commission to cease to continue as a going concern.
- Evaluate the overall presentation, structure and content of the financial statements, including the disclosures, and whether the financial statements represent the underlying transactions and events in a manner that achieves fair presentation.

We communicate with those charged with governance regarding, among other matters, the planned scope and timing of the audit and significant audit findings, including any significant deficiencies in internal control that we identify during our audit.

Report on Compliance with Specified Authorities

Opinion

In conjunction with the audit of the financial statements, we have audited transactions of the Workers' Safety and Compensation Commission of the Northwest Territories and Nunavut coming to our notice for compliance with specified authorities. The specified authorities against which compliance was audited are Part IX of the *Financial Administration Act* of Nunavut and regulations, the *Workers' Compensation Act* of the Northwest Territories and regulations, and the *Workers' Compensation Act* of Nunavut and regulations.

In our opinion, the transactions of the Workers' Safety and Compensation Commission of the Northwest Territories and Nunavut that came to our notice during the audit of the financial statements have complied, in all material respects, with the specified authorities referred to above. Further, as required by the *Financial Administration Act* of Nunavut, we report that, in our opinion, the accounting principles in IFRSs have been applied, except for the change in the method of accounting for leases as explained in Note 3 to the financial statements, on a basis consistent with that of the preceding year.

Responsibilities of Management for Compliance with Specified Authorities

Management is responsible for the Workers' Safety and Compensation Commission of the Northwest Territories and Nunavut's compliance with the specified authorities named above, and for such internal control as management determines is necessary to enable the Workers' Safety and Compensation Commission of the Northwest Territories and Nunavut to comply with the specified authorities.

Auditor's Responsibilities for the Audit of Compliance with Specified Authorities

Our audit responsibilities include planning and performing procedures to provide an audit opinion and reporting on whether the transactions coming to our notice during the audit of the financial statements are in compliance with the specified authorities referred to above.

A handwritten signature in blue ink that reads "David Irving".

David Irving, CPA, CA
Principal
for the Auditor General of Canada

Edmonton, Canada
9 June 2020

Financial Statements

Statement of Financial Position

As at December 31 (in thousands of Canadian dollars)

	2019	2018
	\$	\$
ASSETS		
Cash (Note 5)	8,879	11,643
Investments (Note 6 & 19)	426,370	381,607
Assessments receivable (Note 7.a)	3,891	4,355
Other receivables (Note 7.b)	696	712
Prepaid expenses	241	273
Property and equipment (Note 8)	6,446	7,199
Right of use assets (Note 20)	6,094	-
Intangible Assets (Note 9)	2,716	2,889
	<u>455,333</u>	<u>408,678</u>
LIABILITIES AND EQUITY		
LIABILITIES		
Accounts payable, accrued and other liabilities (Note 10 & 16)	4,927	5,747
Salaries and wages payable (Note 16)	2,265	2,235
Assessments refundable (Note 16)	6,916	6,297
Lease liability (Note 20)	6,217	-
Benefits liability (Note 11)	413,649	384,812
Post-employment benefits (Note 12.b)	1,387	1,204
	<u>435,361</u>	<u>400,295</u>
EQUITY (NOTE 13)		
Operating reserve	1,456	(9,757)
Capital asset replacement reserve	509	133
Catastrophe reserve	18,007	18,007
	<u>19,972</u>	<u>8,383</u>
	<u>455,333</u>	<u>408,678</u>

Commitments (Note 14), Contingencies (Note 15)

Approved by the Governance Council:



David Tucker
Chairperson, Governance Council

The accompanying notes form an integral part of these financial statements

Statement of Comprehensive Income

For the year ended December 31 (in thousands of Canadian dollars)

	2019	2018
	\$	\$
REVENUE AND INCOME		
Assessments	68,926	67,064
Add: Safe Advantage penalties	-	1,044
Less: Safe Advantage refunds	8	(875)
Net assessment revenue	<u>68,934</u>	<u>67,233</u>
Investments		
Interest	2,173	4,073
Dividends	6,399	9,398
Investments gains (losses) (Note 6.d)	42,380	(14,029)
Investment fees	(1,043)	(1,170)
Net investment income (loss)	<u>49,909</u>	<u>(1,728)</u>
Fines and miscellaneous income	35	171
	<u>118,878</u>	<u>65,676</u>
EXPENSES		
Claims costs		
Claims costs, current year injuries (Note 11.b)	50,290	47,607
Claims costs, prior years' injuries (Note 11.b)	38,120	29,856
Third party legal claim recoveries	4	(942)
Recoveries for hunters and trappers (Note 18)	(534)	(393)
	<u>87,880</u>	<u>76,128</u>
Administration and general expenses (Note 17)	18,931	18,427
	<u>106,811</u>	<u>94,555</u>
Income (loss) before other comprehensive income	<u>12,067</u>	<u>(28,879)</u>
OTHER COMPREHENSIVE INCOME		
Items that will not be reclassified to profit or loss in subsequent periods:		
Re-measurement losses on defined benefit plan (Note 12.b)	(478)	(158)
Total comprehensive income (loss)	<u>11,589</u>	<u>(29,037)</u>

The accompanying notes form an integral part of these financial statements

Statement of Changes in Equity

For the year ended December 31 (in thousands of Canadian dollars)

	OPERATING RESERVE	CAPITAL ASSET REPLACEMENT RESERVE	CATASTROPHE RESERVE	Total
	\$	\$	\$	\$
Balance at January 1, 2018	19,280	133	18,007	37,420
Total comprehensive loss for the year				
Loss before other comprehensive income	(28,879)	-	-	(28,879)
Re-measurement losses on defined benefit plan	(158)	-	-	(158)
Balance at December 31, 2018	(9,757)	133	18,007	8,383
Total comprehensive income for the year				
Income before other comprehensive income	12,067	-	-	12,067
Re-measurement losses on defined benefit plan	(478)	-	-	(478)
Transfer to capital asset replacement reserve	(376)	376	-	-
Balance at December 31, 2019	1,456	509	18,007	19,972

Capital management and reserves (Note 13)

The accompanying notes form an integral part of these financial statements

Statement of Cash Flows

For the year ended December 31 (in thousands of Canadian dollars)

	2019	2018
	\$	\$
OPERATING ACTIVITIES		
Cash received from:		
Assessments from employers	69,961	66,734
Cash paid to:		
Payments to claimants or third parties on their behalf	(59,470)	(53,692)
Purchase of goods and services	(17,670)	(15,934)
Interest portion of lease liability	(238)	-
Assessment rebate	8	(875)
Cash used in operating activities	<u>(7,409)</u>	<u>(3,767)</u>
INVESTING ACTIVITIES		
Proceeds on sale of investments	400,599	124,538
Purchases of investments	(446,244)	(125,808)
Investment gains (losses)	43,262	-
Dividends	6,399	9,398
Interest	2,173	4,073
Purchase of intangible assets	(247)	(736)
Purchase of property and equipment	(135)	(394)
Cash provided by investing activities	<u>5,807</u>	<u>11,071</u>
FINANCING ACTIVITIES		
Principal portion of lease liability payments	(1,162)	-
Cash used in financing activities	<u>(1,162)</u>	<u>-</u>
(Decrease) increase in cash and cash equivalents	(2,764)	7,304
Cash and cash equivalents, beginning of year	<u>11,643</u>	<u>4,339</u>
Cash and cash equivalents, end of year	<u><u>8,879</u></u>	<u><u>11,643</u></u>

The accompanying notes form an integral part of these financial statements

Notes to the Financial Statements

For the year ended December 31, 2019 (in thousands of Canadian dollars)

1. Nature of operations

The Workers' Safety and Compensation Commission (the Commission) is domiciled in Canada. The Commission, a territorial entity, was established by and operates under the authority of the *Workers' Compensation Acts* of the Northwest Territories and of Nunavut (the Acts). In addition, the Commission is also responsible for the administration of the *Safety Acts*, *Mine Health and Safety Acts*, and the *Explosives Use Acts* of the Northwest Territories and of Nunavut. The Commission is exempt from income tax and the goods and services tax.

The Commission has its corporate office in Yellowknife, Northwest Territories, Canada, and area offices in Inuvik, Northwest Territories and Iqaluit, Nunavut.

The Commission's mandate is to provide benefits to injured workers and to levy assessments on employers to cover the current and future costs of existing claims and claims related to latent occupational diseases. The Commission is also responsible for developing safety awareness programs and monitoring and enforcing safety practices in the workplace.

The Government of the Northwest Territories and the Government of Nunavut have signed an inter-governmental agreement for a shared Workers' Safety and Compensation Commission to allow the Commission to remain as a single entity serving both territories. Cancellation of this agreement by either party requires minimum notice of one full fiscal year.

2. Statement of compliance, basis of preparation and summary of significant accounting policies

The financial statements of the Commission have been prepared in accordance with International Financial Reporting Standards (IFRS) as issued by the International Accounting Standards Board (IASB).

The financial statements were authorized for issue by the Governance Council on June 9, 2020.

The financial statements have been prepared on a historical cost basis, except for investments classified as held-for-trading which have been measured at fair value. The financial statements are presented in Canadian dollars and all values are rounded to the nearest thousand (\$000), except when otherwise indicated. The following is a summary of the significant accounting policies:

a) Comparative amounts

Certain comparative amounts in the investments Note 6.b) and 6.e) and financial risk Note 16.b) and 16.d) have been reclassified to conform with the current year's presentation.

In addition, the statement of cash flow has been reclassified so that change in cash held by investment managers is included in purchases or sales of investments to better reflect the nature of the cash flows from investment activity. The prior year change in cash held by the investment manager was a \$1,008 cash outflow that has been reclassified to purchase of investments.

Notes to the Financial Statements

For the year ended December 31, 2019 (in thousands of Canadian dollars)

b) Liquidity classification

The Commission presents assets and liabilities in the statement of financial position in order of liquidity. When items contain both a current and non-current component the Commission discloses both components within the accompanying notes.

An asset is current when it is: expected to be realized or intended to be sold or consumed in the normal operating cycle; held primarily for the purpose of trading; expected to be realized within twelve months after the reporting period; or the asset is cash or cash equivalents unless restricted from being exchanged or used to settle a liability for at least twelve months after the reporting period. Cash and cash equivalents, assessments receivable, other receivables and prepaid expenses are current assets. All other assets are classified as non-current, except investments which have both a current and non-current component.

A liability is current when it is: expected to be settled in the normal operating cycle; held primarily for the purpose of trading; due to be settled within twelve months after the reporting period; or there is no unconditional right to defer the settlement of the liability for at least twelve months after the reporting period. Salaries and wages payable and assessments refundable are classified as current liabilities. All other liabilities contain both current and non-current components.

c) Financial Instruments

Investments

Investments are classified as held-for-trading and are measured at fair value because they are acquired for the purpose of selling in the near term. Profit or loss from changes in fair value is recognized as investment income in the statement of comprehensive income.

Interest and dividends are recognized as income in the period earned. Transaction costs are recognized as an expense in the period incurred. Purchases and sales of investments are recognized on the trade date.

Investments denominated in foreign currencies are translated into Canadian dollars at exchange rates prevailing at the end of the year. Interest, dividends, and realized gains and losses are translated at the exchange rates in effect on the transaction date. Exchange gains and losses resulting from the translation of foreign currency balances at year-end and transactions during the year are recognized as investment income in the statement of comprehensive income.

Other financial assets and liabilities

Cash and cash equivalents are classified as held-for-trading and are measured at fair value through profit and loss on initial recognition and transaction costs are expensed when incurred. Assessments receivable and other receivables are classified as loans and receivables and are initially measured at fair value, and subsequently measured at amortized cost using the effective interest rate method. Accounts payable, accrued and other liabilities, assessments refundable and salaries and wages payable are classified as other financial liabilities and are initially measured at fair value, and subsequently measured at amortized cost using the effective interest rate method. Due to the short-term nature of cash and cash equivalents, assessments receivable, other receivables, assessments refundable, accounts payable, accrued and other liabilities and salaries and wages payable, their carrying values approximate their fair values.

Notes to the Financial Statements

For the year ended December 31, 2019 (in thousands of Canadian dollars)

De-recognition of financial assets and liabilities

A financial asset is derecognized when the contractual rights to the cash flows from the asset expire, or the rights to receive the cash flows are transferred in a transaction in which substantially all the risks and rewards of ownership of the financial asset are transferred. The Commission derecognizes a financial liability when its contractual obligations are discharged or cancelled or expire.

Fair value hierarchy

All assets and liabilities for which fair value is measured or disclosed in the financial statements are categorized using the following hierarchy of valuation techniques:

- Level 1 is used when there are quoted (unadjusted) prices in active markets for identical assets, for example:
 - a) Traded on stock exchange.
 - b) Notional unit values for segregated funds are established daily.
- Level 2 is used when there are other techniques for which all inputs which have a significant effect on the recorded fair value are observable, either directly or indirectly, for example:
 - a) Valuations are based on appraisals of the properties that are based on observable market metrics, such as capitalization rates, growth rates, or lease rates.
 - b) Bonds are traded over the counter rather than on an exchange.
- Level 3 is used when there are techniques which use inputs which have a significant effect on the recorded fair value that are not based on observable market data.

Due to the short-term nature of various financial assets and financial liabilities, the carrying value approximates fair value.

Changes in valuation methods may result in transfers into or out of an asset's assigned level. The Commission's policy is to recognize transfers into and transfers out of fair value hierarchy levels as of the date of the event or change in circumstances that caused the transfer. There were no such transfers between levels in 2019 (2018 – no transfers).

d) Cash and cash equivalents

For the purposes of the statement of cash flows and the statement of financial position, cash and cash equivalents includes cash and money market instruments with a term to maturity of three months or less when acquired and which are readily convertible to cash. Cash and short-term investments held by investment managers for investment purposes are excluded from cash and cash equivalents.

Notes to the Financial Statements

For the year ended December 31, 2019 (in thousands of Canadian dollars)

e) Assessments receivable and assessments refundable

At the beginning of each year, the Commission levies assessments on employers by applying their industry assessment rate to their estimated payrolls for the year. The assessment levy is payable by instalments during the year. At year-end, employers file a statement of actual assessable payroll and the difference between the estimated assessment and the actual assessment is recognized either as an increase in assessment revenue and recognized as a receivable, or as a decrease in assessment revenue and recognized as assessment refundable. When an employer does not provide estimated payroll, the Commission estimates and levies assessments based on prior experience with the employer and industry.

Assessment revenue is recognized in the year that the actual assessable payroll was paid by employers to their employees.

Collectability of receivables is reviewed on an ongoing basis using judgement. An allowance for doubtful accounts is recorded for assessments receivable when there is objective evidence that the amounts due will not be collected in accordance with the original terms of the receivables. The amount of the allowance is the difference between the asset's carrying amount and the estimated future cash flows. The amount of the allowance recognized or derecognized is recorded in the statement of comprehensive income. The Governance Council must approve all assessments receivable write-offs.

f) Third party legal claims recoveries

Under Section 64 of the Acts, the Commission is deemed to be an assignee of a cause of action in respect of a claimant's injury. If settled, or as a result of a Court decision, the settlement amount less recoveries of legal costs and costs associated with the claim which were incurred by the Commission is distributed to the claimant.

The recoveries from third parties are recognized when receipt is virtually certain and the amount can be reliably measured. Recoveries for claims costs are recognized in the statement of comprehensive income net of contingency-based legal expenses. Non-contingency-based legal expenses are recognized in professional services and subsequent recoveries of such expenses are recognized in recoveries within administration and general expenses.

g) Property and equipment

Property and equipment are measured at cost less accumulated depreciation and impairment losses. Depreciation is recognized over the estimated useful lives using the straight-line method as follows:

- Building 15 – 25 years
- Equipment 2 – 10 years
- Furnishings 5 – 15 years
- Vehicles 5 years
- Leasehold improvements lesser of useful life or lease term

Where an item of property and equipment is comprised of significant components with different useful lives, the components are accounted for separately. Depreciation methods, useful lives and residual values are reviewed at each financial year-end and adjusted if appropriate. Depreciation expense is recognized in administration and general expenses in the statement of comprehensive income.

Notes to the Financial Statements

For the year ended December 31, 2019 (in thousands of Canadian dollars)

h) Intangible assets

Research costs are expensed as incurred. Development costs of internally developed software systems are capitalized when the system is technically feasible, resources are available, costs can be measured reliably, management intends to use the asset and future economic benefits are probable. The asset is derecognized when it no longer meets these criteria. When the asset is substantially complete and is available for use, development costs capitalization ceases and the costs are transferred to the related asset category and amortized.

Amortization is recognized over the asset's estimated useful life (2 – 15 years) using the straight-line method. Amortization expense is recognized in administration and general expenses in the statement of comprehensive income.

i) Benefits liability

The benefits liability represents the present value of expected future payments for medical aid benefits, compensation payments, and pensions in respect of claims arising from accidents that occurred prior to the end of the fiscal year as well as an allowance for all recognized latent occupational disease claims expected to arise in the future as a result of past exposures. Occupational diseases differ from other types of occupational injuries in that there can be a considerable time lag between the exposure, the manifestation of the disease and the identification of the ensuing disability as a claim. Further, it may be difficult to establish a link between an occupational disease and the workplace. A portion of the total liability is held based on the accumulated exposure up to the valuation date relative to total exposure before manifestation of the occupational disease. The benefits liability also includes an allowance for future claims management costs.

The benefits liability includes provision for all benefits provided by current legislation, policies, and administrative practices. Many assumptions are required to calculate the benefits liability, including estimates of future inflation, interest rates, and mortality rates. The benefits liability is determined annually by an independent actuary. The independent actuary's opinion on the adequacy and appropriateness of the benefits liability is attached to these financial statements.

A portion of administration and general expenses is allocated as claims management costs to the current year's claims and the prior years' claims. The amount allocated to claims is reviewed by the independent actuary for reasonableness as part of the annual actuarial valuation of the benefits liability.

j) Employee benefits

Pension Plan

Substantially all of the employees of the Commission are covered by the public service pension plan (the Plan), a contributory defined benefit plan established through legislation and sponsored by the Government of Canada. Contributions are required by both the employee and the Commission to cover current service cost. Pursuant to legislation currently in place, the Commission has no legal or constructive obligation to pay further contributions with respect to any past service or funding deficiencies of the Plan. Consequently, contributions are recognized as an expense in the year when employees have rendered service and represent the total pension obligation of the Commission.

Notes to the Financial Statements

For the year ended December 31, 2019 (in thousands of Canadian dollars)

Post-employment benefits

Under the terms and conditions of employment, employees may earn non-pension benefits for severance upon resignation, or retirement based on years of service and final salary, and ultimate removal assistance based on years of service. The obligation is calculated using the projected unit credit method prorated on service on an actuarial basis. The liability for accrued employee benefits is based on the December 31, 2019 actuarial valuation as calculated by the Commission's actuary. Any actuarial gains or losses are recognized as income or loss through other comprehensive income in the year they are incurred and any re-measurements are not reclassified to profit or loss in subsequent periods. The amounts recognized in other comprehensive income for the year are immediately transferred to the operating reserve.

Short-term employee benefits

Employee benefits that are expected to be settled within twelve months of the reporting date are measured on an undiscounted basis. These benefits include wages and salaries, and annual vacation leave earned but not yet used.

Other long-term employee benefits

Benefits that are expected to be settled beyond twelve months are determined based on an actuarial valuation as the best estimate of future cash flows discounted to present value with actuarial gains and losses recognized in profit and loss as incurred. These benefits include sick leave and special leave benefits earned but not used.

k) Right of use assets and lease liabilities

The Commission has applied IFRS 16 using the cumulative catch-up approach and therefore comparative information has not been restated and is presented under IAS 17. The details of accounting policies under both IAS 17 and IFRS 16 are presented separately below.

Policies applicable from January 1, 2019

The Commission assesses whether a contract is or contains a lease, at inception of the contract. The Commission recognizes a right of use asset and a corresponding lease liability with respect to all lease arrangements in which it is the lessee, except for short-term leases (defined as leases with a lease term of 12 months or less) and leases of low value assets (such as personal computers and office equipment). For these leases, the Commission recognizes the lease payments as an operating expense on a straight-line basis over the term of the lease unless another systematic basis is more representative of the time pattern in which economic benefits from the leased assets are consumed.

The lease liability is initially measured at the present value of the lease payments that are not paid at the commencement date, discounted by using the Commission's incremental borrowing rate.

The lease liability is presented as a separate line in the consolidated statement of financial position and is subsequently measured by increasing the carrying amount to reflect interest on the lease liability (using the effective interest method) and by reducing the carrying amount to reflect the lease payments made.

Notes to the Financial Statements

For the year ended December 31, 2019 (in thousands of Canadian dollars)

The Commission remeasures the lease liability (and makes a corresponding adjustment to the related right-of-use asset) whenever the lease term has changed. The Commission did not make any such adjustments during the periods presented.

The right of use assets comprise the initial measurement of the corresponding lease liability, lease payments made at or before the commencement day. They are subsequently measured at cost less accumulated depreciation and impairment losses. Right-of-use assets are depreciated over the shorter period of lease term and useful life of the underlying asset. The depreciation starts at the commencement date of the lease. The right-of-use assets are presented as a separate line in the consolidated statement of financial position.

Policies applicable prior to January 1, 2019

Leases are classified as finance leases whenever the terms of the lease transfer substantially all the risks and rewards of ownership to the lessee. All other leases are classified as operating leases. Judgement is used to classify leases as financing or operating depending on the terms and conditions of the contracts. The costs of assets acquired under financing leases are amortized on a straight-line basis over the term of the lease. Obligations recorded under financing leases are reduced by lease payments net of imputed interest. Expenses incurred under operating leases are recognized as expenses in the statement of comprehensive income on a straight-line basis over the term of the lease.

l) Impairment of non-financial assets

The Commission assesses at each reporting date whether there is an indication that an asset may be impaired. If any indication exists, the Commission estimates the asset's recoverable amount. An asset's recoverable amount is the higher of an asset's or cash-generating unit's (CGU) fair value less costs to sell and its value in use. This is determined for an individual asset, unless the asset does not generate cash inflows that are largely independent of those from other assets or groups of assets. Where the carrying amount of an asset or CGU exceeds its recoverable amount, the asset is considered impaired and is written down to its recoverable amount.

Based on an analysis of cash flows, the Commission has established that the appropriate CGU for impairment review is the entity. The Commission has statutory power under the Acts to increase premiums and/or charge a premium surcharge to ensure full funding into the foreseeable future and impairment at the entity level is remote.

m) New and revised accounting standards and interpretations issued but not yet effective

IFRS 9 – Financial instruments

The Commission is eligible and will be using the temporary exemption allowed for based on amendments to IFRS 4 issued in March 2020 which delays implementation of IFRS 9 to 2023.

The Commission has applied the amendment effective January 1, 2019. In order to qualify for the exemption, the Commission needed to have a ratio of liabilities connected with insurance compared to the total carrying amount of its liabilities greater than 90%. The Commission achieved 96% as of December 31, 2019 (2018 - 96%) and therefore qualified for the exemption.

With the exemption in place, the Board will continue to classify its investments as held-for-trading and measured at fair value through profit or loss, refer to note 6 for more details.

Notes to the Financial Statements

For the year ended December 31, 2019 (in thousands of Canadian dollars)

Assessments receivable is classified as loans and receivables and due to their short term in nature, the carrying value approximates their fair value. Accounts payable, accrued and other liabilities and salaries and wages payable are classified as other financial liabilities. All will continue to be measured at fair value, and measured at amortized cost using the effective interest rate method. Credit risk disclosure, including significant credit risk concentrations, are disclosed in Note 16.

The Commission will continue to assess at year-end whether a receivable is considered to be uncollectible, and will write off against the allowance account.

The impact of applying IFRS 9 is not expected to have a material impact.

IFRS 17 – Insurance Contracts

IFRS 17 – Insurance Contracts was issued in May 2017 and is effective for years beginning on or after January 1, 2023, to be applied retrospectively. If full retrospective application is impractical, the modified retrospective or fair value methods may be used. IFRS 17 will replace IFRS 4 – Insurance Contracts and is expected to change the way insurance contract liabilities are recognized and measured. It will also change the presentation and disclosures of the Commission's Financial Statements. The impact of the new standard could be significant for the Commission. Key changes from this standard include the discount rate and risk adjustment. The Commission is assessing the impact of this standard and expects that it may potentially have a significant impact on the Commission's financial statements.

3. Change in accounting policy

Effective January 1, 2019 the Commission adopted IFRS 16 which changed the definition of a lease to be a contract (i.e. An agreement between two or more parties that creates enforceable rights and obligations), or part of a contract, that conveys the right to use an asset (the underlying asset) for a period of time in exchange for consideration. To be a lease, a contract must convey the right to control the use of an identified asset.

The Commission made several elections upon adoption;

- To use of the practical expedient available on transition to IFRS 16 not to reassess whether a contract is or contains a lease.
- To use the cumulative catch-up process which resulted in leaving comparative numbers as previously reported.
- To calculate asset measurement on a lease by lease basis using the Commission's incremental borrowing rate.
- To use the recognition exemption for short term lease (leases with a term of 12 months or less) and leases of low-value assets (personal computers and office equipment) which means that qualifying leases would not be capitalized and amortized. This expense is presented within "administration and general expenses".

All remaining leases would be subject to having the present value of the stream of lease payments set up as "Right of use assets" and amortized over the life of the lease. There was no impact on opening balance of equity.

Notes to the Financial Statements

For the year ended December 31, 2019 (in thousands of Canadian dollars)

There were no financed leases recorded prior to adoption and as a result there was no impact from the change in accounting policy for previously recorded finance leases.

The interest rate applied to lease liabilities recognized in the statement of financial position on January 1, 2019 is 3.50%.

The following table shows the operating lease commitments disclosed applying IAS 17 at December 31, 2018, discounted using the incremental borrowing rate at the date of initial application and the lease liabilities recognised in the statement of financial position at the date of initial application.

Impact on retained earnings as at January 1, 2019 - Reconciling operating lease commitments and financing lease liabilities at the transition date:

	\$
Operating lease commitments December 31, 2018	6,087
Short term lease (leases with a term of 12 months or less) and leases of low value assets	(108)
Non-lease component of the contract	(1,093)
Increase due to lease extensions with reasonable certainty	3,169
Discounting effect using incremental borrowing rate	(947)
Lease liabilities as at December 31, 2018	7,108

4. Critical accounting estimates and judgements

The Commission makes estimates and judgements in respect of certain key assets and liabilities. Estimates and judgements are continually evaluated and are based on historical experience and other factors, including expectations of future events that are believed to be reasonable under the circumstances. Actual results could differ from these judgements, estimates and assumptions, especially given the added uncertainties resulting from the COVID-19 pandemic declared by the World Health Organization subsequent to year end (Note 21). Revisions to accounting estimates are recognized in the period in which the estimates are revised and in any future periods affected.

In particular, information about significant areas of estimation uncertainties that have a significant risk of resulting in a material adjustment within the next financial year is included in the following notes:

- Note 11. – Benefits liability, the estimation uncertainty relates to the determination of assumptions as discussed in Note 11.i).
- Note 12.b) – Post-employment benefits determination of discount rates and other assumptions.

In particular, information about applying critical judgements in accounting policies that have the most significant effect on the amounts recognized in the financial statements are described in the following notes:

- Note 2.c) and Note 6. – Investments, classification and valuation of financial instruments
- Note 2.e) – Assessments receivable, determination of estimated payroll
- Note 2.g) and Note 8. – Property and equipment, degree of componentization
- Note 2.h) – Intangible assets, determination of development costs
- Note 2.k) – Right of use assets and lease liabilities, determination of incremental borrowing rate

Notes to the Financial Statements

For the year ended December 31, 2019 (in thousands of Canadian dollars)

5. Cash

The high interest savings account earns interest at 1.90% (2018 – 1.90%).

	2019	2018
	\$	\$
High interest savings account	1,934	8,048
Operating accounts	6,945	3,595
Total	8,879	11,643

6. Investments

The Commission's investment portfolio consists of fixed income, equity, and real estate portfolio investments. The Commission's investment objective is to achieve a long-term rate of return that is sufficient to allow the Commission to fund its benefits liability, cover its operating costs, and set reasonable and stable assessment rates for employers. All investments, including cash and cash equivalents managed by investment managers, are classified as held-for-trading. The Commission expects to experience a draw down of investments during the coming year, matching the payment of anticipated claims in the amount of \$41,154.

	2019		2018	
	Fair Value	Cost	Fair Value	Cost
	\$	\$	\$	\$
Fixed income	184,052	171,698	170,765	157,066
Equities	179,803	180,353	153,456	151,310
Real estate	62,515	53,266	57,386	51,295
Total	426,370	405,317	381,607	359,671

a) Fixed income

The fair value and cost of the fixed income investments are as follows:

	2019		2018	
	Fair Value	Cost	Fair Value	Cost
	\$	\$	\$	\$
Fixed income securities	-	-	65,166	64,754
Pooled funds				
Indexed Bond Funds	144,560	146,533	70,417	70,147
Mortgage Funds	39,492	25,165	35,182	22,165
Total	184,052	171,698	170,765	157,066

Notes to the Financial Statements

For the year ended December 31, 2019 (in thousands of Canadian dollars)

Included in the indexed bond fund is \$4,335 (2018 - \$0) of cash held in Canadian funds. The Commission uses judgement to classify securities held in a pooled fund on the basis of the assets comprising the major portion of the pooled fund.

Included in the above prior year amounts are investments in privately held related party bonds, as disclosed in Note 18. In 2019 these bonds were sold for a realized gain of \$1,933. The cumulative unrealized gains included in the prior year balance was \$479.

The cumulative unrealized gains on fixed income investments are as follows:

	2019	2018
	\$	\$
Fixed income - cost	171,698	157,066
Cumulative unrealized gains	12,354	13,699
Fixed income - fair value	184,052	170,765

b) Equities

During the year the Commission changed their investment managers and investment holdings. The geographic classification of equities has been changed from United States and International equities to International equities inclusive of United States holdings. United States holdings in the prior year were \$55,391.

The fair value and cost of the equity investments are as follows:

	2019		2018	
	Fair Value	Cost	Fair Value	Cost
	\$	\$	\$	\$
Canadian equities	65,149	65,656	59,581	52,269
International equities	114,654	114,697	93,875	99,041
Total	179,803	180,353	153,456	151,310

Included in the International equities is \$0 (2018 – \$1,374) of cash that is held in Canadian funds.

The cumulative unrealized (losses) gains on the equity investments are as follows:

	2019	2018
	\$	\$
Equity investments - cost	180,353	151,310
Cumulative unrealized (losses) gains	(550)	2,146
Equity investments - fair value	179,803	153,456

Notes to the Financial Statements

For the year ended December 31, 2019 (in thousands of Canadian dollars)

c) Real estate

The Commission classifies securities held in a pooled fund on the basis of the assets comprising the major portion of such pooled fund.

The cumulative unrealized gains on the real estate portfolio investments are as follows:

	2019	2018
	\$	\$
Canadian real estate - cost	53,266	51,294
Canadian real estate - unrealized gains	9,249	6,092
Canadian properties - fair value	62,515	57,386

d) Investment gains and losses

The investment gains and losses recognized in the Statement of Comprehensive Income as follows:

	2019	2018
	\$	\$
Realized gains	43,262	4,571
Change in unrealized gains	(882)	(18,600)
Investment (losses) gains - net	42,380	(14,029)

e) Investment performance

During the year the Commission changed their investment managers and investment holdings. The investment performance of equities has been changed from United States and International equities to International equities inclusive of United States holdings. United States investment returns in the prior year were 2.17%.

The market returns of the portfolio for the years ended December 31 are as follows:

	2019	2018
	%	%
International equities	28.52	(6.98)
Cash and cash equivalents	(3.71)	7.22
Real estate	8.94	6.42
Fixed income securities and indexed bond funds	3.20	1.53
Mortgages	12.25	2.58
Canadian equities	9.35	(6.65)

The cash and cash equivalents generated a small positive return, but a foreign exchange loss in the foreign currency market resulted in a net decline in the Canadian Dollar value.

Notes to the Financial Statements

For the year ended December 31, 2019 (in thousands of Canadian dollars)

f) Investment activity

The Commission's change in investments during the years ended December 31 is as follows:

	2019	2018
	\$	\$
Balance, beginning of year	381,607	394,365
Investments gains (losses), net	42,380	(14,029)
Dividends	6,399	9,398
Interest	2,173	4,073
Transfer to short-term investments	(189)	(200)
Transfer (to) from operating cash accounts	(6,000)	(12,000)
Balance, end of year	426,370	381,607

7. Assessments and other receivables

a) Assessments receivable

	2019	2018
	\$	\$
Current assessments receivable	3,815	4,377
Overdue assessments receivable	352	273
Allowance for doubtful accounts	(276)	(295)
Net assessments receivable	3,891	4,355

The Commission collected \$173 (2018 – \$185) of legislated prescribed penalties during the year on the receivables. The legislated prescribed penalty is charged at the rate of 2% per month on the outstanding balance. None of the assessments receivable, except for those included in the allowance, are considered to be impaired. The total bad debt expense recognized during the year is \$48 (2018 – \$34) which is recognized in administration and general expense.

b) Other receivables

	2019	2018
	\$	\$
Due from claimants	80	188
Receivable from other Governments	65	78
Due from employees	71	87
Hunters and trappers receivable	534	418
Other	8	42
Less: allowance for doubtful accounts - other	(50)	(63)
Less: allowance for doubtful accounts - claimants	(12)	(38)
Total	696	712

Notes to the Financial Statements

For the year ended December 31, 2019 (in thousands of Canadian dollars)

Other receivables are non-interest bearing.

c) Reconciliation of allowance for doubtful accounts and aging analysis

	2019 Employers \$	2019 Other \$	2018 Employers \$	2018 Other \$
Carrying amount at the beginning of the year	295	101	351	73
Net debts written off during the year	(70)	(40)	(45)	(29)
Provision made during the year	176	22	191	88
Recoveries and adjustments	(125)	(21)	(202)	(31)
Carrying amount at the end of the year	276	62	295	101

Aging of assessments and other receivables that are overdue and not impaired

	31 to 60 days \$	61 to 90 days \$	91+ days \$	Total overdue \$
2019	39	7	501	547
2018	40	24	528	592

Notes to the Financial Statements

For the year ended December 31, 2019 (in thousands of Canadian dollars)

8. Property and equipment

	Building \$	Equipment \$	Furnishings \$	Vehicles \$	Leasehold improvements \$	Total \$
<i>Cost</i>						
At January 1, 2018	8,312	1,445	2,194	222	1,165	13,338
Additions	277	59	46	-	-	382
Disposals	-	(300)	(182)	(51)	(5)	(538)
At December 31, 2018	8,589	1,204	2,058	171	1,160	13,182
Additions	-	135	-	-	-	135
Disposals	-	(2)	-	-	(188)	(190)
At December 31, 2019	8,589	1,337	2,058	171	972	13,127
<i>Depreciation</i>						
At January 1, 2018	3,192	861	550	204	688	5,495
Annual depreciation	431	118	163	17	110	839
Disposals	-	(200)	(99)	(51)	(1)	(351)
At December 31, 2018	3,623	779	614	170	797	5,983
Annual depreciation	431	120	161	-	89	801
Disposals	-	(2)	-	1	(102)	(103)
At December 31, 2019	4,054	897	775	171	784	6,681
Net book value						
At December 31, 2019	4,535	440	1,283	-	188	6,446
At December 31, 2018	4,966	425	1,444	1	363	7,199

Notes to the Financial Statements

For the year ended December 31, 2019 (in thousands of Canadian dollars)

9. Intangible assets

	Purchased software systems \$	Internally developed software systems \$	Total \$
<i>Cost</i>			
At January 1, 2018	939	7,478	8,417
Additions	280	311	591
Disposals and adjustments	(278)	(5)	(283)
At December 31, 2018	941	7,784	8,725
Additions	-	280	280
Disposals	(196)	-	(196)
At December 31, 2019	745	8,064	8,809
<i>Amortization</i>			
At January 1, 2018	648	4,793	5,441
Annual amortization	135	540	675
Disposals	(278)	(2)	(280)
At December 31, 2018	505	5,331	5,836
Annual amortization	98	318	416
Disposals	(159)	-	(159)
At December 31, 2019	444	5,649	6,093
Net book value			
At December 31, 2019	301	2,415	2,716
At December 31, 2018	436	2,453	2,889

Included in internally developed software systems is the Compensation, assessment and accident prevention system (CAAPS) which the Commission uses to process and maintain claims information and employer information including claims, assessments and safety reports. The net book value amount and remaining amortization period of this asset are \$433 and 1 year respectively (2018 – \$494 and 2 years).

Notes to the Financial Statements

For the year ended December 31, 2019 (in thousands of Canadian dollars)

10. Accounts payable, accrued and other liabilities

	2019 Total \$	2018 Total \$
Accounts payable	2,318	2,507
Accrued liabilities	2,607	3,137
Other	2	103
Total	4,927	5,747

11. Benefits liability

a) Future claims liability and approved pension liability

The benefits liability is composed of two parts: the future claims liability and the approved pension liability.

The future claims liability represents the present value of the expected future benefit payments on claims arising from accidents that occurred on or prior to the end of the fiscal year for hospital and medical services (Medical Aid), short-term income benefits and subsistence payments (Compensation), pension benefits for future capitalizations (Future Capitalizations), and related administrative expenses. Future Capitalizations represent an estimate of the liability for expected future pension awards that relate to injuries that have already occurred, but are not yet approved pension awards. The latent occupational disease liability, shown separately, represents the expected cost of future claims that have not yet been filed but are expected to manifest themselves in the future as a result of exposure to a causative agent in the workplace.

The Commission includes a provision for expected future claims costs for Hunters and Trappers in accordance with the Memoranda of Understanding on Renewable Resources Harvesters (April 2015 for the Northwest Territories and April 2009 for Nunavut) (Note 18).

The liabilities for the Medical Aid and Compensation benefits were developed using the loss development method. This method is also commonly known as the "claims run-off" approach. The liability for Future Capitalizations was developed using a modified version of the loss development method.

The approved pension liability represents the present value of the expected future pension awards payments and related expenses for approved pension awards as at the end of the fiscal year.

Notes to the Financial Statements

For the year ended December 31, 2019 (in thousands of Canadian dollars)

b) Benefits liability continuity schedule and reconciliation

The benefits liability is composed of the following:

	Medical aid \$	Compensation \$	Future capitalizations \$	Pension awards \$	Occupational disease claims \$	Total 2019 \$
Balance, beginning of year	78,512	42,932	41,511	186,081	35,776	384,812
Add: Claims costs (recoveries)						
Current year	14,111	24,971	10,410	798	-	50,290
Prior years	9,408	9,656	2,436	13,725	2,895	38,120
Liability transfer, capitalizations	-	-	(5,116)	5,116	-	-
	23,519	34,627	7,730	19,639	2,895	88,410
Less: Claims payments						
Current year injuries						
Claims payments	1,973	4,264	31	-	-	6,268
Claims management	691	1,492	3	-	-	2,186
Prior years' injuries						
Claims payments	7,660	14,131	2,786	12,869	-	37,446
Claims management	3,447	6,360	278	1,288	-	11,373
	13,771	26,247	3,098	14,157	-	57,273
Balance, end of year	88,260	51,312	46,143	191,563	38,671	415,949

Claim costs incurred but not paid before year-end is \$2,300. The total benefits liability net of amounts allocated to accounts payable is \$413,649.

	Medical aid \$	Compensation \$	Future capitalizations \$	Pension awards \$	Occupational disease claims \$	Total 2018 \$
Balance, beginning of year	70,459	34,774	35,955	187,181	33,658	362,027
Add: Claims costs (recoveries)						
Current year	13,991	23,701	9,781	134	-	47,607
Prior years	8,912	7,056	3,531	8,239	2,118	29,856
Liability transfer, capitalizations	-	-	(5,521)	5,521	-	-
	22,903	30,757	7,791	13,894	2,118	77,463
Less: Claims payments						
Current year injuries						
Claims payments	3,334	4,454	32	-	-	7,820
Claims management	1,500	2,005	3	-	-	3,508
Prior years' injuries						
Claims payments	6,908	11,131	2,000	13,631	-	33,670
Claims management	3,108	5,009	200	1,363	-	9,680
	14,850	22,599	2,235	14,994	-	54,678
Balance, end of year	78,512	42,932	41,511	186,081	35,776	384,812

Notes to the Financial Statements

For the year ended December 31, 2019 (in thousands of Canadian dollars)

The expected claims payment for the benefits liability in 2020 is \$41,154 (2019 – \$34,903).

The Commission bases expectations of the costs of awarded pensions and the ongoing cost of Compensation and Medical Aid payments on the experience of prior years. The principal sources of the experience loss or gain and an actuarial reconciliation of the changes in the benefits liability during the years ended December 31 are as follows:

	2019	2018
	\$	\$
Balance, beginning of year	384,812	362,027
Adjust for effects of:		
Provision for current year's claims	41,835	36,280
Inflation experience, which was 2.12% versus the expected 2.25% (1.88% versus 2.25% in 2018)	(234)	(667)
Claims experience	2,637	365
Change in claims run-off factors for Compensation and Medical aid	9,034	4,365
Latent occupational disease claims provision	802	149
Change in economic assumptions	8,389	-
Change in admin expense load	(8,067)	-
Interest allocated	21,343	20,164
Other assumption changes	4,216	5,466
	79,955	66,122
Deduct:		
Payments for prior years' claims	(48,818)	(43,337)
Balance, end of year	415,949	384,812

c) Objectives in managing risks arising from the Acts and policies for mitigating those risks

The Commission has an objective to control insurance risk, thus reducing the volatility of operating results. In addition to the inherent uncertainty of insurance risk, this can lead to significant variability in the experience gain or loss. The Commission's operating results are affected by market factors, particularly movements in investment values.

Key aspects of processes established to mitigate insurance risks include:

- The maintenance and use of management information systems, which provide data on the risks to which the Commission is exposed to at any point in time.
- Actuarial models, using information from the management information system, are used to monitor claims patterns and calculate premiums. Past experience and statistical methods are used as part of the process.
- The mix of assets in which the Commission invests is determined to achieve a long-term rate of return that is sufficient to fund the benefits liability. The management of assets and liabilities is closely monitored to attempt to match assets with the expected pattern of claim payments.

Notes to the Financial Statements

For the year ended December 31, 2019 (in thousands of Canadian dollars)

d) Terms and conditions of the Acts

The terms and conditions attached to the Acts affect the level of insurance risk accepted by the Commission. All insurance transactions entered into are in the same standard form and are subject to substantially the same terms and conditions under the Acts.

e) Concentration of insurance risk

The Commission's exposure to insurance risk is due to workplace injury caused through an event or disaster that occurred during the reporting period, and/or occupational diseases diagnosed during the reporting period. The Commission's benefits liability includes an amount estimated to cover any such occurrences. This figure is reviewed on an annual basis. The Commission's risk is concentrated by industry as some industries have higher claims experience costs than others. This is mitigated by higher premiums being charged to industries with proven higher experience costs.

f) Development of claims

There is a possibility that changes may occur in the estimate of the Commission's obligations over time. The tables in part (k) of this note show the Commission's estimates of total net and gross claims outstanding for each underwriting year at successive year ends.

g) Interest rate risk

The Commission is exposed to the risk that interest rate movements may materially impact the value of the benefits liability. The financial impact of changing interest rates on the benefits liability is expected to be offset in the longer term by similar changes in claims inflation.

The discount rates being applied to future claims payments in determining the valuation of the benefits liability are disclosed in part (i) of this note.

The exposure to interest rate risk for classes of financial assets is set out in Note 16.d)

h) Liquidity risk

The Commission's exposure to liquidity risk is set out in Note 16.a).

The following table estimates the expected amounts and timing of future benefit payments for the provision of outstanding claims. The expected timing of payments from the provision for outstanding claims involves considerable uncertainty. The projections presented below do not include a provision for future administration expenses or latent occupational diseases.

Notes to the Financial Statements

For the year ended December 31, 2019 (in thousands of Canadian dollars)

Expected timing of future payment for outstanding claims:

	2019	2018
	%	%
Up to 1 year	6.20	5.60
Over 1 year and up to 5 years	16.00	15.60
Over 5 years and up to 10 years	14.70	14.60
Over 10 years	63.10	64.20
Total	100.00	100.00

i) Actuarial assumptions and methods

The overall valuation approach is designed to reflect emerging trends without placing too much emphasis on temporary fluctuations. The factors used in the valuation have been developed on a best estimate basis by taking the Commission's historical experience into consideration along with recent trends in that experience. The general philosophy is to avoid reacting too strongly to temporary fluctuations until there is sufficient evidence that a change in assumption is required.

The Medical Aid and Compensation liability represents the present value at December 31, 2019 of expected future benefit payments for hospital and physician services, short-term income compensation payments, travel expenses, rehabilitation benefits and other eligible medical services under the Acts. The Medical Aid and Compensation liability is calculated using the loss development method also known as the "claims run-off" approach. In this method, historical paid claims data are summarized by accident year and payment year in order to observe the relationships between payments at different durations for each accident year. Historical factors, at each duration, are developed from prior accident years and are applied to accident years that are not yet fully mature in order to estimate the future timing and amount of remaining benefit payments.

The Future Capitalizations liability represents the present value of expected future pension awards that have not yet been approved as of December 31, 2019. These future pension capitalizations are in respect of all claims arising from accidents which occurred on or before December 31, 2019. The estimated number and timing of these future capitalizations has been developed based on the historical emergence of capitalized claims experience by accident year for the Commission. In addition, the expected cost of each capitalized claim has been developed based on actual pension awards approved prior to December 31, 2019.

The Approved Pension liability (pension awards) represents the present value at December 31, 2019 of all expected future pension awards payments, including future inflationary adjustments, to individuals who have been approved for a pension award at December 31, 2019. The Approved Pension liability is calculated on a seriatim basis using the discounted cash flow method. Pension benefits are indexed annually on January 1 of each year, this annual index rate is referred to as the Supplementary Pension Increase (SPI) rate. The SPI is determined by taking into account the average monthly change in consumer price index (CPI) Canada for the most recent July to June period. Mortality rates are used to determine the future life expectancy of individuals in receipt of a pension award. The actual gender and date of birth for all pension recipients is used in the valuation. Pensions are payable to dependent children until age 19 or age 25 if attending school. The probability of a dependent child continuing to receive a pension award from age 19 to 25 is based on actual experience of the Commission. A projection of future pension payments requires that an explicit assumption be made with respect to the rate of award inflation. The

Notes to the Financial Statements

For the year ended December 31, 2019 (in thousands of Canadian dollars)

present value of expected future pension payments uses a gross discount rate of 5.60% derived from the ultimate inflation assumption of 2.25% and a net discount rate of 3.25% for years 2021 and thereafter. The use of the actual inflation rate of 2.12% for 2020 results in a net discount rate of 3.40% for that year only.

The following economic assumptions are used in the valuation of the Future Claims Liability: discount rate – 5.60% (2018 – 5.85%), inflation rate – i) future capitalizations: 2.12% in 2020 and 2.25% per annum thereafter (2018 – 1.88% and 2.25%), and ii) Compensation: 2.25% (2018 – 2.25%) and Medical Aid: 4.75% (2018 – 4.75%).

The following economic assumptions are used in the valuation of the Approved Pension Liability: discount rate – 5.60% (2018 – 5.85%), inflation rate – 2.12% in 2020 and 2.25% thereafter (2018 – 1.88% and 2.25%). The mortality assumption is determined by the 2005-2007 Statistics Canada General Life Mortality Table (2018 – 2005-2007 Statistics Canada General Life Mortality Table).

The Occupational Disease provision represents a portion of the present value of the expected future cost of claims that have not yet been filed but are expected to manifest themselves in the future as a result of cumulative exposure to a causative agent in the workplace (i.e. long latency cases). Only a portion of the total provision is held based on the accumulated exposure up to the valuation date relative to total exposure before an occupational disease manifests itself. Occupational diseases differ from occupational injuries in that there can be a considerable time lag between the exposure, the manifestation of the disease and the identification of the ensuing disability as a workers' compensation claim. Furthermore, while the circumstances of an injury usually make it clear whether it is work related or not, the link between an occupational disease and the workplace may be difficult to establish.

j) Liability sensitivity

The most significant assumption in the determination of the benefits liability is the net discount rate. The net discount rate is the assumed discount rate in excess of the assumed inflation rate. A reduction in the assumed net discount rate would result in an increase in the actuarial present value of the benefits liability and a decrease in comprehensive income.

Medical benefits represent approximately 21% (2018 – 20%) of the benefits liability. An increase in the assumed excess medical inflation rate (above the assumed inflation rate) would result in an increase in the benefits liability for medical benefits and a decrease in comprehensive income.

The Approved Pension liability takes into account the future life expectancy of each individual pensioner, surviving spouse or dependent child according to their age and gender. An improvement in the assumed mortality experience would increase the life expectancy of benefit recipients, thereby increasing the actuarial present value of the liability for approved pension awards benefits and decreasing comprehensive income.

2019	+ 1%	- 1%
+/- % change on assumed rates	\$	\$
Net discount rate	(36,435)	43,506
Excess medical inflation rate	10,651	(8,880)

Notes to the Financial Statements

For the year ended December 31, 2019 (in thousands of Canadian dollars)

2018	+ 1%	- 1%
+/- % change on assumed rates	\$	\$
Net discount rate	(31,350)	40,368
Excess medical inflation rate	9,692	(8,100)
2019	+ 10%	- 10%
+/- % change in mortality rates	\$	\$
Mortality rate	(5,729)	5,449
2018	+ 10%	- 10%
+/- % change on mortality rates	\$	\$
Mortality rate	(4,597)	5,455

k) Claims development

The following table shows the development of claims cost estimates for the ten most recent injury years:

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Estimate of cumulative claim costs:											
At the end of the accident year	44,356	77,715	43,254	41,977	35,923	39,130	43,611	51,245	53,044	61,637	
One year later	44,743	70,852	39,738	38,252	35,719	40,675	50,823	55,576	63,383		
Two years later	39,278	69,454	36,183	36,866	34,764	39,862	50,979	57,815			
Three years later	37,733	62,086	35,775	40,264	33,925	41,039	50,780				
Four years later	38,090	68,546	43,454	39,922	34,784	42,829					
Five years later	37,433	73,899	49,595	39,296	36,201						
Six years later	39,857	74,659	52,874	43,231							
Seven years later	40,454	72,737	52,651								
Eight years later	41,053	73,562									
Nine years later	41,622										
Current estimate of ultimate claims costs	41,622	73,562	52,651	43,231	36,201	42,829	50,780	57,815	63,383	61,637	523,711
Cumulative payments	19,075	27,685	19,546	21,174	16,405	20,369	23,507	19,210	16,396	6,159	189,526
Estimate of future payments	22,547	45,877	33,105	22,057	19,796	22,460	27,273	38,605	46,987	55,478	334,185
2009 and prior claims											327,984
Effect of administration expenses											57,795
Effect of latent occupational disease provision											38,671
Sub-total											758,635
Effect of discounting											(342,686)
Amount recognized on Statement of Financial Position											415,949

Notes to the Financial Statements

For the year ended December 31, 2019 (in thousands of Canadian dollars)

12. Employee benefits

a) Pension plan

Substantially all of the employees of the Commission are covered by the Plan, a contributory defined benefit plan established through legislation and sponsored by the Government of Canada. Contributions are required by both the employees and the Commission. The President of the Treasury Board of Canada sets the required employer contributions based on a multiple of the employees' required contribution. The general contribution rates effective at year end for employees who joined the Plan prior to 2013 and after January 1, 2013 were 11.90% and 10.18% respectively (2018 – 12.25%; 10.46%). Total contributions of \$1,641 (2018 – \$1,473) were recognized as expense in the current year and \$691 (2018 – \$643) of this amount relates to contributions under the new rates. For employees joining the Plan after January 1, 2013 the normal retirement age has been raised from 60 to 65 years.

The Government of Canada holds a statutory obligation for the payment of benefits relating to the Plan. Pension benefits generally accrue up to a maximum period of 35 years at an annual rate of 2% of pensionable service times the average of the best five consecutive years of earnings. The benefits are coordinated with Canada/Québec Pension Plan benefits and they are indexed to inflation.

b) Post-employment benefits

The Commission provides other benefits to its employees based on years of service and final salary. This benefit plan is not pre-funded and thus has no assets, resulting in a plan deficit equal to the accrued benefit obligation. The cost of these benefits is accrued as employees render the services necessary to earn them. Liability for severance upon resignation, or retirement and ultimate removal benefits measured at the reporting date is as follows:

	2019	2018
	\$	\$
Accrued benefit obligation, beginning of year	1,204	1,207
Total benefit expense:		
Current service cost	47	53
Interest cost	38	35
Actuarial (gains) losses	451	183
Benefits paid	(353)	(274)
Balance, end of year	1,387	1,204

Current service and interest costs totaling \$234 (2018 – \$230) were recognized in the employer share of benefits within administration and general expenses in the statement of comprehensive income.

The key assumptions used to calculate the accrued employee benefits are a liability discount rate of 2.75% (2018 – 3.50%) and a general wage inflation of 2.50% for 2020 and 2.25% for 2021 and beyond. (2018 – 1.40% for 2019, 1.7% for 2020 and 2.0% for 2021 and beyond).

The expected payments for 2020 are \$382 (2019 – \$349). The weighted average duration of the defined benefit obligation is 5.0 years (2018 – 4.3 years)

Notes to the Financial Statements

For the year ended December 31, 2019 (in thousands of Canadian dollars)

The significant assumptions in the determination of the post-employment benefits are the discount rate and the wage inflation rate.

The selection of the discount rate is made by reference to a spot rate curve at the valuation date of high-quality corporate debt instruments with cash flows that match the timing and amount of the expected benefit payments. The recommended approach adopted by the Canadian Institute of Actuaries effective November 30, 2016 uses provincial bonds to extrapolate the long end of the yield curve, but the credit spread adjustment is now based on the ratio of average yield spreads of corporate bonds (rated AA) and provincial bonds between 5 and 10 years relative to Canada bond yields. Based on this approach the selected discount rate at December 31, 2019, is 2.75% (2018 – 3.50%). A reduction in the assumed discount rate would result in an increase in the actuarial present value of the liability and a decrease in comprehensive income.

Wage inflation is determined by the negotiated collective agreement rate increases and is 2.50% for 2020 and 2.25% for 2021 and beyond. (2018 – 1.40% for 2019, 1.7% for 2020 and 2.0% for 2021 and beyond). The long term wage inflation assumption is considered to be Management’s best estimate for long term salary growth. An increase in the assumed wage inflation rate would result in an increase in the liability and a decrease in comprehensive income.

2019	+ 1%	-1%
+/- % change on assumed rates	\$	\$
Discount rate	(79)	88
Wage inflation rate	66	(61)
2018	+ 1%	-1%
+/- % change on assumed rates	\$	\$
Discount rate	(69)	76
Wage inflation rate	57	(53)

c) Other long-term employee benefits

Employees receive six days of special leave credits for each year of service up to a maximum of 30 days. Unused special leave credits are not payable upon termination or retirement.

Employees receive fifteen days of sick leave credits for each year of service. Unused sick leave credits accumulate and are carried forward during an employee’s working lifetime. Unused sick leave credits are not payable upon termination or retirement.

The long-term liability for excess future usage of sick or special leave is defined as future leave, over and above the normal annual allotment earned in that year, that will be used by employees.

The balance in the liability accrual for accumulating sick or special leave benefits as at December 31, 2019 was \$510 (2018 – \$432). In 2019 there is an additional loss of \$(27) (2018 – gain of \$25) of actuarial (gains) losses related to sick and special leave that is recorded in salaries and wages payable.

Notes to the Financial Statements

For the year ended December 31, 2019 (in thousands of Canadian dollars)

13. Capital management and reserves

In accordance with Section 83 of each of the Acts, the Governance Council is responsible for approving the operating and capital budgets of the Commission, for approval of assessment rates for employers and benefits to workers, and for ensuring the proper stewardship of the Workers' Protection Fund. It is the objective of the Governance Council to ensure the financial sustainability of the Commission, while maintaining stability of assessment rates and benefits to injured workers.

The Commission maintains three reserves within the Workers' Protection Fund. All of these reserves are established by the Governance Council, and none are externally restricted.

As the Workers' Protection Fund includes all assessments from employers and amounts to be paid to injured workers, as well as the costs to administer the Acts, the Governance Council considers that capital includes all reserves of the Commission.

The Commission determines the funded position as total assets divided by total liabilities. This Funded Position (or net assets) represents the current funding status of the Workers' Protection Fund. The Governance Council's long term goal is to remain fully funded with a target funding ratio of 125%, which includes reserve funds.

At December 31, 2019, the Funded Position is 105% (2018 – 102%) which indicates required action be taken as outlined in (a) below).

The Governance Council manages capital by monitoring all revenues and expenses through its budgeting and financial reporting processes, and by establishing assessment rates and an investment policy that maintain the funded status of the Commission and ensure the ability to care for injured workers.

a) Operating reserve

The operating reserve is intended to protect the Commission against adverse fluctuations in claims costs and investment results.

The target level for the operating reserve is 20% of total liabilities, for 2019 – \$87,072 (2018 – \$80,059). Should the Commission's funded ratio, excluding the catastrophe reserve capped at 5%, decline to:

- Below 105% a flat rate increase over 15 years would be put into place to return the operating reserve to the target rate.
- Below 95% a flat rate increase over 10 years would be put into place to return the operating reserve to the target rate.

An exception to the flat rate recoveries is if the Commission's funded ratio deteriorates to below 95% during the 15 year recovery period originally triggered at the 105% level then a 10 year flat rate recovery would be initiated.

Should the Commission's funded ratio, excluding the catastrophe reserve capped at 5%, exceed 135% for two successive years a one-time adjustment may be actioned by the Governance Council to return the funded ratio back to 135%. This adjustment is limited to a maximum of 100% of the annual assessment revenue for the second successive year.

Notes to the Financial Statements

For the year ended December 31, 2019 (in thousands of Canadian dollars)

b) Capital asset replacement reserve

This reserve allows multi-year planning and is used to set aside funds for the purchase of property and equipment and intangible assets. The reserve is funded annually through a Governance Council approved lump sum.

c) Catastrophe reserve

The catastrophe reserve is intended to mitigate the potential impact to the Commission's funding ratio in the event of a catastrophic event. The Commission established specific criteria to determine whether an accident or event meets the definition of a catastrophic claim. The target level for the catastrophe reserve is set at 5% of the total liabilities, for 2019 – \$21,768 (2018 – \$20,015). Funds can be transferred from the operating reserve to address shortfalls in the catastrophe reserve as long as the operating reserve is not left in a shortfall position, shortfall being defined as less than 5% of total liabilities. Should the catastrophe reserve decline below 4% of total liabilities a flat rate increase over 15 years would be put into place to return the catastrophe reserve to the target rate.

14. Commitments

Future minimum contractual payments as at December 31 on contracts for goods and services are as follows:

	\$
2020	4,339
2021	2,821
2022	1,096
2023	783
2024	745
Total	9,784

All contracts are for standard service and maintenance agreements.

15. Contingencies

In certain circumstances, under both the Workers' Compensation Act of the Northwest Territories and of Nunavut, the Commission is deemed to be an assignee of a cause of action in respect of a claimant disability. The amount by which settlements exceed the cost of the action, including administration and future benefit entitlement, is paid to the worker or dependents. Amounts received from third-party recoveries are recorded in the year during which the settlement occurs. No provision is made in the benefit liability for possible future third-party recoveries due to their contingent nature.

Due to the nature of the Commission's operations, various other legal matters are pending. In the opinion of management, these matters will not have a material effect on the Commission's financial position or results of operations.

Notes to the Financial Statements

For the year ended December 31, 2019 (in thousands of Canadian dollars)

16. Financial risk management

The Governance Council is responsible for reviewing and approving the Commission's investment policy and plan. The investment policy and plan outline the types and classes of investments the Commission may invest in and how the Commission plans to achieve its investment objective and manage its investment risk. The Commission manages the risk associated to its investments by maintaining a well-diversified portfolio and by engaging external investment managers with different investment styles and objectives. Generally, investments are held until market conditions provide a better investment opportunity. The Commission regularly reviews the performance of its investment portfolio against established industry benchmarks.

The Commission has exposure to the following financial risks from its use of financial instruments:

- Liquidity risk
- Credit risk
- Market risk
 - Interest rate risk
 - Real estate risk
 - Foreign currency risk

The Commission's exposure to these risks arises primarily in relation to its investment portfolio, but also in relation to its other financial assets and liabilities. The following sections present information about the Commission's exposure to each of the above risks and the Commission's objectives, policies and processes for measuring and managing its risks.

a) Liquidity risk

Liquidity risk is the risk that the Commission will encounter difficulty in meeting obligations associated with financial liabilities. Liquidity risk is considered to be low. The Commission maintains deposits and short-term investments at banks to meet liquidity needs. At December 31, 2019, cash and cash equivalents were \$8,879 or a ratio of 0.63 of short term liabilities (2018 – \$11,643 or 0.82).

	1 year or less \$	2-3 years \$	4-5 years \$	6 years or more \$	Total 2019 \$
Accounts payable, accrued and other liabilities	4,927	-	-	-	4,927
Salaries and wages payable	2,265	-	-	-	2,265
Assessments refundable	6,916	-	-	-	6,916
Total	14,108	-	-	-	14,108

Notes to the Financial Statements

For the year ended December 31, 2019 (in thousands of Canadian dollars)

	1 year or less \$	2-3 years \$	4-5 years \$	6 years or more \$	Total 2018 \$
Accounts payable, accrued and other liabilities	5,675	64	8	-	5,747
Salaries and wages payable	2,235	-	-	-	2,235
Assessments refundable	6,297	-	-	-	6,297
Total	14,207	64	8	-	14,279

The term to maturity of the fixed income securities is: within 1 year \$0 (2018 - \$5,152), 1 – 5 years \$0 (2018 - \$26,525), more than 5 years \$0 (2018 - \$33,489). This information was previously disclosed in note 6.a) fixed income.

b) Credit risk

Credit risk on financial instruments arises from the possibility that the customer or counterparty to an instrument fails to meet its obligations. The maximum exposure to credit risk is represented by the carrying amount of the financial assets as presented in the statement of financial position.

In order to manage this risk, the Commission's investment guidelines require that 90% or more of the market value of short-term investments have a minimum credit rating of R-1 (low) or its equivalent and that 90% or more of other fixed income investments have a minimum credit rating of A- or its equivalent. Notwithstanding this general rule, with respect to investments in pooled funds, the Commission's investment policy allows that provisions of the investment manager mandate which govern such pooled funds shall prevail over the investment policy. The investment manager mandate of the fixed income pooled fund specifies an average credit rating of A or equivalent. An independent rating service determines these ratings.

The Commission manages credit risk associated with cash and cash equivalents by dealing with reputable and high quality financial institutions.

The Commission's exposure to credit risk associated with its other receivables and assessments receivable is the risk that an employer or a cost recovery customer will be unable to pay amounts due to the Commission. The maximum exposure to credit risk is \$4,587 (2018 – \$5,067). Allowances for doubtful accounts are provided for potential losses that have been incurred at the reporting date. The amounts disclosed on the statement of financial position are net of these allowances for doubtful accounts. All other receivables and assessments receivable are considered for impairment on a case-by-case basis when they are past due or when objective evidence is received that a customer will default. The Commission takes into consideration the customer's payment history, their credit worthiness and the current economic environment in which the customer operates to assess impairment. The Commission recognizes a specific allowance for doubtful accounts when management considers that the expected recovery is less than the actual amount receivable. All bad debts are charged to administration and general expenses.

Notes to the Financial Statements

For the year ended December 31, 2019 (in thousands of Canadian dollars)

The Commission believes that the credit risk of other receivables and assessments receivable is mitigated by the following:

- The employer base is dispersed across various industries, with government comprising a significant concentration.
- As at December 31, 2019, the majority of other receivables and assessments receivable are outstanding for less than 90 days. The Commission does not require collateral or other security from employers or customers for accounts receivable.
- The Commission has the power and remedies to enforce payment owing.

All of the Commission's other receivables and assessments receivable are reviewed for indicators of impairment on an annual basis.

During the year the Commission changed their investment managers and investment holdings. Various disclosures related to investments have been changed during the year to better reflect the current investment portfolio. The investments are grouped by asset class. The credit rating of investments owned through fixed income pooled fund and mortgage pooled fund have been added. Cash and cash equivalents of \$8,048, not held by the investment custodian, have been removed from the prior year short term investment total. The fixed income investments in the prior year was \$170,765.

The following table classifies the investments according to rating:

2019	AAA	AA	A	BBB and less	Not rated
	\$	\$	\$	\$	\$
Fixed income securities	-	-	-	-	-
Fixed income pooled fund	49,261	18,201	44,241	27,905	617
Mortgage pooled fund (bonds)	146	-	1,359	7	927
Total	49,407	18,201	45,600	27,912	1,544
Percentage of total bond holdings	34%	12%	31%	19%	1%

Cash and short term investments (R-1 high) in the fixed income pooled fund of \$4,335 is made up cash and makes up 3% of the total of fixed income investments.

The Commission is exposed to credit risk on mortgage and sales agreements owned in its Mortgage fund. As at December 31, 2019 the Commission had \$5,849 in insured mortgages and sales agreements and \$31,203 in uninsured mortgages. The credit risk on these investments were not significant in 2019.

Notes to the Financial Statements

For the year ended December 31, 2019 (in thousands of Canadian dollars)

2018	AAA \$	AA \$	A \$	BBB and less \$	Not rated \$
Fixed income securities	18,299	33,235	12,427	977	-
Fixed income pooled fund	28,089	12,929	21,484	7,915	-
Mortgage pooled fund (bonds)	1,374	-	1,722	12	763
Total	47,762	46,164	35,633	8,904	763
Percentage of total bond holdings	34%	33%	26%	6%	1%

Cash and short term investments (R-1 high) of fixed income securities of \$228 is made up of short term investments cash and makes up less than 1% of the total of fixed income investments.

The Commission is exposed to credit risk on mortgage and sales agreements owned in its Mortgage fund. As at December 31, 2018 the Commission had \$5,257 in insured mortgages and sales agreements and \$26,054 in uninsured mortgages. The credit risk on these investments were not significant in 2018.

c) Market risk

Market risk is the risk that the fair value or future cash flows of the Commission's financial instruments will fluctuate in the future because of price changes. The Commission invests in publicly traded fixed income and equity investments available on domestic and foreign exchanges and in privately held investments. Market risk is managed through diversification between different asset classes and geographic diversification and by limiting the concentration in any single entity to 5% or less of the fair value of the investment fund. The one exception to the 5% or less concentration rule is an investment in a Real Estate holding fund, Bentall Kennedy Prime Canadian Property Fund Ltd, at 14.66% (2018 – 15.04%) of the total fund. This fund is diversified by investment type and geographic location. In 2019, the fund held properties in 4 provinces; 47% in Ontario, 24% in British Columbia, 18% in Alberta and 11% in Québec. The types of properties held by the fund can be classified as retail (24%), office (39%), distribution and warehouse (24%), multifamily residential (9%) and other (4%). The Governance Council is aware of this exception to its investment policy.

The Commission's investment target and actual asset mix at fair value December 31, 2019 is as follows:

	Target		Actual %
	Maximum %	Minimum %	
Fixed income securities and indexed bond funds	45.00	25.00	32.83
Canadian equities	24.00	8.00	15.28
Real estate	20.00	10.00	14.66
International equities	34.00	14.00	26.89
Mortgages	15.00	5.00	9.26
Cash and cash equivalents	5.00	-	1.08

Notes to the Financial Statements

For the year ended December 31, 2019 (in thousands of Canadian dollars)

Equity investments are particularly sensitive to market risk. Because equities are recorded as held-for-trading, changes in their fair value from the movements in the markets have a significant impact on comprehensive income and reserve values. The following table is a sensitivity analysis that shows the impact of a change of 11.19% – 12.23%, depending on asset type, on the average market values of each portfolio, which equates to one standard deviation of the portfolio in the respective stock market index.

Portfolio	Index	Exposure December 31, 2019 \$	Change one standard deviation %	Change to comprehensive income 2019 \$
Canadian equities	TSX 300	65,149	12.23	7,968
International equities	MSCI EAFE	114,654	11.19	12,830

d) Interest rate risk

Interest rate risk is the risk that the fair value or cash flows of a financial instrument will fluctuate in the future because of interest rate changes. The Commission is exposed to interest rate risk primarily through its investments in fixed income investments. Fluctuations in interest rates can affect the fair value of the fixed income investments, as well as shift investor preferences among asset classes. Interest rate risk is minimized by actively managing the duration of the fixed income investments.

The following table provides a sensitivity analysis of the impact of a 1.00% change in nominal interest rates at December 31 assuming the change occurs evenly throughout the sector and all other variables remain constant.

	Movement in interest rates %	Change to comprehensive income 2019 \$
Change in nominal interest rates	+1.00	12,597
	Movement in interest rates %	Change to comprehensive income 2018 \$
Change in nominal interest rates	+1.00	10,048

Notes to the Financial Statements

For the year ended December 31, 2019 (in thousands of Canadian dollars)

e) Real estate risk

Real estate risk arises from changes in real estate values related to local markets and vacancy rates. Real estate risk is managed through diversification across real estate types and locations. Adverse impacts in any segment of the market or geographic location are reduced by having holdings diversified across residential, commercial, industrial, and developmental markets.

The table below presents the estimated effect of a material adverse change in valuations of the investment in domestic real estate for the year ended December 31. This change to comprehensive income reflects a change in valuation of 9.74% (2018 – 12.50%), which, based on ten years of results, would be one standard deviation of valuation change.

Portfolio	Exposure December 31, 2019 \$	Change %	Change to comprehensive income 2019 \$
Real estate	62,515	+9.74%	6,089

Portfolio	Exposure December 31, 2018 \$	Change %	Change to comprehensive income 2018 \$
Real estate	57,387	+12.50	7,173

f) Foreign currency risk

Foreign currency risk is the risk that the value of financial assets and financial liabilities denominated in foreign currencies will fluctuate due to changes in their respective exchange rates relative to the Canadian dollar. The Commission has investments denominated in foreign currencies which are therefore exposed to currency risk. To mitigate this risk, investment managers are authorized to enter into forward foreign exchange contracts, which represent commitments to exchange two currencies at a specified future date based on a rate agreed to by both parties at the inception of the contract, for the sole purpose of hedging foreign currency transactions. There was \$4,752 in forward foreign exchange contracts outstanding as at December 31, 2019 (2018 – \$0). These contracts were equal to the foreign exchange exposure of fixed income investments.

Notes to the Financial Statements

For the year ended December 31, 2019 (in thousands of Canadian dollars)

The total amount of investments, at fair value, exposed to foreign currency risk is as follows:

Foreign country	Total investments fair value 2019 \$	Total investments fair value 2018 \$
United States	72,008	55,391
Europe	11,646	10,987
Japan	8,363	6,115
United Kingdom	7,547	9,244
Switzerland	4,012	4,564
Australia	1,753	750
Hong Kong	1,405	1,855
Denmark	807	616
Korea	779	416
Singapore	670	527
Israel	575	-
New Zealand	383	-
Sweden	294	-
Norway	188	-
Mexico	134	-
Taiwan	86	373
Hungary	44	-
Czech Republic	19	-
South Africa	12	119
Brazil	6	346
China	-	577
India	-	620
Subtotal	110,731	92,500

Also included in International equity investments is \$4,022 in Canadian denominated securities (2018 – \$0).

Notes to the Financial Statements

For the year ended December 31, 2019 (in thousands of Canadian dollars)

The following tables provide a sensitivity analysis that illustrates the impact of a 10% appreciation in the Canadian dollar relative to the five largest currencies the Commission is exposed to for the year ended December 31. This analysis assumes that all other variables remain constant.

	Exposure December 31, 2019 \$	Change %	Change to comprehensive income 2019 \$
United States	72,008	+10.00	(7,201)
Europe	11,646	+10.00	(1,165)
Japan	8,363	+10.00	(836)
United Kingdom	7,547	+10.00	(755)
Switzerland	4,012	+10.00	(401)

	Exposure December 31, 2018 \$	Change %	Change to comprehensive income 2018 \$
United States	55,391	+10.00	(5,539)
Europe	10,987	+10.00	(1,099)
Japan	6,115	+10.00	(612)
United Kingdom	9,244	+10.00	(924)
Switzerland	4,564	+10.00	(456)

Notes to the Financial Statements

For the year ended December 31, 2019 (in thousands of Canadian dollars)

17. Administration and general expenses

	2019	2018
	\$	\$
Salaries, wages and allowances	17,253	16,057
Professional services	4,778	4,766
Employer share of benefits	3,311	3,503
Depreciation on right of use assets	1,285	-
Amortization and depreciation	1,217	1,514
Travel	852	1,000
Office repairs and maintenance	799	769
Communications	704	713
Office services and supplies	615	633
Office furniture and equipment (non-capital)	508	648
Contributions to other organizations	410	400
Advertising and public information	283	337
Training and development	276	277
Interest expense on lease liability	238	-
Grants	214	242
Honoraria and retainers	67	94
Recruitment	61	51
Office lease payments	51	657
Bad debt expense	48	33
Loss on asset disposal	17	2
Recoveries	(498)	(81)
	32,489	31,615
Less: Allocation to claims management costs - current year injuries (Note 11.b)	(2,186)	(3,508)
Less: Allocation to claims management costs - prior year injuries (Note 11.b)	(11,372)	(9,680)
Total	18,931	18,427

Notes to the Financial Statements

For the year ended December 31, 2019 (in thousands of Canadian dollars)

18. Related party transactions

The Commission is related to all departments and territorial public agencies of the Governments of the Northwest Territories and Nunavut. The Commission enters into transactions with these entities in the normal course of business. The following tables summarize the Commission's transactions:

Balances due from related parties included in assessments receivable and other receivables:

	2019	2018
	\$	\$
Government of Nunavut	102	-
Territorial public agencies	7	23
Government of the Northwest Territories	528	496
Total	637	519

Balances payable to related parties included in accounts payable, accrued and other liabilities and assessments refundable:

	2019	2018
	\$	\$
Government of Northwest Territories	-	190
Territorial public agencies	154	933
Government of Nunavut	359	903
Total	513	2,026

Through Memoranda of Understanding with the Governments of the Northwest Territories and Nunavut, the Commission charges the governments for the costs of administering benefits related to Hunters and Trappers claims. These costs include the increase or decrease in the benefits liability related to Hunters and Trappers claims, therefore, a significant decrease in the benefits liability can result in a refund by the Commission to either Government. In 2019, both the Government of the Northwest Territories and the Government of Nunavut were issued an invoice for \$432 and \$102 respectively. In 2018, the Government of the Northwest Territories was issued an invoice of \$418 and the Government of Nunavut was issued a refund of \$25.

Assessments revenue, at rates determined using the same method as with others, as well as recoveries for Hunters and Trappers, as described above, from related parties for the years ended December 31:

	2019	2018
	\$	\$
Government of the Northwest Territories	5,646	4,797
Government of Nunavut	5,014	3,138
Territorial public agencies	2,405	2,235
Total	13,065	10,170

Notes to the Financial Statements

For the year ended December 31, 2019 (in thousands of Canadian dollars)

Expenses to related parties for the years ended December 31:

	2019	2018
	\$	\$
Territorial public agencies	2,177	2,664
Government of Northwest Territories	1,588	1,610
Government of Nunavut	939	1,160
Total	4,704	5,434

Investments in bonds of related parties at fair value:

	2019	2018
	\$	\$
Northwest Territories Power Corporation		
6.42% maturing December 18, 2032	-	1,118
5.95% maturing December 15, 2034	-	1,293
Total	-	2,411

The Commission does not record the value of services provided in the normal course of operations without charge by the Governments of the Northwest Territories and Nunavut in these financial statements. The services provided without charge are not significant but include areas where the Commission follows government administrative policies and employment contracts. These services include training services, records management, and human resources support.

Compensation of key management personnel

	2019	2018
	\$	\$
Compensation	1,734	1,803
Post employment benefits - increase in liability	3	33
Pension plan	194	162
Total compensation paid to key management personnel	1,931	1,998

Included in the pension plan are employer contributions to the Plan.

The amounts disclosed in the table are the amounts recognized as an expense during the reporting period related to key management personnel, which consists of the members of the Governance Council, the President, and the vice-presidents.

Notes to the Financial Statements

For the year ended December 31, 2019 (in thousands of Canadian dollars)

19. Fair value measurement

The Commission's financial instruments categorized according to their fair value hierarchy as described in Note 2.c) are as follows as at December 31, 2019:

	Level 1	Level 2	Level 3	2019
	\$	\$	\$	\$
Financial instruments measured at fair value:				
Equities	177,909	1,837	57	179,803
Fixed income securities and indexed bond funds	49	144,346	164	144,559
Real estate	-	62,515	-	62,515
Mortgages	-	39,493	-	39,493
Total	177,958	248,191	221	426,370

The Commission's financial instruments categorized according to their fair value hierarchy as described in Note 2.c) are as follows as at December 31, 2018:

	Level 1	Level 2	Level 3	2018
	\$	\$	\$	\$
Financial instruments measured at fair value:				
Equities	153,456	-	-	153,456
Fixed income securities and indexed bond funds	-	135,582	-	135,582
Real estate	-	57,387	-	57,387
Mortgages	-	35,182	-	35,182
Total	153,456	228,151	-	381,607

Mortgages are valued based on inputs from a non-active but well defined market for similar assets. Verifiable discount rates and spreads are utilized that are reflective of the underlying mortgage asset quality.

Pooled fund units are valued at their year-end net asset value, as determined by the fund manager or administrator. For equity and fixed income pooled funds, these values represent the Commission's proportionate share of underlying net assets at fair values determined using either quoted market prices or year-end closing market prices or the average of the latest bid/ask prices based on available public quotations from recognized dealers in such securities. Bonds are valued using the PCBonds TMX Group pricing system. Real estate is valued by comparing the property values to other completed transactions or listings in the market and performing a discounted cash flow analysis based on market rents and comparable discount rates.

Notes to the Financial Statements

For the year ended December 31, 2019 (in thousands of Canadian dollars)

20. Right to use asset and lease liabilities

The Commission leases several assets including real property. Some leases contain extension options exercisable by the Commission. The Commission has included the extension option in the lease term in calculating the lease liability where it is reasonably certain to exercise that option. Where the extension option has not been included in calculating the lease liability potential future lease payments are \$2,246 (discounted). There are no purchase options, contingent rents or escalation clauses included in the leases.

Amounts expensed for common area maintenance and utilities, not included in the calculation of the lease liability, in 2019 is \$799.

	\$
Asset balance at January 1, 2019	7,108
Additions	271
Depreciation	(1,285)
Asset balance at December 31, 2019	6,094

	\$
Lease liability balance at January 1, 2019	7,108
Additions	271
Principal payments	(1,162)
Lease liability balance at December 31, 2019	6,217

Lease liability maturity analysis

	2019 \$
Year 1	1,176
Year 2	1,122
Year 3	957
Year 4	974
Year 5	841
Thereafter	1,147
Total	6,217

Notes to the Financial Statements

For the year ended December 31, 2019 (in thousands of Canadian dollars)

21. Subsequent events

On March 11, 2020 the World Health Organization declared Covid-19 a global pandemic. Global investment markets were immediately and substantively affected. A decline in the fair value of the held investments occurred. A decrease in the Commission's investment's values has an adverse impact on the funded position of the Commission, which may have ultimate impacts on employer assessment rates.

The Commission, in consultation with the Governments of the Northwest Territories and Nunavut, announced on April 8, 2020 certain financial relief measures for employers including the suspension of late payment penalties and an extension of the assessment payment deadline to August 1, 2020. In addition the Commission continues to advise employers to revise their 2020 payroll estimates, as appropriate, to best reflect the potential impact of Covid-19 on their specific operations.

As of June 9, 2020, the duration and extent of the impact of Covid-19 is uncertain. The Commission is unable to estimate the resultant impact the pandemic will have on its funded position moving forward.

Annual Report 2019

WORKERS' SAFETY AND COMPENSATION COMMISSION
NORTHWEST TERRITORIES AND NUNAVUT



wsc.nt.ca 1.800.661.0792
wsc.nu.ca 1.877.404.4407

COMMISSION DE LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL ET DE L'INDEMNISATION DES TRAVAILLEURS

RAPPORT ANNUEL

2019

Territoires du Nord-Ouest et Nunavut

Commission de la sécurité au travail et de l'indemnisation des travailleurs Territoires du Nord-Ouest et Nunavut

YELLOWKNIFE

Tour Centre Square, 5^e étage
5022, 49^e Rue
C.P. 8888
Yellowknife (T.N.-O.) X1A 2R3

Téléphone : 867-920-3888
Sans frais : 1-800-661-0792
Télécopieur : 867-873-4596
Télécopieur sans frais : 1-866-277-3677

IQALUIT

Édifice Qamutiq, 2^e étage
630, chemin Queen Elizabeth II
C.P. 669
Iqaluit (Nunavut) X0A 0H0

Téléphone : 867-979-8500
Sans frais : 1-877-404-4407
Télécopieur : 867-979-8501
Télécopieur sans frais : 1-866-979-8501

INUVIK

Édifice Blackstone
87, chemin Kingmingya
C.P. 1188
Inuvik (T.N.-O.) X0E 0T0

Téléphone : 867-678-2311
Télécopieur : 867-678-2302

LIGNE DE SIGNALEMENT DES INCIDENTS 24 HEURES SUR 24

1-800-661-0792

wsc.nt.ca/fr
wsc.nu.ca/fr



WSCCNTNU



Table des matières

JESSE REID

LETTRE D'ACCOMPAGNEMENT	2	NOS FINANCES	26
MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE	3	Commentaire de la direction	27
Vision, mission et valeurs	3	Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière	29
OBJECTIFS ET PRIORITÉS STRATÉGIQUES EN 2019	4	Opinion actuarielle	30
Conseil de gouvernance	5	Rapport de l'auditeur indépendant	31
À PROPOS DE LA CSTIT	7	ÉTATS FINANCIERS	35
FAIRE PROGRESSER LA CULTURE DE LA SÉCURITÉ	8	État de la situation financière	35
Indicateurs de rendement clés en 2019	9	État du résultat global	36
Une culture de sécurité exemplaire	10	État des variations des capitaux propres	37
FOURNIR DES SERVICES ET RÉSULTATS DE QUALITÉ	18	État des flux de trésorerie	38
Indicateurs de rendement clés en 2019	19	Notes afférentes aux états financiers	39

Lettre d'accompagnement

Le 15 juin 2020

L'honorable Margaret Thom

Commissaire des Territoires du Nord-Ouest

L'honorable Nellie T. Kusugak

Commissaire du Nunavut

L'honorable Katrina Nokleby

Ministre responsable de la Commission de la sécurité au travail et de l'indemnisation des travailleurs pour les Territoires du Nord-Ouest

L'honorable George Hickey

Ministre responsable de la Commission de la sécurité au travail et de l'indemnisation des travailleurs pour le Nunavut

En vertu du paragraphe 106(1) des *Lois sur l'indemnisation des travailleurs* des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut, j'ai l'honneur de présenter le rapport annuel de la Commission de la sécurité au travail et de l'indemnisation des travailleurs (CSTIT) pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019.

Le Conseil de gouvernance, en collaboration avec l'équipe de haute direction, fait connaître la vision de la CSTIT – éliminer les blessures et les maladies professionnelles aux Territoires du Nord-Ouest et au Nunavut – et sa responsabilité à cet égard. Agissant conformément aux *Lois sur l'indemnisation des travailleurs*, aux politiques et aux directives en matière de gouvernance, il supervise les activités, la gestion et l'obligation redditionnelle de la CSTIT.

Le *Rapport annuel 2019* énonce les engagements stratégiques de la Commission et ses progrès vers l'atteinte de ses objectifs, en plus de résumer les activités du dernier exercice. Il comprend aussi les états financiers audités, qui témoignent de l'engagement de la Commission quant au maintien du Fonds de protection des travailleurs.

Les états financiers sont accompagnés d'une opinion actuarielle concernant le caractère raisonnable des prestations de retraite et des réclamations futures ainsi que le caractère adéquat des réserves de la CSTIT pour éventualités.

Je félicite le Conseil de gouvernance, les employés et les partenaires de la CSTIT pour leur dévouement continu à l'endroit des intervenants dans une approche visant à assurer la sécurité des travailleurs et à leur fournir des soins de qualité partout aux Territoires du Nord-Ouest et au Nunavut.



David Tucker
Président du Conseil

Message de la présidente



La Commission de la sécurité et de l'indemnisation des travailleurs s'efforce de *faire progresser la culture de sécurité* et de *fournir des services et résultats de qualité* conformément à son plan stratégique quinquennal, et 2019 nous a permis de nous rapprocher de ces objectifs.

Il nous reste cependant bien des progrès à faire

pour réaliser notre mission : *éliminer les maladies et les blessures professionnelles*. En 2019, au nombre des 3 614 demandes d'indemnisation déclarées au total, soit 1,7 % de moins que la moyenne historique, quatre avaient trait à des décès survenus sur nos territoires. C'est une tragédie de perdre une vie au travail, où l'on s'attend à être en sécurité et à repartir à la fin de la journée pour retourner auprès de ses proches. Au-delà des quatre vies perdues, d'innombrables autres sont bouleversées. On ne peut surestimer une telle tragédie. C'est pourquoi nous ne ménagesons aucun effort pour atteindre mettre en œuvre nos priorités stratégiques. Nous nous efforçons de *faire progresser la culture de sécurité* pour que les employeurs et les travailleurs reconnaissent l'importance d'un milieu sécuritaire et adoptent le concept d'un système de responsabilité interne (SRI), où la sécurité est une valeur partagée à l'échelle organisationnelle et où tous collaborent en misant sur la formation, l'éducation, les ressources et la consultation pour réduire et éliminer les maladies et les blessures professionnelles ainsi que les décès au travail. Par ailleurs, *fournir des services et résultats de qualité*, c'est nous assurer d'apporter un soutien et des soins à ceux qui font appel à la CSTIT, et de leur fournir de l'information claire et facile à comprendre.

Je vous invite à prendre connaissance des progrès que nous avons réalisés en 2019 pour chacune de nos priorités stratégiques ainsi que de nos plans pour poursuivre sur cette lancée en 2020. Je suis persuadée que notre organisme continuera d'avancer à grands pas pour faire du Nord un endroit plus sûr et pour traiter les intervenants avec une attention particulière, dans le respect de la dignité de chacun.

Debbie Molloy
Présidente-directrice générale

NOTRE VISION

Éliminer les maladies et les blessures professionnelles.

NOTRE MISSION

Nous faisons la promotion de la santé et de la sécurité au travail tout en offrant un régime d'assurance sans égard à la responsabilité aux employeurs ainsi que des soins aux travailleurs blessés.

NOS VALEURS

LE RESPECT - Nous faisons preuve d'attention, de compassion et d'honnêteté.

LA MOBILISATION - Nous œuvrons avec les autres pour assurer une participation et une collaboration concrètes.

L'INTÉGRITÉ - Nous respectons nos engagements et agissons équitablement.

L'OUVERTURE - Nous sommes accessibles et optons pour la clarté et la transparence.

LA SÉCURISATION CULTURELLE - Nous reconnaissons et respectons la dignité culturelle et enrichissons nos connaissances à cet égard.

L'EXCELLENCE - Nous sommes efficaces et accordons la priorité au service.

L'INTENDANCE - Nous soutenons le Fonds de protection des travailleurs par la reddition de comptes et la responsabilité financière.



Objectifs et priorités stratégiques en 2019



Priorité stratégique 1

Faire progresser la culture de sécurité

Objectifs

- Accroître le nombre d'employeurs dotés d'un programme de santé et de sécurité au travail (SST)
- Accroître le nombre d'activités éducatives en santé et sécurité au travail (SST) dans les collectivités pour les travailleurs vulnérables
- Améliorer les critères des inspections dirigées afin d'accroître la conformité aux règlements en vigueur
- Analyser et traiter les questions et les tendances émergentes en matière de sécurité en milieu de travail
- Améliorer la sensibilisation du public au sujet du système de responsabilité interne (SRI)



Priorité stratégique 2

Fournir des services et résultats de qualité

Objectifs

- Poursuivre la mise en œuvre de la stratégie de services en ligne
- Accroître les retours au travail en temps opportun et de manière sécuritaire
- Améliorer la sécurisation culturelle dans les activités quotidiennes et dans nos services aux intervenants
- Assurer la gestion financière du Fonds de protection des travailleurs
- Améliorer l'intégrité des données et l'accès à celles-ci
- Améliorer la communication



Conseil de gouvernance

Dans le sens des aiguilles d'une montre, à partir d'en haut à gauche : Rachel Makohoniuk, Jack Rowe, Janet Brewster, Joseph Ohokannoak, Debbie Molloy (présidente-directrice générale), Abe Theil, Eleese Scott (agente de gouvernance en chef et conseillère principale), David Tucker.

Nous représentons vos intérêts

Un Conseil de gouvernance de sept personnes, qui représente les intérêts des travailleurs, des employeurs et du grand public, régit la CSTIT dans l'ensemble des deux territoires. Le Conseil de gouvernance a la responsabilité de surveiller la gestion de la CSTIT et d'assurer une bonne gestion du Fonds de protection des travailleurs.

Le Conseil de gouvernance supervise la CSTIT conformément aux règles des *Lois sur l'indemnisation des travailleurs*, des politiques de la Commission et de ses propres directives. Se rencontrant tous les trimestres, le Conseil de gouvernance suit de près le rendement financier et stratégique de la CSTIT, et fournit un point de contact constant en matière de gestion.

David Tucker, président du Conseil

Jack Rowe, vice-président, représentant des employeurs des Territoires du Nord-Ouest

Arlene Hansen, représentante des employeurs des Territoires du Nord-Ouest (*membre jusqu'en novembre 2019, absente de la photo*)

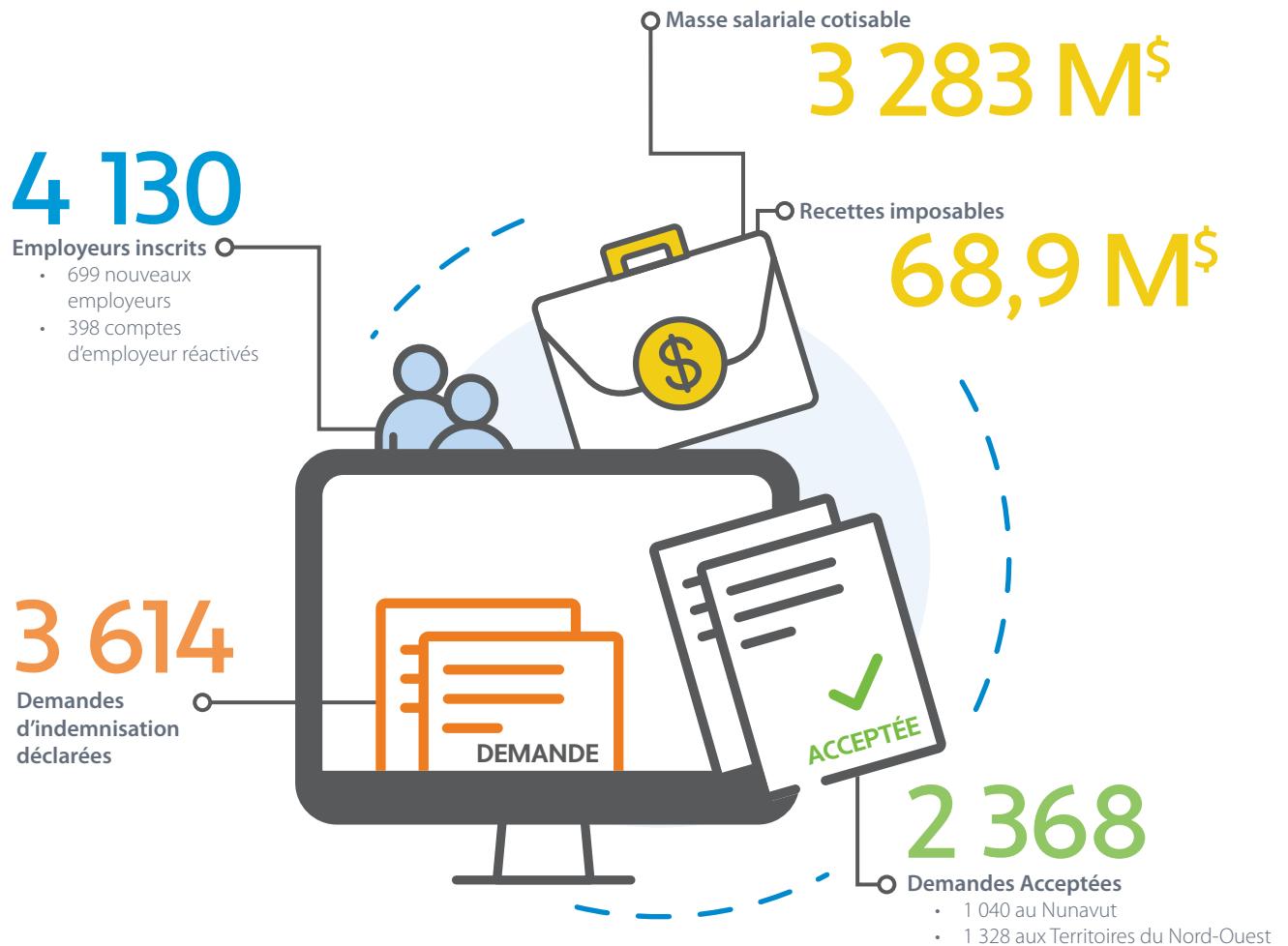
Rachel Makohoniuk, représentante des travailleurs des Territoires du Nord-Ouest

Abe Theil, représentant de l'intérêt public des Territoires du Nord-Ouest

Janet Brewster, représentante des travailleurs du Nunavut

Joseph Ohokannoak, représentant de l'intérêt public du Nunavut

Statistiques de la CSTIT



La **CSTIT** est la seule
**commission des accidents
du travail au Canada**
qui dessert **deux territoires.**



À propos de la CSTIT

Sécurité et soins

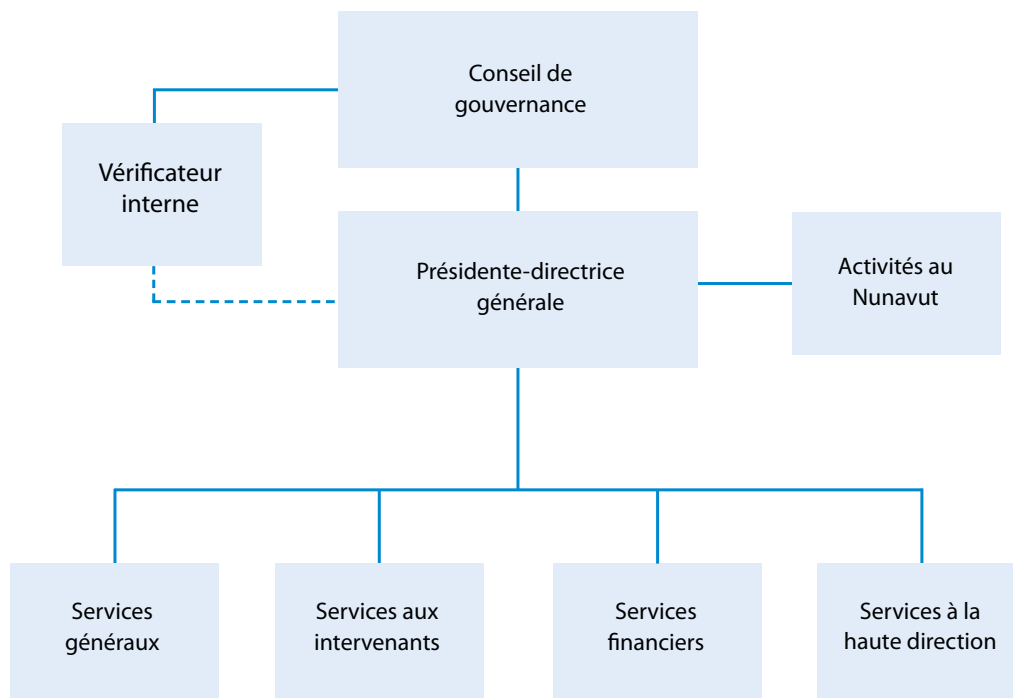
La Commission de la sécurité au travail et de l'indemnisation des travailleurs (CSTIT) est un organisme indépendant créé en vertu d'une loi et responsable de l'application des *Lois sur l'indemnisation des travailleurs*, des *Lois sur la sécurité*, des *Lois sur l'usage des explosifs* et des *Lois sur la santé et la sécurité dans les mines* des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut. Ces lois et les règlements connexes permettent de prendre soin des travailleurs et des employeurs des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut, et de les protéger.

Dans le cadre de son mandat axé sur la sécurité et les soins, la CSTIT a deux priorités stratégiques de 2018 à 2022 : *faire progresser la culture de sécurité et fournir des services et résultats de qualité*. Divers objectifs et un éventail de mesures et d'initiatives guident les activités annuelles de la CSTIT visant la réalisation de ces priorités stratégiques, et notre organisme offre divers services opérationnels aux intervenants dans cette optique.

Ces activités d'exploitation s'alignent sur la mission de la CSTIT, soit *promouvoir la santé et la sécurité dans le milieu de travail tout en fournissant une assurance sans égard à la responsabilité aux employeurs et des soins aux travailleurs blessés*.

La CSTIT offre des services à environ 40 000 travailleurs et 4 000 employeurs dans les deux territoires, traitant plus de 3 000 réclamations chaque année pour des travailleurs et réalisant plus de 1 000 inspections par année afin de maintenir les milieux de travail sécuritaires.

La structure organisationnelle de la CSTIT comprend six divisions : le bureau de la présidente de la Commission, les Services aux intervenants, les Services généraux, les Services à la haute direction, les Services financiers et les Activités au Nunavut.








Rapport sur les activités de 2019

Faire progresser la culture de sécurité

Commission de la sécurité au travail et de l'indemnisation des travailleurs
Territoires du Nord-Ouest et Nunavut

Indicateurs de rendement clés en 2019

La CSTIT utilise des indicateurs de rendement clés (IRC) pour suivre les progrès réalisés vers la concrétisation de ses priorités stratégiques.

Indicateur de rendement clé	Critère de mesure	2018	2019	Cible	Évaluation
Fréquence des demandes avec pertes de temps au travail	+/- 0,05 point comparativement à la moyenne de l'exercice précédent	2,17	2,12	1,99	
Employeurs dotés d'un programme de SST	% d'employeurs dotés d'un programme	46,9%	53,6%	45%	
Sensibilisation accrue du public à l'égard du SRI	% d'augmentation au cours des années 2 à 5	-	59%	Base de référence de 2019	

 Rendement atteignant ou dépassant la cible  Rendement légèrement inférieur à la cible  Rendement loin de la cible

La CSTIT s'est engagée, dans le cadre de ce cycle stratégique quinquennal, à *faire progresser la culture de sécurité* aux Territoires du Nord-Ouest et au Nunavut. Une culture de sécurité est un ensemble de convictions communes en ce qui a trait à la santé et à la sécurité au travail. Elle influence les priorités en matière de sécurité en milieu de travail et oriente les travailleurs, les employeurs et le grand public pour faire de la sécurité la priorité absolue.

Fréquence des demandes avec perte de temps de travail

Nombre de demandes d'indemnisation avec perte de temps de travail qui ont été acceptées par 100 travailleurs

Système de responsabilité interne

Philosophie fondamentale de la sécurité au travail qui attend de chaque intervenant qu'il assume sa responsabilité personnelle en matière de santé et de sécurité au travail, pour lui-même et pour autrui, en prenant l'initiative de régler des situations liées à la sécurité, de résoudre des problèmes et d'apporter des améliorations

Qu'est-ce qu'un programme de SST?

Un programme de SST est constitué de politiques et de procédures visant à prévenir les incidents en milieu de travail et les maladies professionnelles. Selon sa taille, une entreprise ou un organisme peut avoir l'obligation légale de se doter d'un programme de SST. Les programmes de SST ne sont pas uniformes; pour être efficaces, ils doivent prendre en considération de nombreux éléments propres à l'entreprise, comme les travailleurs, le type d'emploi, le site de travail ou chantier, etc.



Une culture de sécurité exemplaire



Sunrise Cabinets est une petite entreprise dont le propriétaire et exploitant est Mark McDonald. Celui-ci l'a rachetée en 2010 et a modifié la portée de ses activités : à l'aménagement de cuisines

entièrement personnalisées et à la fabrication de placards s'ajoute la passation de marchés avec le gouvernement. La petite entreprise embauche des employés à temps plein et à temps partiel.

L'inspecteur en SST de la CSTIT, Kelly Carter, est allé visiter l'entreprise en 2019 afin d'y effectuer les inspections prévues. Ce qu'il a vu chez Sunrise l'a surpris à plus d'un égard.

Oui, quelques problèmes de sécurité et de conformité à la réglementation ont été observés, mais Kelly a aussi remarqué la présence d'une équipe de direction à l'écoute et désireuse d'agir pour remédier à toute lacune.

Dès le départ, l'équipe de Sunrise est passée à l'action pour mettre en place un processus de collaboration faisant en sorte que Mark et son directeur général participent aux activités d'inspection. Ils étaient impatients d'apprendre et de travailler pour améliorer les choses. Le processus d'inspection a révélé quelques faiblesses sur le plan de la sécurité réglementaire, et Sunrise a suivi les directives données par Kelly pour rectifier le tir. « Ils n'ont jamais laissé entendre qu'ils ne voulaient rien faire », a déclaré Kelly. Ils se sont attaqués aux problèmes qu'ils pouvaient résoudre immédiatement et ont adopté les mesures de contrôle voulues en attendant l'équipement de sécurité. »

« La sécurité a toujours occupé une place prioritaire dans notre entreprise », a déclaré Mark. Nous ne voulons pas que quelqu'un se blesse, et nous dirigeons notre entreprise de façon à éviter cela. » Cependant, il restait encore du travail à faire pour officialiser cette approche. L'équipe avait bien mis en place certaines politiques et procédures, mais il lui fallait des conseils sur des points précis.

De plus, le tout devait s'intégrer à la mentalité d'entreprise, d'où la nécessité de veiller à ce que chaque employé comprenne son rôle. « Tous veulent travailler dans un environnement sûr, et chacun sait que le jeudi, à 16 h 45, il y a une réunion sur la sécurité », a noté Mark. Les employés qui travaillent généralement dans les bureaux savent qu'ils doivent prendre des lunettes de sécurité dès qu'ils entrent dans l'atelier. C'est une culture collective bien établie maintenant. Tout le monde participe et les employés comprennent qu'il faut garder la sécurité à l'esprit. »

« En raison de fluctuations normales dans les milieux de travail nordiques, qui se caractérisent par un fort roulement de personnel et des changements fréquents, il est important d'instaurer une culture de la sécurité », a souligné Mark. Il ne peut y avoir un seul responsable de la sécurité au sein d'une entreprise; il doit s'agir d'une responsabilité partagée à l'échelle organisationnelle. Une structure renforcée se traduit par l'ajout de niveaux de responsabilité.

Mark illustre cette notion par une comparaison avec la formation. « Il est difficile d'entrer quelque part et d'apprendre quelque chose par soi-même quand il n'y a rien pour se guider », explique-t-il. Grâce au soutien de la CSTIT, l'entreprise Sunrise a officialisé son programme de SST et s'est engagée à faire rayonner sa culture de sécurité.

« Les directives ont été adoptées une à une, certaines avec un peu de persuasion, mais de l'initiative même des employés la plupart du temps », a déclaré Kelly, qui reconnaît les défis à relever. « Nous intervenons et leur faisons parfois perdre de l'argent, mais c'est toujours dans l'espoir de prévenir les blessures. Il est agréable de voir une équipe se réjouir de notre présence. »



À bien des égards, j'attribue le succès des mesures de sécurité à la volonté de changement et à la culture de sécurité instaurée par l'équipe de direction de Sunrise. Ils seront les premiers à admettre que certaines choses leur échappent, mais leur programme de sécurité continue d'évoluer de façon stable.

J'y vois une belle réussite, car l'équipe ne se contente pas de suivre les directives : elle veut devenir meilleure pour ses travailleurs et elle s'efforce vraiment d'y parvenir. »



1.1 Accroître le nombre d'employeurs dotés d'un programme de santé et de sécurité au travail (SST)

Les programmes de SST sont fondamentaux dans une optique de culture de sécurité. En 2019, la CSTIT s'est attachée à fournir des ressources et du soutien aux employeurs pour les aider à mettre en œuvre des programmes de SST en milieu de travail par la mobilisation.

Un programme de SST comporte un certain nombre d'exigences législatives, notamment en ce qui concerne l'orientation des travailleurs, le retour au travail et l'établissement d'un plan de formation en matière de SST, et les besoins des petites et grandes entreprises sont différents.

Au début du présent cycle stratégique, la CSTIT a intégré les questions de sécurité au rapport annuel sur la masse salariale (RAMS) que chaque employeur doit remplir. Celui-ci permet d'obtenir des renseignements précieux sur la manière dont chaque employeur inscrit gère son programme de SST. En 2019, une fois le processus de RAMS terminé, la CSTIT a commencé à sensibiliser les employeurs qui avaient répondu ne pas avoir mis en place un programme de SST, et leur a offert un soutien et des ressources pour les aider à aller de l'avant. Grâce à deux années de données accumulées, nous pouvons constater une augmentation du nombre d'employeurs, petits et grands, qui déclarent avoir certains éléments d'un programme de SST.

Un aspect essentiel de nos activités en 2019 consistait à créer et à resserrer les liens, et à favoriser un engagement. La CSTIT a participé à des salons professionnels et à des conférences tout au long de l'année 2019, y compris à l'assemblée des administrateurs gouvernementaux locaux des Territoires du Nord-Ouest (LGANT) et à la foire commerciale du Nunavut. Elle a travaillé avec des employeurs comme le ministère de la Santé des T.N.-O. pour dispenser des formations adaptées et a organisé des événements dans le secteur de la sécurité, comme le lancement de la saison de construction, qui visait à fournir de l'information à une industrie à haut risque.

La CSTIT tient à véhiculer le message que l'instauration d'une culture de sécurité relève de l'entreprise elle-même. C'est dans cette optique qu'elle a pris part au volet « causeries autour de la boîte à outils » de la Semaine de la sécurité et de la santé, en suggérant des moyens d'organiser de telles discussions avec les employés. La CSTIT a travaillé avec plus d'une trentaine d'employeurs, issus de six communautés différentes, pour les aider à planifier des causeries autour de la boîte à outils pour leurs travailleurs, et elle a organisé la Semaine du gouvernement, plus tard au cours de l'année, plus particulièrement pour ce secteur.

Lors des inspections de la CSTIT, les inspecteurs en SST continuent d'offrir de l'aide et des ressources aux employeurs, notamment pour passer en revue leurs programmes de sécurité, partager une expertise technique, formuler des recommandations sur les pratiques exemplaires de l'industrie et organiser des causeries autour de la boîte à outils.

La SST et le système de responsabilité interne (SRI) sont très étroitement liés. Les employeurs font la démonstration de leur système de responsabilité interne (SRI) en mettant en œuvre les exigences en matière de santé et de sécurité au travail (SST). Les efforts seront maintenus en 2020 en vue de la mise en œuvre de stratégies à l'appui du SRI. Ainsi, la recherche des lacunes en matière de sensibilisation ainsi que l'évaluation et l'élargissement des programmes, ressources et services actuels de la CSTIT se poursuivront afin de promouvoir davantage le SRI. L'un des grands objectifs de 2020 est d'inciter les employeurs à agir comme des fers de lance de la communication de messages de sécurité aux travailleurs.

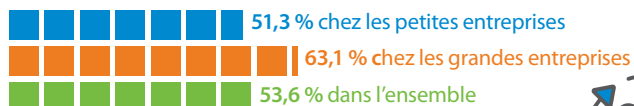
La CSTIT compte examiner les incitatifs à la sécurité en 2020, et en profiter pour formuler des recommandations afin de garantir l'efficacité du programme et d'accroître la conformité aux règles en matière de SST. Son but reste de voir les incidents et les blessures diminuer toujours plus.

Employeurs dotés d'un programme de SST

2018



2019



VERS L'AVENIR

En 2020, les objectifs 1.1 – Accroître le nombre d'employeurs dotés d'un programme de santé et de sécurité au travail (SST) et 1.5 – Améliorer la sensibilisation du public au sujet du système de responsabilité interne (SRI) seront fusionnés en un nouvel objectif 1.1 – Améliorer la sensibilisation du public à l'égard du système de responsabilité interne (SRI) et de la mise en œuvre de programmes de santé et de sécurité au travail (SST).



1.2 Accroître le nombre d'activités éducatives en santé et sécurité au travail (SST) dans les collectivités pour les travailleurs vulnérables

Au départ, ce cycle stratégique prévoyait le déploiement d'efforts en alternance sur les différentes catégories de travailleurs vulnérables (jeunes ou débutants, de retour et étrangers), mais les données montrent que les jeunes et nouveaux travailleurs continuent d'être plus exposés et qu'il faut nous concentrer sur cette catégorie.

En 2019, nous avons établi des cibles et des échéanciers pour soutenir les activités éducatives destinées aux jeunes travailleurs. De plus, nous avons axé nos activités stratégiques sur l'éducation à la SST, y compris l'élaboration de ressources et la promotion de la sensibilisation.

La mise en œuvre de l'initiative *Ose. Tes questions en valent la peine!*, qui vise les jeunes travailleurs, s'est poursuivie cette année, plus particulièrement pour harmoniser les ressources entre les territoires. Le déploiement complet et la promotion de cette initiative commenceront l'année prochaine, le contenu des cours ayant dû être mis à jour pour refléter les différences entre les territoires.

La CSTIT a préparé et publié des ressources comme *Jeunes et nouveaux travailleurs – Orientation de sécurité*, qui aide les employeurs à former les nouveaux travailleurs et à assurer leur sécurité au travail, ainsi que les guides de l'instructeur et de l'apprenant pour les industries de la mécanique automobile, de la cuisine, de la coiffure et du travail du bois, qui proposent des sujets de discussion sur les risques et des conseils de sécurité.

Ces ressources sont toutes disponibles dans les quatre langues officielles de la CSTIT : l'anglais, le français, l'inuktitut et l'inuinnaqtun.

La CSTIT a travaillé en étroite collaboration avec ses partenaires pour sensibiliser les jeunes travailleurs à l'importance de la sécurité. Elle s'est engagée auprès des jeunes par l'intermédiaire de Compétences Canada aux Territoires du Nord-Ouest et au Nunavut dans le contexte de concours, entre autres au moyen d'un stand d'activités où il était possible d'essayer un métier et de participer au concours Power Up/En marche!, qui permet à des élèves de 8e année de découvrir différentes compétences et divers métiers. La CSTIT s'est également associée au programme de sensibilisation aux métiers du Collège Aurora et à un programme d'apprentissage du GTNO qui est destiné aux Ténos.

VERS L'AVENIR



La CSTIT poursuivra le déploiement de la stratégie d'éducation à la SST pour les jeunes travailleurs, en lançant le cours de certification pour jeunes travailleurs auprès des employeurs et des jeunes travailleurs, et en collaborant avec des organisations partenaires pour promouvoir l'utilisation de ce cours lors de l'embauche de jeunes travailleurs.

1 432

pages consultées en ligne sur les activités de la CSTIT axées sur les jeunes travailleurs en 2019.



En 2019, la CSTIT a finalisé le cours de certification pour jeunes travailleurs, un cours électronique interactif de deux heures conçu pour amener les jeunes travailleurs à acquérir une compréhension générale de la sécurité au travail et à se familiariser avec leurs droits et responsabilités de travailleurs.

Toujours en 2019, la CSTIT en a fait un cours obligatoire pour tous les jeunes travailleurs à son service.



QU'EST-CE QU'UN TRAVAILLEUR VULNÉRABLE?

Les travailleurs qui présentent un risque élevé de se blesser au travail ou de contracter une maladie professionnelle et qui sont embauchés de façon disproportionnée pour faire des tâches exigeantes ou dangereuses. Les catégories comprennent les travailleurs **jeunes, débutants, âgés, de retour** et **étrangers**.



LE PREMIER PRIX À UN CONCOURS NATIONAL!

Cette année, un groupe d'adolescents du Nord a été couronné gagnant du concours national de vidéo pour les jeunes #ObjectifSécurité du Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail (CCHST). La vidéo réalisée par ce groupe, *Workplace Spook*, encourage les jeunes à prendre conscience de leurs droits en tant que travailleurs. Elle a été visionnée plus de 1 000 fois en ligne, aidant ainsi à la diffusion de messages sur la sécurité auprès des jeunes du Nord.



1.3 Améliorer les critères des inspections dirigées afin d'accroître la conformité aux règlements en vigueur

La CSTIT attribue à chaque employeur actif dans son système un niveau de priorité allant d'un à cinq. Chaque niveau est basé sur sept critères différents :

- Nombre d'incidents graves;
- Durée du traitement des demandes;
- Nombre de demandes d'indemnisation déclarées;
- Dossiers nouveaux ou réactivés;
- Demandes d'indemnisation récentes;
- Inspections ou ordonnances en cours d'exécution;
- Réponses en suspens aux questions de SST dans le cadre de la production des rapports annuels sur la masse salariale (RAMS).

Cette liste de priorités est mise à jour chaque trimestre. Elle est utilisée pour faciliter notre planification annuelle pour prévoir des mesures de concert avec les employeurs dans les domaines qui nécessitent le plus de soutien.

La CSTIT suit les dix principales catégories d'observations menant à des directives; un tel suivi aide les inspecteurs en SST à repérer les dangers et les lacunes les plus courants en milieu de travail. Les données qui en sont tirées sont examinées régulièrement. On s'en sert pour orienter l'élaboration d'outils futurs, promouvoir des ressources et faire connaître des possibilités de formation du personnel.

La CSTIT a allégé les exigences législatives en matière de déclaration de travaux à risque, notamment en créant un nouveau formulaire simplifié à remplir. Ce formulaire permet aux inspecteurs en SST et aux employeurs d'être informés des travaux et de collaborer avant que ceux-ci commencent afin d'assurer un milieu de travail sécuritaire en toute priorité.

En se fiant aux données recueillies, la CSTIT a identifié les industries ayant besoin d'un soutien particulier et leur a fourni des activités de sensibilisation et des ressources adaptées. Avant la saison estivale de la construction, la CSTIT a organisé un événement de lancement – son personnel est allé dans des communautés du Nord et a rencontré des employeurs du secteur avant le début des travaux pour mettre en évidence les domaines d'intérêt et favoriser la création de liens avec notre équipe.



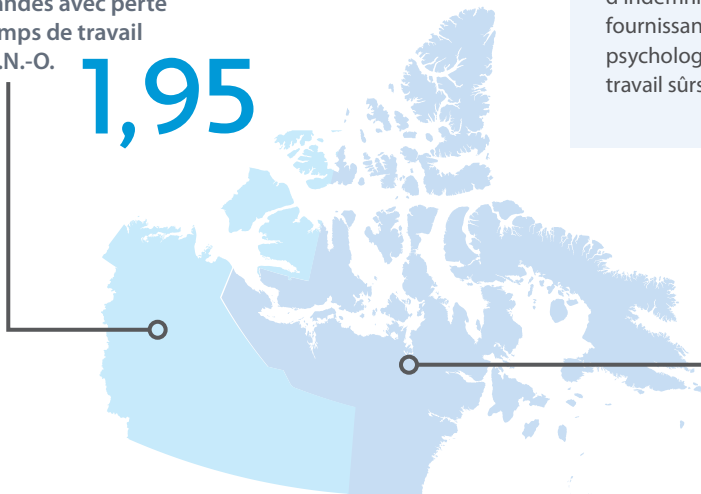
VERS L'AVENIR

En 2020, les efforts déployés pour atteindre l'objectif 1.3 seront déplacés vers l'objectif 1.4 – Analyser et traiter les questions et tendances émergentes en matière de sécurité au travail. Les progrès sur ce plan ont eu des retombées sur les lieux de travail où le risque de blessures psychologiques est élevé. Ce risque est un enjeu reconnu en matière de sécurité au travail, qui fait l'objet d'une attention constante dans le cadre de l'objectif 1.4. Cette fusion permettra d'éviter les chevauchements entre deux objectifs.

La CSTIT axera ses efforts sur les tendances en matière d'indemnisation dans le domaine de la SST, en fournissant de la formation sur les enjeux liés à la sécurité psychologique et en favorisant des environnements de travail sûrs par la mobilisation des intervenants.

Fréquence des demandes avec perte de temps de travail aux T.N.-O.

1,95



Fréquence des demandes avec perte de temps de travail au Nunavut

2,37

Fréquence des demandes avec pertes de temps de travail : nombre de demandes d'indemnisation avec perte de temps de travail qui ont été acceptées par 100 travailleurs.

Activités de mobilisation en 2019

Engagement sur le plan réglementaire
(selon la législation territoriale ou la réglementation connexe)

109

Consultations et formations

164

Inspections

- 652 aux T.N.-O.
- 335 au Nunavut

987

Employeurs

195

Nombre d'employeurs de niveau prioritaire 1

Pourcentage d'inspection en 2019

54,4 %

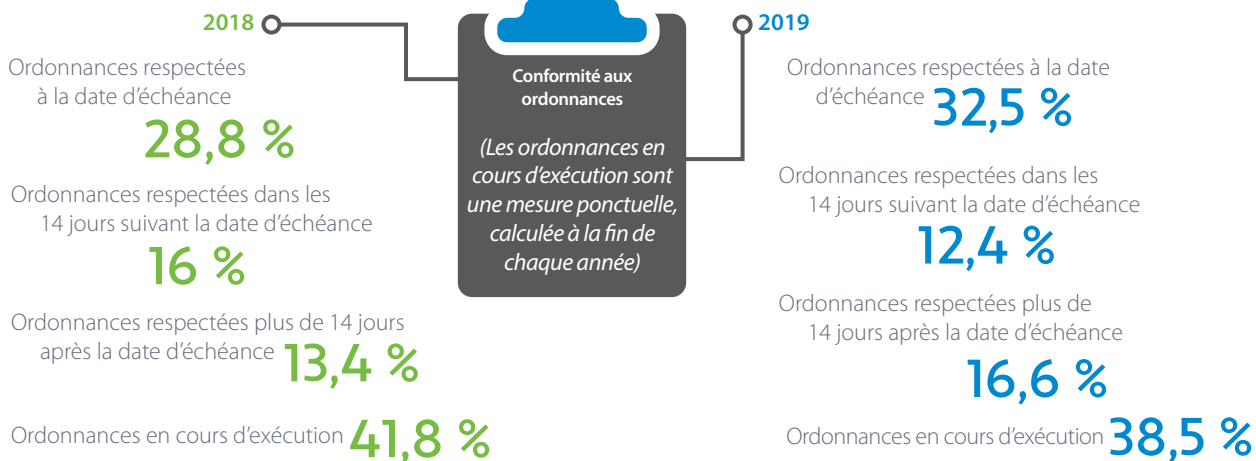
Ordonnances

Nombre d'ordonnances émises en 2019

2 878

QU'EST-CE QU'UNE INSPECTION DIRIGÉE?

Des inspections qui sont centrées sur les employeurs et les secteurs exposés à un risque plus élevé afin de s'assurer qu'ils reçoivent l'aide nécessaire pour travailler en toute sécurité



1.4 Analyser et traiter les questions et les tendances émergentes en matière de sécurité en milieu de travail

Un milieu de travail sécuritaire prend en compte à la fois la sécurité physique et la sécurité psychologique, ainsi que l'importance de la lutte contre la violence et le harcèlement au travail, qui constitue un enjeu émergent cette année.

La CSTIT a commencé l'année en réalisant un examen faisant intervenir différentes instances territoriales pour comprendre les activités de formation et les outils offerts au Canada. Une analyse des lacunes en ce qui a trait aux compétences et à la formation du personnel a suivi. Le personnel de la CSTIT a suivi la formation Premiers soins en santé mentale ainsi que la formation appliquée en techniques d'intervention face au suicide (programme ASIST) afin de mieux comprendre les moyens d'aider à la fois les collègues et les intervenants. En outre, une trousse sur le harcèlement en milieu de travail a été créée pour soutenir les employeurs et fournir des outils supplémentaires au personnel de la CSTIT.

Mentionnons également la diffusion du *Code de pratique sur le harcèlement* de la CSTIT, qui guide les employeurs dans le processus d'élaboration et de mise en œuvre d'une politique en matière de harcèlement, le règlement des plaintes (y compris par la tenue d'enquêtes) et la vie au travail après le harcèlement.

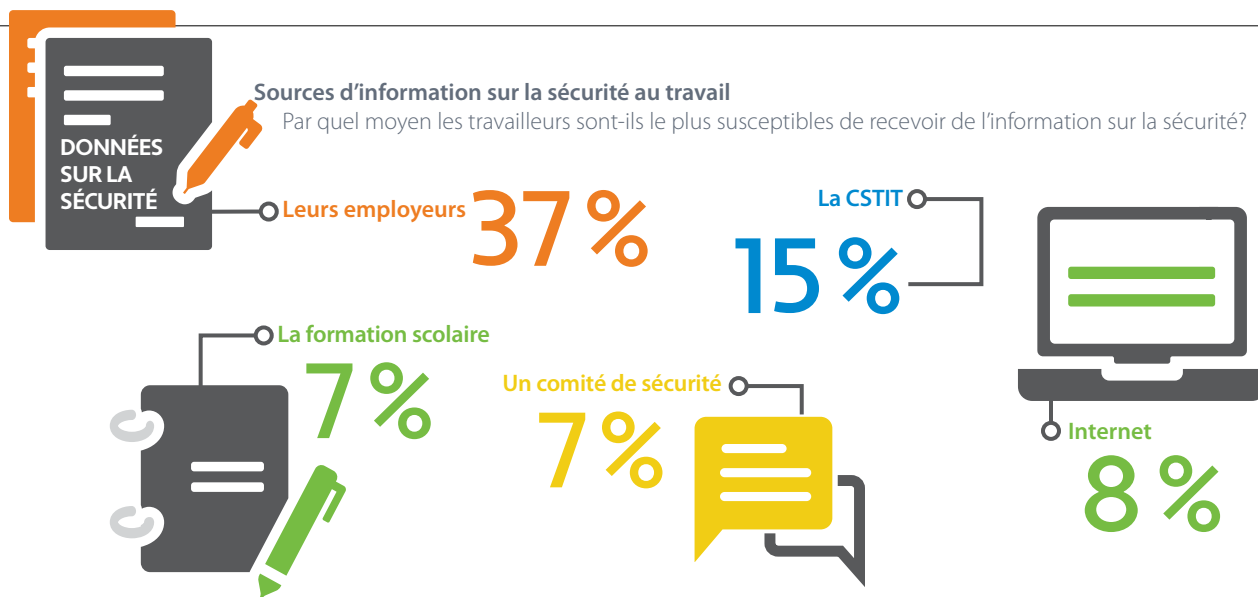
Grâce aux données que nous recueillons, nous continuons d'utiliser de l'information de qualité pour aider à cerner les problèmes et les tendances, et ainsi identifier les employeurs qui ont besoin d'un soutien supplémentaire. Grâce à cette

approche, le CSTIT peut être plus active, plutôt que réactive, dans son travail. Par exemple, elle communique plus particulièrement avec de petites entreprises et des administrations gouvernementales à deux moments distincts pour souligner la Semaine de la sécurité et de la santé, qui permet d'attirer l'attention sur les problèmes et les tendances propres aux diverses industries et aux différents types d'entreprises.

VERS L'AVENIR

En 2020, la CSTIT continuera son travail de sensibilisation aux blessures psychologiques et veillera à établir des relations de travail axées sur la collaboration pour réduire de telles blessures dans les milieux de travail à risque élevé.

De plus, la CSTIT élargira également la portée des services dirigés afin d'inciter les employeurs à combler les lacunes de leurs programmes de SST, et elle étudiera les possibilités d'améliorer la sensibilisation des entrepreneurs travaillant sur plusieurs chantiers.



Sondage sur la sensibilisation du public de 2019, mené par Mission Research pour la CSTIT

1.5 Améliorer la sensibilisation du public au sujet du système de responsabilité interne (SRI)

En vertu du Système de responsabilité interne (SRI), chaque personne est responsable de la santé et de la sécurité dans un milieu de travail, et c'est là un élément fondamental d'une culture axée sur la sécurité.

En 2019, la CSTIT a déterminé une base de référence pour la sensibilisation du public au SRI, et ce, au moyen d'un sondage sur la sensibilisation du public mené dans les deux territoires et dans les trois langues officielles. Au total, 59 % de la population sait ce qu'est un SRI.

Les résultats du sondage ont également montré que la connaissance du SRI augmente avec l'âge, les plus jeunes étant les moins sensibilisés à l'importance d'un tel système, d'où la nécessité d'en faire la promotion auprès d'eux.

Les données recueillies grâce au sondage sont éclairantes pour élaborer une stratégie de déploiement des SRI. Elles permettent de cerner les domaines où il y a lieu d'adapter les activités actuelles de la CSTIT, en plus de dégager des moyens efficaces de matérialiser les connaissances relatives au SRI. La CSTIT a passé en revue les programmes, les services et la documentation qu'elle propose à l'heure actuelle.

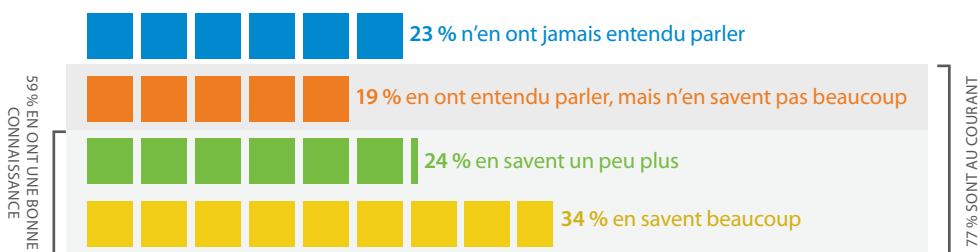
VERS L'AVENIR



Il faut comprendre que le SRI fait partie intégrante de la SST. En 2020, cette initiative est fusionnée avec l'objectif 1.1 pour créer le nouvel objectif 1.1 – Améliorer la sensibilisation du public à l'égard du système de responsabilité interne (SRI) et de la mise en œuvre de programmes de santé et de sécurité au travail (SST). La CSTIT continuera de consacrer des efforts à la promotion du SRI, en fournissant aux employeurs de l'information pour combler les lacunes dans les connaissances et en collaborant avec des organismes partenaires pour promouvoir le SRI et éduquer le public à son sujet.

La CSTIT s'appuiera sur les résultats du sondage sur la sensibilisation du public de 2019 pour fournir des ressources adaptées aux employeurs de façon à combler les lacunes relevées pour faire connaître le SRI et tirer parti des partenariats avec les organismes de sécurité afin de promouvoir la distribution de matériel pédagogique sur le SRI.

Quel est votre niveau de connaissance du SRI?



Sondage visant la sensibilisation du public de 2019





Rapport sur les activités de 2019

Fournir des services et résultats de qualité

Commission de la sécurité au travail et de l'indemnisation des travailleurs
Territoires du Nord-Ouest et Nunavut

Indicateurs de rendement clés en 2019

La CSTIT utilise des indicateurs de rendement clés (IRC) pour suivre les progrès réalisés vers la concrétisation de ses priorités stratégiques.

Indicateur de rendement clé	Critère de mesure	2018	2019	Cible	Évaluation
Perte de temps de travail à court terme	% de cas dont la durée était de moins de 10 jours	70,2 %	73,2 %	75 %	—
Délai avant le premier versement	% de premiers versements d'indemnité versés dans un délai de 20 jours	88,6 %	87,3 %	90 %	—
Délai des décisions d'admissibilité	% de décisions rendues dans un délai de 15 jours	73,4 %	74,3 %	70 %	✓
Retour au travail	% de retour au travail des travailleurs blessés dans un délai de 6 mois	64,9 %	68,5 %	75 %	✗
Satisfaction des utilisateurs de services en ligne	% de répondants satisfaits	82 %	77 %	80 %	—
Niveau de capitalisation	% du niveau de capitalisation	102 %	105 %	110 %-140 %	✗
Budget de fonctionnement	Dans les % des dépenses annuelles prévues	-7,6 %	-15,9 %	+/-5 %	✗
Coûts d'indemnisation	Dans les % des coûts d'indemnisation annuels prévus	25,4 %	31 %	+/-10 %	✗
Rendement de l'investissement	% de rendement	-0,2 %	13,22 %	5,85 %	✓



Rendement atteignant ou dépassant la cible



Rendement légèrement inférieur à la cible



Rendement loin de la cible



J'administre deux entreprises distinctes, et WSCC Connect a énormément allégé ma charge de travail. Le fait de n'avoir qu'un compte pour les deux entreprises a vraiment facilité les choses. Bien que les deux entreprises soient de petite taille et ne comptent qu'un nombre limité de travailleurs, les processus de déclaration de la masse salariale et d'obtention des autorisations sont des plus pratiques. J'ai trouvé des réponses à toutes mes questions concernant l'utilisation des services en ligne de WSCC Connect, et ce, de façon efficace et très amicale, auprès de notre représentante en évaluation.



Un utilisateur de WSCC Connect



2.1 Poursuivre la mise en œuvre de la stratégie de services en ligne

La CSTIT a poursuivi l'élaboration et l'amélioration des services en ligne en 2019. La préparation et la diffusion du résumé des coûts d'indemnisation ont eu lieu à la fin de 2018, plus tôt que prévu, et les employeurs ont donc pu accéder à l'historique de leurs coûts d'indemnisation.

En 2019, la CSTIT s'est activée à l'élaboration de la version en ligne du Rapport de l'employeur sur un incident, veillant à finaliser les exigences détaillées et les éléments de conception. Afin de faciliter le développement, le projet a été divisé en deux phases distinctes, avec l'aide d'une équipe multidisciplinaire interne. Ce service devrait être en ligne en 2020.

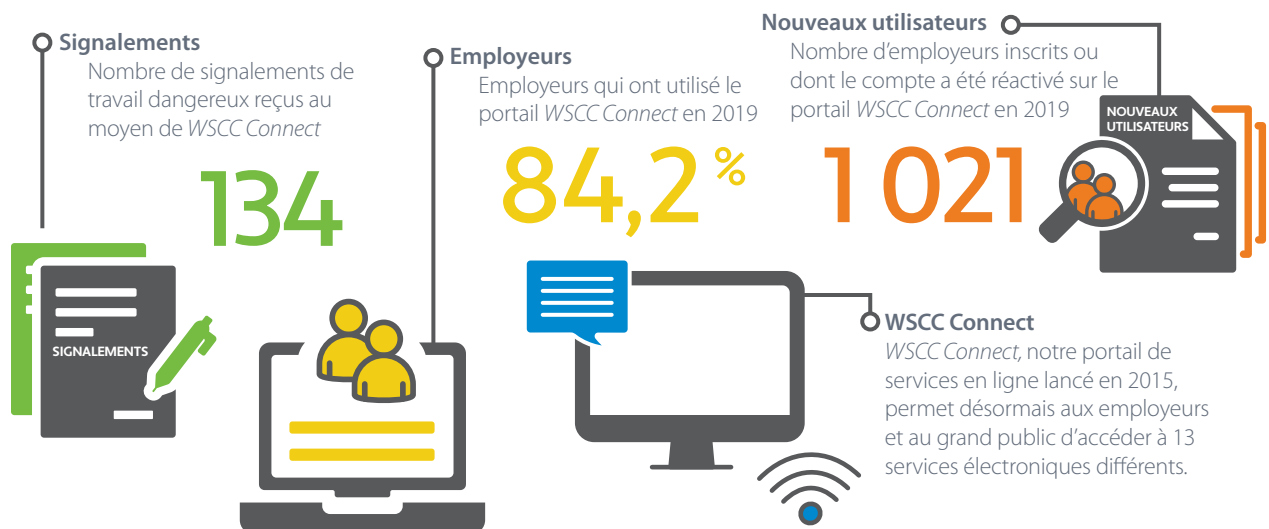
Il a été déterminé que le service en ligne lié à la couverture personnelle facultative, qui permet à certains employeurs de s'y inscrire, n'était plus une priorité. Son élaboration a été reportée à une date ultérieure dans le cycle stratégique.

Nos processus internes changent à mesure que des services sont mis en ligne. Afin de composer avec cette évolution, l'établissement d'un cadre de préparation à la transformation des activités permet aux unités de se préparer au changement technologique et de garantir que la qualité du service reste une priorité. Les divisions concernées peuvent accéder à ce document avant d'introduire d'autres processus ou de nouvelles technologies.

VERS L'AVENIR



La CSTIT continue de mettre en œuvre la stratégie de de déploiement de services en ligne pour 2020. Elle se consacre à la version en ligne du Rapport de l'employeur sur un incident, et elle commence à travailler à celle visant la facturation électronique pour les fournisseurs de services médicaux. Elle compte aussi ajouter des services pour la gestion générale des comptes d'employeur. Les Services d'information continueront de travailler à l'amélioration de l'architecture des systèmes et des réseaux afin de réduire les interruptions tout en donnant la priorité à la sécurité de l'infrastructure.



2.2 Accroître les retours au travail en temps opportun et de manière sécuritaire

Bien que la CSTIT mette tout en œuvre pour réaliser sa vision, *éliminer les maladies et les blessures professionnelles*, nous savons que celles-ci peuvent toujours survenir. Le processus de retour au travail (RAT) aide les travailleurs blessés à rester au travail ou à retrouver un emploi approprié dans des conditions aussi sûres que possible.

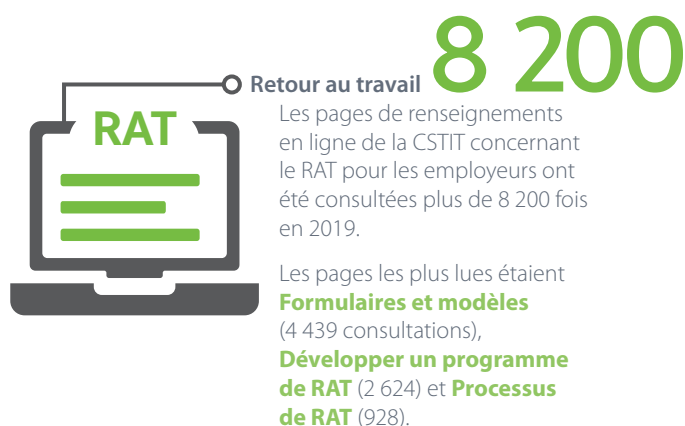
En 2019, la CSTIT a élaboré et mis en œuvre une *stratégie pour accroître les résultats en matière de retour au travail*. Celle-ci vise à augmenter la participation des employeurs au RAT. Le succès du RAT dépend du soutien des principaux intervenants, y compris la CSTIT, les travailleurs, les employeurs et la communauté médicale, et la stratégie est axée sur chacun de ces quatre acteurs clés. Une stratégie complémentaire, centrée sur les fournisseurs de soins de santé du Nord, soutient l'objectif du RAT et vise à améliorer nos communications et notre collaboration continue avec la communauté médicale.

Le RAT est un volet important de la gestion des cas, et, par cette stratégie, la CSTIT veille à cerner les possibilités de formation à l'interne pour soutenir le personnel dans la promotion et l'avancement du RAT. Après la formation, des scénarios ont été préparés pour aider le personnel à bien mener les échanges sur le RAT. En sensibilisant, en informant et en soutenant le personnel, la CSTIT peut défendre et promouvoir plus efficacement le RAT.

La CSTIT a continué de sensibiliser les grands employeurs en établissant des relations pour encourager la poursuite du dialogue et en leur fournissant des ressources et un soutien. L'objectif est d'aider à élaborer et à soutenir les programmes de RAT. Les programmes de RAT ne sont pas uniformes; chacun doit être adapté à chaque employeur, en tenant compte de sa taille et de sa main-d'œuvre, voire de sa situation géographique.

VERS L'AVENIR

En 2020, la CSTIT garde le cap sur l'intervention précoce en améliorant les compétences et les connaissances du personnel sur le processus de RAT. Elle préparera une campagne de communication pour soutenir le RAT, élaborera une proposition législative pour soutenir les résultats en matière de RAT, et mettra à jour le code de pratique existant.



Pourcentage de petites entreprises dotées d'un programme favorisant un retour au travail sécuritaire et rapide



Pourcentage de grandes entreprises dotées d'un programme favorisant un retour au travail sécuritaire et rapide



2.3 Améliorer la sécurisation culturelle dans les activités quotidiennes et dans nos services aux intervenants

La sécurisation culturelle a été introduite comme une nouvelle valeur de la CSTIT au début du présent cycle stratégique, en 2018. Consciente de la démarche qui favorise la sécurisation culturelle et du fait que le but final n'est pas la réalisation de celle-ci, mais bien sa présence et son application constantes, la CSTIT a veillé à accroître la sensibilisation aux cultures et aux réalités culturelles à l'interne.

La CSTIT a mobilisé des meneurs du domaine de la sécurisation culturelle dans les deux territoires, afin de leur demander conseil sur les applications pratiques des concepts de sécurisation et d'humilité culturelles dans ses activités. Un comité consultatif chargé de la sécurisation culturelle a été mis sur pied afin de soutenir l'intégration de la sécurisation culturelle à tous les échelons organisationnels. Ce comité qui apporte une expertise et une expérience diverses a pour mandat de susciter un engagement à l'échelle organisationnelle en faveur de la sécurité et de l'humilité culturelles au moyen d'événements et de possibilités d'apprentissage. Il peut s'agir, par exemple, de la confection d'un *ookpik* (harfang des neiges), de l'allumage d'un *qulliq* (lampe à l'huile) ou d'une critique de courts métrages mettant en valeur le travail de créateurs autochtones.

Afin de renforcer notre capacité en matière de sécurité culturelle, la formation a été au centre des préoccupations cette année.

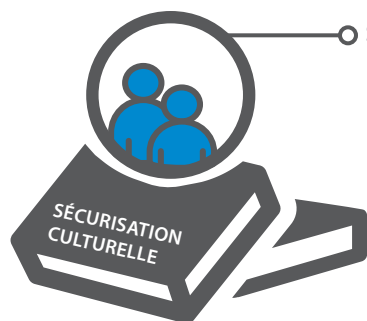
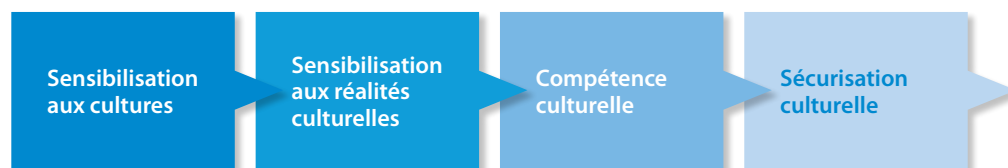
La formation sur les compétences culturelles autochtones soutient le renforcement des capacités organisationnelles liées au travail avec les intervenants autochtones, et soutient les appels à l'action de la Commission de vérité et de réconciliation. Cette formation est désormais obligatoire pour tous les travailleurs, nouveaux et actuels, de la CSTIT.

VERS L'AVENIR



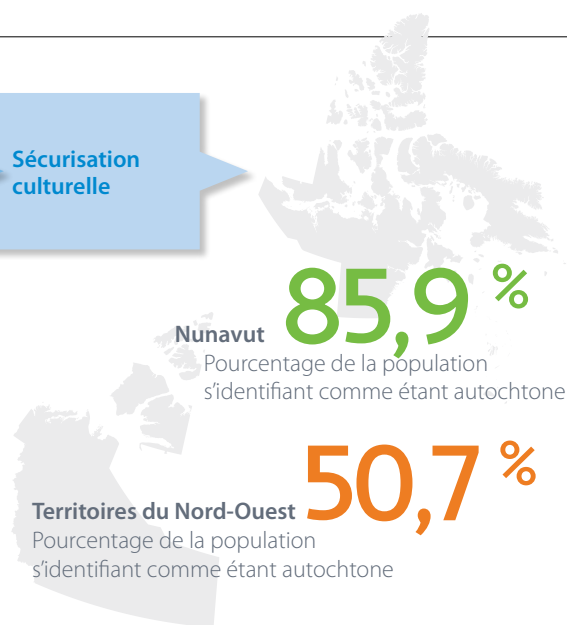
En 2020, la CSTIT continuera de promouvoir la sensibilisation aux cultures et aux réalités culturelles à l'interne en demandant au comité consultatif chargé de la sécurisation culturelle de repérer et de coordonner les possibilités et activités d'apprentissage d'intérêt pour le personnel de la CSTIT. La CSTIT élaborera également une stratégie visant à encourager l'organisation à pratiquer la sécurisation culturelle dans ses activités quotidiennes. Pour ce faire, elle tirera parti de possibilités de collaboration afin de forger des partenariats destinés à contribuer au renforcement du savoir-faire culturel à l'interne, et elle procédera à un examen des ressources internes pour veiller à ce qu'elles correspondent aux efforts de sécurisation culturelle.

Quelles sont les étapes vers la sécurisation culturelle?



○ Sécurisation culturelle

La sécurisation culturelle se veut un cadre qui permet d'examiner et de comprendre les déséquilibres systémiques dans la prestation de services aux peuples autochtones. Cette approche tient compte de la manière dont les contextes sociaux et historiques, ainsi que les déséquilibres de pouvoir structurels et interpersonnels, façonnent les expériences en matière de santé et de soins de santé.



2.4 Assurer la gestion financière du Fonds de protection des travailleurs

Le Fonds de protection des travailleurs est financé par les cotisations des employeurs et le rendement des placements, et son administration est au cœur des efforts pour fournir des services et des résultats de qualité.

En 2019, la CSTIT a analysé certains moteurs financiers clés pour élaborer un modèle de projection et de planification qui sera intégré aux prises de décisions opérationnelles en 2020. Nous avons analysé les frais généraux et administratifs sur une base fixe, variable, discrétionnaire et non discrétionnaire afin de garantir que les paramètres utilisés pour répartir les frais administratifs sont précis et actuels. Il nous fallait aussi obtenir un outil utile pour l'exercice de budgétisation à base zéro prévu en 2020, pour lequel un groupe de travail a été créé cette année. Une meilleure connaissance des facteurs influant sur les moteurs financiers permet à la CSTIT de réagir en conséquence, de cerner des possibilités et d'agir pour économiser ou adapter des projets. La CSTIT a également évalué les lacunes en matière d'information et de systèmes qui sont susceptibles d'empêcher l'application de la Norme internationale d'information financière (IFRS) 17, en plus d'apporter les modifications qui s'imposent à ses politiques pour réduire au minimum l'incidence de l'application de l'IFRS 17 sur l'établissement des taux ou les exigences relatives à la présentation des rapports. À terme, l'adoption de l'IFRS 17 permettra d'aligner les rapports financiers de la CSTIT sur ceux des autres commissions des accidents du travail au Canada. Les Services financiers ont commencé à travailler cette année à la budgétisation à base zéro prévue en 2020.

La CSTIT a poursuivi l'examen du programme des pensions à vie pour maintenir l'harmonisation avec les politiques et les lignes directrices en vigueur au Canada dans son ensemble. L'échéancier du projet a été mis à jour en fonction des besoins en ressources, et le plan du projet se poursuivra en 2020.

Les efforts déployés pour *fournir et services et résultats de qualité* constituent une priorité. Aussi la CSTIT soutient-elle le programme Excellence continue (EC), qui mise avant tout sur l'amélioration des processus et l'élimination des problèmes afin d'accroître l'efficacité de la démarche entreprise. Cette année, la CSTIT a lancé un programme remanié qui permet aux employés d'apporter des modifications au processus dans le cadre de leurs fonctions, tout en bénéficiant d'un soutien, de ressources, d'outils et de modèles pour les guider à chaque étape.

Les dirigeants du programme EC, qui agissent comme des ambassadeurs, ont reçu cette année une formation Ceinture verte Lean Six Sigma, et ils ont commencé à mettre en pratique leurs compétences lors d'exercices de simulation (au moyen d'un ordinateur). Une formation plus approfondie en gestion du changement a été proposée aux dirigeants et aux responsables du programme EC pour les aider à s'orienter dans cette transformation de la façon de voir les choses.

VERS L'AVENIR



La CSTIT continuera de mener l'examen systémique de ses moteurs financiers, en formant la direction quant à l'utilisation du modèle de projection et de planification. Le projet visant l'examen des pensions à vie se continuera, et une consultation aura lieu en 2020 sur les changements proposés. Le déploiement du programme EC se poursuivra, avec du soutien s'il le faut.

Taux provisoire moyen

Taux que tous les employeurs paieraient s'il n'y en avait qu'un

2,10 \$



2.5 Améliorer l'intégrité des données et l'accès à celles-ci

Les données permettent à la CSTIT de prendre des décisions éclairées pour améliorer la prestation des services, en fonction des succès et faiblesses relevés et des tendances et anomalies dégagées. Depuis le début du présent cycle stratégique, la CSTIT a veillé à harmoniser ses données avec celles des autres commissions des accidents du travail afin de permettre des comparaisons plus justes des statistiques.

Le fait de disposer de capacités de données à jour en temps réel grâce aux outils d'informatique décisionnelle favorise la prise de décisions de gestion éclairées à l'interne. Après avoir renforcé ses capacités en matière d'outils d'informatique décisionnelle, la CSTIT a lancé avec succès un projet pilote de tableau de bord des données en 2018 pour les Services des réclamations. Le personnel de cette unité a ainsi pu disposer de données claires, en temps opportun. En se fondant sur les résultats favorables de cet outil, la Commission a étendu l'usage des tableaux de bord de données à d'autres unités prioritaires et mesures revêtant une grande importance en 2019.

Des groupes de travail intersectoriels ont été créés pour élaborer des plans de gestion du changement en vue de la mise en œuvre des nouveaux codes de la Classification nationale des professions (CNP) et de la Classification type des industries (CTI). La conversion des codes de la CNP et de la CTI est terminée et les exigences techniques ont été finalisées; le lancement des nouveaux codes représentés dans les systèmes concernés est prévu en 2020.

Les codes du Programme national de statistiques sur les accidents du travail (PNSAT) consistent en des définitions et des normes acceptées à l'échelle nationale pour la déclaration des incidents en milieu de travail au Canada. Cette année, la CSTIT a déployé un outil de validation des données dans son logiciel de gestion des demandes d'indemnisation. Des améliorations supplémentaires à cet outil ont été repérées et apportées tout au long de l'année, si bien que l'outil est maintenant mis en œuvre avec toutes ses fonctionnalités pour assurer un codage cohérent et précis du PNSAT.

Pour garantir l'intégrité des données, la CSTIT a procédé à un nettoyage des données relatives aux intervenants, en éliminant les chevauchements et en créant une application pour détecter les intervenants en double dans ses systèmes. Un programme de maintenance et de formation est en place pour garantir la précision des données à l'avenir.

VERS L'AVENIR



Les efforts vont bon train en 2020 pour mettre en œuvre la stratégie relative à l'informatique décisionnelle, un processus qui repose sur la redéfinition constante des besoins de la CSTIT. L'intégrité des données reste un élément clé de notre stratégie. Pour améliorer les données des intervenants, nous mettrons à jour les codes CNP en fonction des normes de codage correspondant aux pratiques exemplaires. De plus, nous élaborerons des plans de gestion des changements pour l'implantation des codes CTI. Suivant une approche interterritoriale, nous établirons une solution pour assurer la cohérence des données. La création et la mise à jour des tableaux de bord de données se poursuivront en 2020, parallèlement à l'étude des besoins en données à l'échelle organisationnelle.

Aperçu des sigles relatifs aux données

PNSAT

Programme national de statistiques sur les accidents du travail; une collection canadienne de statistiques sur les blessures, les maladies et les décès liés au travail qui font l'objet de demandes d'indemnisation acceptées avec perte de temps de travail.

CTI

Classification type des industries; un système de classification utilisé pour classer les secteurs industriels.

CNP

Classification nationale des professions; un système de classification utilisé pour recueillir des données sur les professions.



Pourquoi est-ce important? Les données permettent aux organismes gouvernementaux de faire des comparaisons et d'enrichir leurs propres bases de données.

2.6 Améliorer la communication

En 2019, la CSTIT a réalisé un sondage visant la sensibilisation du public. Elle en a tiré des données détaillées sur la perception du public à son égard, sur la connaissance et la compréhension du SRI ainsi que sur les préférences en matière d'information et de sensibilisation à la sécurité au travail et à la prévention des blessures. Les connaissances acquises seront utilisées pour la conception et la mise en œuvre d'une campagne en 2020. L'enquête a montré que la notoriété actuelle de la CSTIT est très élevée. Sachant cela, le CSTIT réévalue son objectif d'améliorer la sensibilisation et de déterminer comment l'information acquise peut soutenir d'autres objectifs stratégiques, comme la sensibilisation aux programmes de SST et au SRI.

La CSTIT a poursuivi ses efforts pour améliorer la communication avec les intervenants. En 2019, en se concentrant sur l'expérience des demandeurs et en examinant les différents types de lettres qu'ils peuvent s'attendre à recevoir pendant la période de traitement de leur demande, le personnel a réalisé un exercice de cartographie des processus pour identifier les différents points de contact, lettres, unités de service et parcours susceptibles de se présenter. La CSTIT a également obtenu des précisions et le soutien d'autres commissions qui ont mené à bien des initiatives similaires pour améliorer la satisfaction des clients. La portée de ce projet s'est élargie et celui-ci se poursuivra avec le déploiement de nouvelles lettres simplifiées aux demandeurs en 2020.

Guidée par son engagement en faveur de la sécurisation culturelle, la CSTIT a examiné les documents et les procédures de communication afin de garantir la prise en compte des compétences culturelles et a travaillé à leur intégration à ses processus. Des considérations relatives aux compétences culturelles ont été incluses dans le processus d'évaluation de l'agence qui produit et conçoit, en étroite collaboration avec la CSTIT, les campagnes et le matériel de communication. Ainsi, un poste ouvert à Iqaluit, aux Communications, donne la priorité à la connaissance culturelle des valeurs et de la langue de la société inuite, et vise à soutenir le Nunavut de manière distincte. Par ailleurs, la CSTIT produit régulièrement sa documentation dans ses quatre langues officielles.

VERS L'AVENIR



La CSTIT se concentrera sur les moyens d'améliorer la communication dans ses services aux intervenants, en veillant à ce que les renseignements soient clairs, concis, pratiques et accessibles pour ceux qui utilisent notre système. Un examen des données recueillies au moyen du sondage visant la sensibilisation du public permettra à la CSTIT de cerner les lacunes et de cibler les communications externes pour y remédier, en plus d'examiner les moyens d'intégrer la sensibilisation au SRI et à la SST. La CSTIT prévoit d'achever le projet de révision du modèle de lettre au demandeur et d'entamer un examen similaire pour le modèle de la lettre aux employeurs, tant du point de vue des Services aux employeurs que de la Prévention.

93%

des membres du public sont convaincus qu'ils sauraient quoi faire si eux-mêmes ou un collègue de travail se blessaient au travail.

Sondage visant la sensibilisation du public de 2019



SafetyNet

La CSTIT publie tous les mois *SafetyNet*, un bulletin électronique destiné aux employeurs. Le taux de consultation moyen en 2019 était de

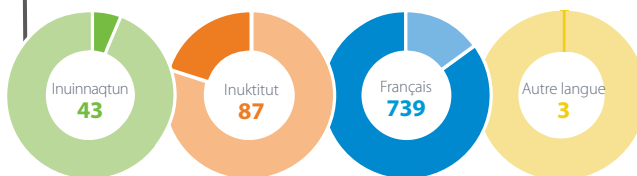
34%

(bien au-dessus de la moyenne de l'industrie, de 21 %).



La CSTIT offre ses services dans quatre langues officielles : l'anglais, le français, l'inuktitut et l'inuinnaqtun.

Quelles ont été les traductions effectuées par la CSTIT en 2019?





Nos finances

Commission de la sécurité au travail et de l'indemnisation des travailleurs
Territoires du Nord-Ouest et Nunavut

Commentaire de la direction

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019



Le commentaire de la direction fournit des données et des renseignements additionnels concernant les activités et les affaires financières de la Commission de la sécurité au travail et de l'indemnisation des travailleurs (CSTIT). Les états financiers audités suivants font partie intégrante du présent commentaire et doivent être lus parallèlement.

Information prospective

Le présent rapport renferme de l'information prospective qui peut différer des résultats réels. Cette information contient des hypothèses sur l'avenir et est donc soumise à des risques et à des incertitudes. Cette information couvre entre autres les priorités, les objectifs, les mesures, les projections et les observations de la CSTIT.

Les risques et les incertitudes au sujet des hypothèses futures peuvent comprendre : les marchés financiers changeants, la conjoncture économique générale et la situation de l'industrie, les dispositions législatives, les normes comptables, les appels et les décisions judiciaires et d'autres risques, qu'ils soient connus ou non. Le lecteur doit faire preuve de prudence et ne doit pas accorder trop de poids à l'information prospective fournie dans le présent document.

Niveau de capitalisation

En vertu des *Lois sur l'indemnisation des travailleurs* des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut, le Conseil de gouvernance de la CSTIT doit assurer une saine gestion du Fonds de protection des travailleurs (le « Fonds »). Pour ce faire, le Conseil de gouvernance doit maintenir suffisamment d'éléments d'actif pour s'acquitter de ses obligations. La politique 10.05 (stratégie de financement) de la CSTIT vise à maintenir un équilibre entre l'offre de services d'indemnisation de qualité aux travailleurs blessés et le maintien de taux de cotisation stables et abordables pour les employeurs.

Une mesure financière clé utilisée par la CSTIT et tous les organismes d'indemnisation des travailleurs au Canada est le niveau de capitalisation global ou le ratio. La stratégie de financement actuelle de la CSTIT, mise en œuvre en mars 2014

et actualisée en décembre 2018, prévoit un coefficient de capitalisation (éléments d'actif/de passif) cible de 125 %, qui comprend les fonds de réserve.

Au 31 décembre 2019, le niveau de capitalisation de la CSTIT, ou son ratio de financement, tel que défini dans la politique, est de 105 %. Au 31 décembre 2018, le niveau de capitalisation était de 102 %. En 2019, en fonction du niveau de capitalisation de 102 % à la fin de l'exercice 2018, qui obligeait la CSTIT à prendre certaines mesures dans le cadre de la politique, une majoration forfaitaire a été intégrée au modèle d'établissement des taux pour l'exercice 2020.

Vue d'ensemble des résultats financiers de 2019

L'exercice 2019 a été marqué par un rebond spectaculaire des marchés d'investissement après le ralentissement observé en 2018. Si, en 2018, les revenus négatifs des investissements de 1,7 million de dollars ont contribué à une perte globale de 29 millions, les revenus nets des investissements de 49,9 millions en 2019 ont contribué à un résultat global de 11,6 millions, soit un redressement de 40 millions de dollars.

Le budget de 2019, tel qu'établi par le Conseil de gouvernance, avait anticipé une petite perte globale de 818 000 \$ avec 65,7 millions de dollars en recettes de cotisations; 23 millions en revenus de placements; 67,1 millions en coûts d'indemnisation et 22,5 millions en frais d'administration et frais généraux.

Les recettes de cotisations pour l'exercice ont dépassé celles prévues au budget de 3,2 millions de dollars, clôturant l'année à 68,9 millions, une légère hausse par rapport à 67,2 millions au total en 2018. Les résultats financiers globaux de 2019 sont attribuables à de solides revenus de placements. La croissance du marché a été constante tout au long de l'exercice, ce qui s'est traduit par un rendement sur l'investissement de 13,22 %, bien supérieur au taux de rendement cible de 5,85 % exigé par la CSTIT. Le rendement absolu des placements a dépassé de 26,9 millions de dollars les prévisions budgétaires pour 2019.

L'escalade des coûts d'indemnisation s'est poursuivie tout au long de 2019, dépassant le budget de 20,8 millions de dollars, en hausse de 11,8 millions par rapport au total de 2018, de 76,1 millions. Les facteurs contributifs associés à cette augmentation des coûts d'indemnisation en 2019 sont les suivants :

- Les paiements en 2019 pour les années de survenance antérieures ont été plus élevés que prévu. Cette situation s'explique principalement par le maintien de la tendance relative aux coûts élevés, tant pour l'aide médicale que pour l'indemnisation.

- En réaction à l'augmentation des coûts liés à l'aide médicale et à l'indemnisation constatée ces dernières années, le passif s'est accru pour les années de survenance antérieures. Dans l'ensemble, le passif au titre des prestations a augmenté de 16,8 millions de dollars en raison d'antécédents des réclamations défavorables.
- Les coûts des nouvelles blessures pour 2019 sont supérieurs de 5,60 % à ceux de 2018.

Les frais d'administration et les frais généraux sont restés relativement stables en 2019, augmentant de 504 000 \$, ou de 2,7 %, par rapport à ceux de 2018. Le règlement en 2019 de la convention collective du Syndicat des travailleurs du Nord, en suspens depuis 2016, a contribué à une hausse des coûts de rémunération, une composante majeure des frais d'administration et des frais généraux de la CSTIT.

Le passif au titre des prestations a augmenté de 28,8 millions de dollars en 2019, totalisant désormais 413,6 millions. L'augmentation est principalement attribuable à une hausse des facteurs de liquidation des sinistres, à un accroissement des coûts liés à la sinistralité à la fois pour l'année de survenance en cours et les précédentes en ce qui a trait aux soins médicaux et à l'indemnisation, ainsi qu'à des modifications aux hypothèses économiques, surtout au taux d'actualisation brut. L'estimation du taux de rendement moyen à long terme (hors inflation) des actifs investis au 31 décembre 2019 est de 3,25 %. Combiné avec l'hypothèse d'une inflation moyenne à long terme de 2,25 %, le taux d'actualisation brut utilisé pour le calcul du passif au titre des prestations était de 5,6 %. Le taux d'actualisation utilisé pour l'évaluation de l'année précédente était de 5,8 %. La réduction du taux d'actualisation a entraîné une augmentation du passif de 8,4 millions de dollars.

Les évaluations du passif au titre des prestations comprennent une provision pour toutes les réclamations liées à des maladies professionnelles latentes reconnues qui devraient survenir dans l'avenir en raison d'expositions antérieures. La composante du passif au titre des prestations attribuable aux maladies professionnelles latentes est de 38,7 millions de dollars, ce qui représente 9,3 % du passif total au titre des prestations et correspond à l'année 2018.

Les réserves ont augmenté de 11,6 millions de dollars en 2019, le total des réserves nettes s'élevant désormais à 20 millions de dollars.

Le maximum annuel de rémunération assurable (MARA) de 2019 a augmenté par rapport à celui de 2018 (90 600 \$), passant à 92 400 \$. Le MARA représente le niveau maximal du salaire couvert des employés. Il est utilisé pour déterminer le montant des prestations.

Le MARA est fixé chaque année, conformément à la politique 00.04 de la CSTIT, Maximum annuel de rémunération assurable. C'est un facteur déterminant dans le traitement des demandes d'indemnisation et le calcul de la masse salariale assurable des employeurs.

Information prospective

La CSTIT a lancé un plan stratégique quinquennal qui a commencé en 2018. Ce plan, qui s'inscrit dans la suite logique du plan stratégique précédent de la CSTIT qui couvrait la période 2015-2017, demeure en place. Les priorités stratégiques énoncées dans le plan sont les suivantes :

- *Faire progresser la culture de sécurité;*
- *Fournir des services et résultats de qualité.*

Le plan stratégique continue d'orienter les activités de la CSTIT.

Le 11 mars 2020, l'Organisation mondiale de la Santé a déclaré que la COVID-19 constituait une pandémie mondiale. C'est encore le cas, et la situation a des répercussions sur la CSTIT sur plusieurs plans. Les marchés d'investissement mondiaux ont été immédiatement et considérablement affectés, et une baisse substantielle de la juste valeur des placements détenus dans le fonds a suivi. La CSTIT, en consultation avec les gouvernements des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut, a modifié les délais de paiement des cotisations afin de soutenir les mesures d'allègement financier introduites pour les employeurs touchés par la COVID-19.

Tant la durée que l'ampleur des répercussions de la COVID-19 restent incertaines. Étant au service des travailleurs, la CSTIT, qui est entièrement financée par les employeurs aux Territoires du Nord-Ouest et au Nunavut, n'est pas à l'abri de telles répercussions. Le Conseil de gouvernance et la direction continuent de surveiller la conjoncture et de s'adapter à son évolution, qui apporte un niveau accru d'incertitude quant aux conséquences opérationnelles et financières auxquelles la CSTIT sera confrontée.



Len MacDonald, FCPA, CMA, CRHA
Vice-président, Services financiers

Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière

Le 9 juin 2020

Les présents états financiers de la Commission de la sécurité au travail et de l'indemnisation des travailleurs des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut (la « Commission »), ainsi que tous les renseignements du présent rapport annuel, relèvent de la direction de la Commission et ont été révisés et approuvés par le Conseil de gouvernance. Les états financiers ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière et comprennent certains montants, comme le passif au titre des prestations, qui se fondent nécessairement sur les meilleures estimations et jugements de la direction. L'information financière que l'on retrouve ailleurs dans le rapport annuel concorde avec celle des états financiers.

Afin de s'acquitter de ses responsabilités quant à l'intégrité et à la fidélité des états financiers, la direction maintient des systèmes et des pratiques de contrôle financier et de gestion conçus pour fournir l'assurance raisonnable que les opérations sont autorisées et conformes aux dispositions législatives particulières, que les actifs sont protégés, et que les dossiers appropriés sont tenus.

Le Conseil de gouvernance veille à ce que la direction s'acquitte de ses responsabilités à l'égard de l'information financière et du contrôle interne. Il est composé de membres qui ne sont pas des employés de la Commission, qui rencontrent régulièrement la direction et les vérificateurs externes. Les vérificateurs externes bénéficient d'un accès libre et entier au Conseil de gouvernance.

La vérificatrice générale du Canada effectue annuellement un audit indépendant et objectif des états financiers de la CSTIT dans le but d'exprimer une opinion sur ceux-ci. Elle s'assure

également que les opérations dont elle a pris connaissance dans le cadre de l'audit sont, à tous les égards importants, conformes aux dispositions législatives particulières.

Morneau Shepell, une société indépendante d'actuaire-conseils, a réalisé une évaluation actuarielle et émis un avis quant au caractère adéquat du passif au titre des prestations de la Commission.



Debbie Molloy
Présidente-directrice générale



Len MacDonald, FCPA, CMA, CRHA
Vice-président, Services financiers

Opinion actuarielle



J'ai réalisé l'évaluation actuarielle sur le passif au titre des prestations de la Commission de la sécurité au travail et de l'indemnisation des travailleurs (la « Commission ») en date du 31 décembre 2019 (la « date de l'évaluation »). Les renseignements relatifs aux données, aux hypothèses actuarielles, aux méthodes et aux résultats de l'évaluation sont compris dans le rapport de l'évaluation actuarielle à la date de l'évaluation, dont fait partie la présente opinion actuarielle.

À mon avis :

1. Les données sur lesquelles cette évaluation est fondée ont été fournies par la Commission conformément aux spécifications que nous avons fournies. Nous avons vérifié la vraisemblance des données selon ce qui nous semblait approprié et sommes arrivés à la conclusion que les données sont suffisantes et fiables et permettent une évaluation réaliste du passif de la Commission.
2. Les hypothèses actuarielles adoptées lors du calcul du passif sont adéquates et appropriées aux fins de l'évaluation. Les hypothèses économiques sont compatibles avec les politiques en matière de financement et de placement de la Commission.
3. Les méthodes utilisées sont appropriées aux fins de l'évaluation et conformes aux normes actuarielles acceptées pour les organismes d'indemnisation des travailleurs au Canada.
4. L'estimation du passif actuariel à la date de l'évaluation est de 415 949 000 \$. Ce montant comprend les provisions pour les prestations et les frais d'administration futurs que l'on s'attend à payer après la date de l'évaluation pour les réclamations survenues avant ou à la date de l'évaluation. Cette évaluation comprend une provision pour les réclamations futures découlant des maladies professionnelles à longue période de latence. Ce passif comprend le groupe des chasseurs et des trappeurs, mais pas les employeurs tenus individuellement au paiement des prestations.
5. Le montant du passif actuariel constitue une provision appropriée pour l'ensemble des obligations en matière d'indemnisation pour préjudice corporel et les états financiers présentent de façon équitable les résultats de l'évaluation.
6. Le présent rapport a été préparé, et mes opinions ont été partagées, conformément aux normes actuarielles acceptées au Canada.
7. L'évaluation est fondée sur les dispositions de la *Loi sur l'indemnisation des travailleurs*, L.T.N.-O. de 2007, ch. 21, de la *Loi sur l'indemnisation des travailleurs*, L.Nun. 2007, ch. 15, ainsi que des politiques et pratiques de la CSTIT en vigueur à la date de l'évaluation.

Thane MacKay, F.I.C.A.

Le 31 mars 2020

Ce rapport a été soumis au processus d'évaluation par les pairs et a été examiné par Mark Simpson, F.I.C.A.

Évaluation actuarielle de la Commission de la sécurité au travail et de l'indemnisation des travailleurs des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut au 31 décembre 2019

Rapport de l'auditeur indépendant



Bureau du
vérificateur général
du Canada

Office of the
Auditor General
of Canada

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux ministres responsables de la Commission de la sécurité au travail et de l'indemnisation des travailleurs des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la Commission de la sécurité au travail et de l'indemnisation des travailleurs des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut (la « Commission »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2019, et l'état du résultat global, l'état des variations des capitaux propres et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Commission au 31 décembre 2019, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Commission conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Commission à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Commission ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Commission.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et

mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Commission;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Commission à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Commission à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Rapport relatif à la conformité aux autorisations spécifiées

Opinion

Nous avons effectué l'audit de la conformité aux autorisations spécifiées des opérations de la Commission de la sécurité au travail et de l'indemnisation des travailleurs des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers. Les autorisations spécifiées à l'égard desquelles l'audit de la conformité a été

effectués sont les suivantes : la partie IX de la *Loi sur la gestion des finances publiques* du Nunavut et ses règlements, la *Loi sur l'indemnisation des travailleurs* des Territoires du Nord-Ouest et ses règlements ainsi que la *Loi sur l'indemnisation des travailleurs* du Nunavut et ses règlements.

À notre avis, les opérations de la Commission de la sécurité au travail et de l'indemnisation des travailleurs des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers sont conformes, dans tous leurs aspects significatifs, aux autorisations spécifiées susmentionnées. De plus, conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques* du Nunavut, nous déclarons qu'à notre avis, à l'exception du changement à la méthode de comptabilisation des contrats de location expliqué à la note 3 afférente aux états financiers les principes comptables des IFRS ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Responsabilités de la direction à l'égard de la conformité aux autorisations spécifiées

La direction est responsable de la conformité de la Commission de la sécurité au travail et de l'indemnisation des travailleurs des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut aux autorisations spécifiées indiquées ci-dessus, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la conformité de la Commission de la sécurité au travail et de l'indemnisation des travailleurs des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut à ces autorisations spécifiées.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit de la conformité aux autorisations spécifiées

Nos responsabilités d'audit comprennent la planification et la mise en œuvre de procédures visant la formulation d'une opinion d'audit et la délivrance d'un rapport sur la question de savoir si les opérations dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers sont en conformité avec les exigences spécifiées susmentionnées.

Pour la vérificatrice générale du Canada,



David Irving, CPA, CA
Directeur principal

Edmonton, Canada
Le 9 juin 2020

États financiers

État de la situation financière

Au 31 décembre (en milliers de dollars canadiens)

	2019	2018
	\$	\$
ACTIF		
Trésorerie (note 5)	8 879	11 643
Placements (notes 6 et 19)	426 370	381 607
Cotisations à recevoir (note 7.a)	3 891	4 355
Autres créances (note 7.b)	696	712
Charges payées d'avance	241	273
Immobilisations corporelles (note 8)	6 446	7 199
Actifs au titre de droits d'utilisation (note 20)	6 094	-
Actifs incorporels (note 9)	2 716	2 889
	455 333	408 678
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		
PASSIF		
Comptes créditeurs, charges à payer et autres éléments du passif (notes 10 et 16)	4 927	5 747
Salaires et traitements payables (note 16)	2 265	2 235
Cotisations à rembourser (note 16)	6 916	6 297
Obligation locative (note 20)	6 217	-
Passif au titre des prestations (note 11)	413 649	384 812
Avantages postérieurs à l'emploi (note 12.b)	1 387	1 204
	435 361	400 295
CAPITAUX PROPRES (note 13)		
Réserve d'exploitation	1 456	(9 757)
Réserve pour remplacement des immobilisations	509	133
Réserve pour catastrophes	18 007	18 007
	19 972	8 383
	455 333	408 678

Engagements (note 14), Éventualités (note 15)

Approuvé par le Conseil de gouvernance



David Tucker
Président du Conseil de gouvernance

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

État du résultat global

Pour l'exercice terminé le 31 décembre (en milliers de dollars canadiens)

	2019	2018
	\$	\$
PRODUITS ET REVENUS		
Cotisations	68 926	67 064
Plus : pénalités Safe Advantage	-	1 044
Moins : remboursements Safe Advantage	8	(875)
Recettes de cotisations nettes	68 934	67 233
Placements		
Intérêts	2 173	4 073
Dividendes	6 399	9 398
Gains (pertes) de placement (note 6.d)	42 380	(14 029)
Frais de placement	(1 043)	(1 170)
Revenus nets (pertes nettes) des placements	49 909	(1 728)
Amendes et revenus divers	35	171
	118 878	65 676
DÉPENSES		
Coûts d'indemnisation		
Coûts des réclamations, blessures de l'exercice en cours (note 11.b)	50 290	47 607
Coûts des réclamations, blessures des exercices antérieurs (note 11.b)	38 120	29 856
Recouvrements pour réclamations juridiques de tiers	4	(942)
Recouvrements pour chasseurs et trappeurs (note 18)	(534)	(393)
	87 880	76 128
Frais d'administration et frais généraux (note 17)	18 931	18 427
	106 811	94 555
Revenus (pertes) avant autres éléments du résultat global	12 067	(28 879)
AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL		
Éléments qui ne seront pas reclassés en résultat au cours de périodes ultérieures :		
Pertes de réévaluation sur régime à prestations déterminées (note 12.b)	(478)	(158)
Total du résultat global (pertes)	11 589	(29 037)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

État des variations des capitaux propres

Pour l'exercice terminé le 31 décembre (en milliers de dollars canadiens)

	RÉSERVE D'EXPLOITATION \$	RÉSERVE POUR REPLACEMENT DES IMMOBILISATIONS \$	RÉSERVE POUR CATASTROPHES \$	TOTAL \$
Solde au 1^{er} janvier 2018	19 280	133	18 007	37 420
Total de la perte globale de l'exercice				
Perte avant autres éléments du résultat global	(28 879)	-	-	(28 879)
Pertes de réévaluation sur régime à prestations déterminées	(158)	-	-	(158)
Solde au 31 décembre 2018	(9 757)	133	18 007	8 383
Total du résultat global de l'exercice				
Résultat avant autres éléments du résultat global	12 067	-	-	12 067
Pertes de réévaluation sur régime à prestations déterminées	(478)	-	-	(478)
Transfert à la réserve pour remplacement des immobilisations	(376)	376	-	-
Solde au 31 décembre 2019	1 456	509	18 007	19 972

Gestion des capitaux et réserves (note 13)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

État des flux de trésorerie

Pour l'exercice terminé le 31 décembre (en milliers de dollars canadiens)

	2019	2018
	\$	\$
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Encaissements de :		
Cotisations des employeurs	69 961	66 734
Décaissements de :		
Paiements aux demandeurs ou à des tiers en leur nom	(59 470)	(53 692)
Achat de biens et de services	(17 670)	(15 934)
Intérêts sur l'obligation locative	(238)	-
Remboursement de cotisations	8	(875)
Sorties de fonds liées aux activités d'exploitation	(7 409)	(3 767)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Produit de la vente de placements	400 599	124 538
Achat de placements	(446 244)	(125 808)
Gains (pertes) de placement	43 262	-
Dividendes	6 399	9 398
Intérêts	2 173	4 073
Achat d'actifs incorporels	(247)	(736)
Achat d'immobilisations corporelles	(135)	(394)
Flux de trésorerie provenant d'activités d'investissement	5 807	11 071
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Principal de l'obligation locative	(1 162)	-
Sorties de fonds liées aux activités de financement	(1 162)	-
(Diminution) augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(2 764)	7 304
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	11 643	4 339
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	8 879	11 643

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019 (en milliers de dollars canadiens)

1. Nature des activités

La Commission de la sécurité au travail et de l'indemnisation des travailleurs (la Commission) est domiciliée au Canada. La Commission, une entité territoriale, a été établie et mène ses activités en vertu des *Lois sur l'indemnisation des travailleurs* des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut (les Lois). De plus, elle est responsable de l'application des *Lois sur la sécurité*, des *Lois sur la santé et la sécurité dans les mines* et des *Lois sur l'usage des explosifs* des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut. La Commission n'est pas assujettie à l'impôt sur le revenu ni à la taxe sur les produits et services.

La Commission a son bureau principal à Yellowknife, aux Territoires du Nord-Ouest, ainsi que des bureaux régionaux à Inuvik, aux Territoires du Nord-Ouest, et à Iqaluit, au Nunavut (tous au Canada).

Le mandat de la Commission est de fournir aux travailleurs une indemnisation en cas d'accident et de percevoir des cotisations auprès des employeurs pour couvrir le coût actuel et futur des réclamations existantes et des réclamations liées aux maladies professionnelles latentes. La Commission a également la responsabilité d'établir des programmes de sensibilisation à la sécurité et de surveiller et faire appliquer les pratiques de sécurité en milieu de travail.

Le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest et le gouvernement du Nunavut ont signé une entente intergouvernementale prévoyant une Commission de la sécurité au travail et de l'indemnisation des travailleurs commune afin de permettre à la Commission de demeurer la seule entité au service des deux territoires. Pour annuler cette entente, l'une ou l'autre des parties doit donner un préavis minimal correspondant à un exercice complet.

2. Déclaration de conformité, base de préparation et principales méthodes comptables

Les états financiers de la Commission ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par le Conseil des normes comptables internationales (IASB).

Le Conseil de gouvernance a autorisé la publication des états financiers le 9 juin 2020.

Les états financiers ont été préparés d'après les coûts historiques, sauf pour les placements détenus à des fins de transaction évalués à leur juste valeur. Les états financiers sont présentés en dollars canadiens et sont arrondis au millier près (000 \$), sauf indication contraire. Les principales méthodes comptables sont les suivantes :

a) Montants comparatifs

Certains montants comparatifs dans les placements, notes 6.b) et 6.e), et les risques financiers, notes 16.b) et 16.d), ont été reclassés pour tenir compte de la présentation adoptée pour l'exercice en cours.

De plus, l'état des flux de trésorerie a été reclassé pour que la variation de l'encaisse détenue par les gestionnaires de placements soit incluse dans le coût des achats de titres ou dans le produit de la vente de placements afin de mieux refléter la nature des flux de trésorerie liés aux activités d'investissement. La variation de l'encaisse détenue par les gestionnaires de placements au cours de l'exercice précédent était une sortie de fonds de 1 008 \$, reclassée dans l'achat de titres de placement.

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019 (en milliers de dollars canadiens)

b) Classement de la liquidité

La Commission présente les éléments d'actif et de passif dans l'état de la situation financière en ordre de liquidité. Lorsque des éléments contiennent à la fois une composante à court terme et une composante à long terme, la Commission présente les deux composantes dans les notes complémentaires.

Un actif est à court terme dans les cas suivants : il doit être réalisé ou vendu ou consommé au cours du cycle normal d'exploitation; il est détenu essentiellement à des fins de transaction; il doit être réalisé dans les douze mois qui suivent la période de présentation de l'information financière; ou il constitue un élément de trésorerie ou un équivalent de trésorerie, sauf s'il ne peut être échangé ou utilisé pour régler un passif pendant au moins douze mois après la période de présentation de l'information financière. La trésorerie et les équivalents de trésorerie, les cotisations à recevoir, les autres créances et les charges payées d'avance sont des éléments d'actif à court terme. Tous les autres éléments d'actif sont classés à long terme, sauf les placements qui ont à la fois une composante à court terme et une composante à long terme.

Un passif est désigné comme un passif à court terme dans les cas suivants : il doit être réglé au cours du cycle normal d'exploitation; il est détenu essentiellement à des fins de transaction; il doit être réglé dans les douze mois qui suivent la période de présentation de l'information financière; ou il n'existe aucun droit inconditionnel de différer le règlement du passif pendant au moins douze mois après la période de présentation de l'information financière. Les salaires et traitements payables et les cotisations à rembourser sont classés comme des éléments de passif à court terme. Tous les autres éléments de passif ont à la fois des composantes à court terme et des composantes à long terme.

c) Instruments financiers

Placements

Les placements sont classés comme détenus à des fins de transaction et sont évalués à leur juste valeur puisqu'ils sont acquis aux fins de vente à court terme. Les gains ou les pertes découlant des variations de la juste valeur sont comptabilisés comme des revenus de placement dans l'état du résultat global.

Les intérêts et les dividendes sont comptabilisés comme des revenus dans la période au cours de laquelle ils sont gagnés. Les frais de transaction sont passés en charges dans la période au cours de laquelle ils sont engagés. Les achats et les ventes de placements sont comptabilisés à la date de transaction.

Les placements libellés en devises sont convertis en dollars canadiens aux taux de change en vigueur à la fin de l'exercice. Les intérêts, les dividendes ainsi que les gains et pertes réalisés sont convertis aux taux de change en vigueur à la date de l'opération. Les gains et les pertes de change découlant de la conversion des soldes en devises à la fin de l'exercice et des opérations en devises au cours de l'exercice sont comptabilisés comme des revenus de placement dans l'état du résultat global.

Autres actifs et passifs financiers

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont classés comme détenus à des fins de transaction et sont évalués à leur juste valeur dans les résultats lors de leur comptabilisation initiale, et les frais de transaction sont passés en charges au moment où ils sont engagés. Les cotisations à recevoir et les autres créances sont classées comme des prêts et des créances et sont initialement évaluées à leur juste valeur, puis évaluées au coût amorti selon la méthode des intérêts effectifs. Les comptes créditeurs, charges à payer et autres éléments du passif, les cotisations à rembourser et les salaires et traitements payables sont classés comme d'autres passifs financiers et sont initialement évalués à leur juste valeur, puis évalués au coût amorti selon la méthode des intérêts effectifs. En raison de la nature à court terme de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des cotisations à recevoir, des autres créances, des cotisations à rembourser, des comptes créditeurs, charges à payer et autres éléments du passif, et des salaires et traitements payables, leur valeur comptable se rapproche de leur juste valeur.

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019 (en milliers de dollars canadiens)

Décomptabilisation des actifs financiers et des passifs financiers

Un actif financier est décomptabilisé lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie de cet actif arrivent à expiration, ou que les droits de réception des flux de trésorerie sont transférés dans le cadre d'une transaction au cours de laquelle la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété de l'actif financier sont transférés. La Commission décomptabilise un passif financier lorsque ses obligations contractuelles sont remplies, sont annulées ou expirent.

Hiérarchie de la juste valeur

Tous les éléments d'actif et de passif pour lesquels la juste valeur est évaluée ou indiquée dans les états financiers sont classés selon la hiérarchie des données d'entrée pour les techniques d'évaluation suivantes :

- Le niveau 1 est utilisé lorsqu'il y a des prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs identiques, par exemple :
 - a) des titres négociés en bourse;
 - b) des unités de fonds distincts dont la valeur théorique est établie quotidiennement.
- Le niveau 2 est utilisé lorsqu'il y a d'autres techniques pour lesquelles toutes les données qui ont une incidence importante sur la juste valeur comptabilisée sont observables, directement ou indirectement, par exemple :
 - a) des évaluations fondées sur des évaluations des biens, elles-mêmes fondées sur des mesures de marché observables telles que les taux de capitalisation, les taux de croissance ou les taux de location;
 - b) des obligations négociées hors cote plutôt qu'en bourse.
- Le niveau 3 est utilisé lorsque des techniques s'appuient sur des données qui ont une incidence importante sur la juste valeur comptabilisée et qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables.

En raison de la nature à court terme des différents actifs et passifs financiers, la valeur comptable se rapproche de la juste valeur.

Un changement dans la méthode d'évaluation peut entraîner des transferts vers ou depuis le niveau attribué à un actif. La politique de la Commission est de comptabiliser les transferts vers ou depuis les niveaux de la hiérarchie de la juste valeur à la date de l'événement ou du changement de situation qui a occasionné le transfert. Il n'y a eu aucun transfert entre niveaux en 2019 (aucun transfert en 2018).

d) Trésorerie et équivalents de trésorerie

Aux fins de l'état des flux de trésorerie et de l'état de la situation financière, la trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent l'encaisse et les instruments du marché monétaire ayant une durée de trois mois ou moins au moment de leur acquisition et qui sont facilement convertibles en espèces. L'encaisse et les placements à court terme détenus par les gestionnaires de placement à des fins de placement sont exclus de la trésorerie et des équivalents de trésorerie.

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019 (en milliers de dollars canadiens)

e) Cotisations à recevoir et cotisations à rembourser

Au début de chaque exercice, la Commission impose des cotisations aux employeurs en appliquant le taux de cotisation de leur secteur d'activité à leur masse salariale pour l'exercice. Les cotisations sont payables par versements au cours de l'exercice. À la fin de l'exercice les employeurs déposent un état de la masse salariale cotisable réelle, et l'écart entre les cotisations estimatives et les cotisations réelles est constaté soit comme une augmentation du produit de cotisation et comptabilisé dans les cotisations à recevoir, soit comme réduction du produit de cotisation et comptabilisé dans les cotisations à rembourser. Lorsqu'un employeur ne fournit pas de masse salariale estimative, la Commission fait une estimation et impose des cotisations en se fondant sur ses expériences antérieures avec l'employeur et dans ce secteur d'activité.

Le produit de cotisation est comptabilisé dans l'exercice au cours duquel l'employeur a payé la masse salariale cotisable réelle à ses employés.

La recouvrabilité des créances est revue de manière continue en faisant preuve de jugement. Une provision pour créances douteuses est comptabilisée pour les cotisations à recevoir en présence de preuves tangibles que les montants exigibles ne seront pas recouverts conformément aux modalités initiales des créances. Le montant de la provision représente l'écart entre la valeur comptable de l'actif et les flux de trésorerie futurs estimés. Le montant de la provision comptabilisée ou décomptabilisée est inscrit dans l'état du résultat global. Le Conseil de gouvernance doit approuver toutes les radiations de cotisations à recevoir.

f) Recouvrements pour réclamations juridiques de tiers

En vertu de l'article 64 des Lois, la Commission est considérée comme un cessionnaire d'une cause d'action en ce qui touche la blessure d'un demandeur. Dans le cas d'un règlement, ou en raison d'une décision du tribunal, le montant du règlement, moins les recouvrements des dépens et les frais associés à la réclamation qui ont été engagés par la Commission, est distribué au demandeur.

Les recouvrements de tiers sont comptabilisés lorsque la perception des sommes est pratiquement certaine et que le montant peut être évalué de façon fiable. Les recouvrements pour les frais des réclamations sont comptabilisés dans l'état du résultat global, déduction faite des frais juridiques conditionnels. Les frais juridiques non conditionnels sont comptabilisés dans les services professionnels et les recouvrements subséquents de ces frais sont comptabilisés dans les recouvrements au sein des frais d'administration et des frais généraux.

g) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées au coût moins l'amortissement cumulé et les moins-values. L'amortissement est comptabilisé selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée de vie estimative :

- Bâtiment 15 à 25 ans
- Équipement 2 à 10 ans
- Ameublement 5 à 15 ans
- Véhicules 5 ans
- Améliorations locatives le moindre de la vie utile de l'amélioration ou de la durée du bail

Lorsque les immobilisations corporelles comprennent des composantes importantes ayant des durées de vie utile différentes, ces dernières sont comptabilisées séparément. Les méthodes d'amortissement, les durées de vie utile et les valeurs résiduelles sont revues à la fin de chaque exercice financier et rajustées au besoin. La charge d'amortissement est comptabilisée dans les frais d'administration et les frais généraux dans l'état du résultat global.

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019 (en milliers de dollars canadiens)

h) Actifs incorporels

Les frais de recherche sont passés en charges au moment où ils sont engagés. Les frais de développement des systèmes logiciels créés à l'interne sont capitalisés lorsque les systèmes sont techniquement réalisables, que les ressources sont disponibles, que les frais peuvent être évalués de façon fiable, que la direction envisage d'utiliser l'actif et que des avantages économiques futurs sont probables. L'actif est décomptabilisé lorsqu'il ne répond plus à ces critères. Lorsque l'actif est essentiellement terminé et prêt à être utilisé, la capitalisation des frais de développement prend fin, et les coûts sont transférés à la catégorie d'actifs correspondante et sont amortis.

L'amortissement est comptabilisé selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la vie utile estimative (2 à 15 ans) de l'actif. La charge d'amortissement est comptabilisée dans les frais d'administration et les frais généraux dans l'état du résultat global.

i) Passif au titre des prestations

Le passif au titre des prestations représente la valeur actualisée des paiements futurs prévus pour les soins médicaux, les indemnités et les pensions pour les réclamations découlant d'accidents qui ont eu lieu avant la fin de l'exercice. Il comprend aussi une provision pour toutes les réclamations pour maladies professionnelles latentes reconnues qui devraient apparaître dans l'avenir en raison d'expositions antérieures. Les maladies professionnelles diffèrent des autres types d'accidents du travail, car un délai considérable peut avoir lieu entre l'exposition, la manifestation de la maladie et l'identification de l'incapacité qui en découle faisant l'objet d'une réclamation. De plus, il peut être difficile d'établir un lien entre une maladie professionnelle et un lieu de travail. Une partie du passif total est détenue en fonction de l'exposition cumulée à la date d'évaluation par rapport à l'exposition totale avant la manifestation de la maladie professionnelle. Le passif au titre des prestations comprend également une provision pour les frais de gestion des réclamations futures.

Le passif au titre des prestations comprend une provision pour l'ensemble des prestations prévues par les lois, les politiques et les pratiques administratives actuelles. De nombreuses hypothèses entrent dans le calcul du passif au titre des prestations, notamment des estimations de l'inflation, des taux d'intérêt et des taux de mortalité futurs. Le passif au titre des prestations est déterminé tous les ans par un actuaire indépendant. L'opinion de l'actuaire indépendant sur le caractère adéquat et approprié du passif au titre des prestations est jointe aux présents états financiers.

Une partie des frais d'administration et des frais généraux est répartie en tant que frais de gestion des réclamations entre les réclamations de l'exercice en cours et celles des exercices antérieurs. Le caractère raisonnable du montant imputé aux réclamations est examiné par l'actuaire indépendant dans le cadre de l'évaluation actuarielle annuelle du passif au titre des prestations.

j) Avantages du personnel

Régime de pension

Une très grande partie des employés de la Commission participent au régime de pension de retraite de la fonction publique (le Régime), un régime de pension contributif à prestations déterminées établi par voie législative et parrainé par le gouvernement du Canada. Les employés et la Commission doivent cotiser pour couvrir le coût des services rendus au cours de l'exercice. Conformément aux dispositions législatives actuellement en vigueur, la Commission n'a aucune obligation légale ou implicite de verser des cotisations additionnelles pour des services passés ou pour un quelconque déficit de capitalisation du Régime. Par conséquent, les cotisations sont passées en charges dans l'exercice au cours duquel les employés ont rendu des services, et représentent l'obligation totale de la Commission au titre des prestations de retraite.

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019 (en milliers de dollars canadiens)

Avantages postérieurs à emploi

En vertu de leurs conditions d'emploi, les employés peuvent avoir droit à des avantages de départ autres que des prestations de retraite dans le cas d'une démission, ou à une pension établie en fonction du nombre d'années de service et du salaire en fin d'emploi, et à une aide au déménagement basée sur le nombre d'années de service. L'obligation est calculée à l'aide de la méthode de répartition des prestations au prorata des services sur une base actuarielle. Le passif au titre des avantages du personnel constitués est fondé sur l'évaluation actuarielle au 31 décembre 2019 telle qu'elle a été calculée par l'actuaire de la Commission. Les gains et pertes actuariels sont comptabilisés en résultat dans les autres éléments du résultat global de l'exercice au cours duquel ils sont engagés et les réévaluations ne sont pas reclassées en résultat au cours de périodes ultérieures. Les montants comptabilisés dans les autres éléments du résultat global pour l'exercice sont immédiatement transférés dans la réserve d'exploitation.

Avantages du personnel à court terme

Les avantages du personnel qui doivent être réglés dans les douze mois qui suivent la date de clôture sont évalués sur une base non actualisée. Ils comprennent les traitements et salaires payables, ainsi que les vacances annuelles qui ont été accumulées mais pas encore utilisées.

Autres avantages du personnel à long terme

Les avantages qui doivent être réglés dans plus de douze mois sont déterminés sur la base d'une évaluation actuarielle comme étant la meilleure estimation des flux de trésorerie futurs actualisés, les gains et les pertes actuariels étant comptabilisés en résultat au moment où ils sont engagés. Ils comprennent les congés de maladie et les congés spéciaux qui ont été accumulés, mais pas utilisés.

k) Actifs au titre de droits d'utilisation et obligation locative

La Commission a appliqué la norme IFRS 16 en suivant la méthode de transition avec ajustement cumulatif. Par conséquent, les données comparatives n'ont pas été retraitées et sont présentées conformément à la norme IAS 17. Les méthodes comptables détaillées établies selon la norme IAS 17 et la norme IFRS 16 sont présentés séparément ci-dessous.

Politiques en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2019

À la date de passation d'un contrat, la Commission détermine si celui-ci est ou contient un contrat de location. La Commission comptabilise un actif au titre du droit d'utilisation et une obligation locative correspondante pour tous les contrats de location dans lesquels elle intervient en tant que preneur, sauf les contrats de location à court terme (définis comme des contrats de location dont la durée est de 12 mois ou moins) et les contrats de location dont le bien sous-jacent est de faible valeur (comme les ordinateurs personnels et le matériel de bureau). Pour ces types de contrats de location, la Commission comptabilise les paiements de loyers comme des charges d'exploitation selon la méthode linéaire sur la durée du contrat de location à moins qu'une autre méthode systématique soit plus représentative de la façon dont les avantages économiques relatifs aux biens loués s'échelonnent dans le temps.

L'obligation locative est évaluée initialement à la valeur actualisée des paiements de loyers qui ne sont pas versés à la date de début du contrat, calculée à l'aide du taux d'emprunt marginal de la Commission.

L'obligation locative est présentée sous un poste distinct dans l'état consolidé de la situation financière et ultérieurement évaluée en augmentant la valeur comptable pour refléter les intérêts sur l'obligation locative (en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif) et en réduisant la valeur comptable pour refléter les paiements de loyer effectués.

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019 (en milliers de dollars canadiens)

La Commission réévalue l'obligation locative (et apporte un ajustement correspondant à l'actif au titre du droit d'utilisation connexe) dès qu'il y a une modification à la durée du contrat de location. La Commission n'a pas apporté de tels ajustements au cours des périodes présentées.

L'actif au titre du droit d'utilisation comprend le montant initial de l'obligation locative correspondante et les paiements de loyers effectués à la date de début du contrat ou avant cette date. Il est par la suite évalué au coût diminué du cumul de l'amortissement et du cumul des pertes de valeur. Les actifs au titre de droits d'utilisation sont amortis sur la période la plus courte de la durée du contrat de location et de la durée d'utilité du bien sous-jacent. L'amortissement commence à la date de début du contrat de location. Les actifs au titre de droits d'utilisation sont présentés sous un poste distinct dans l'état consolidé de la situation financière.

Politiques applicables avant le 1^{er} janvier 2019

Les contrats de location sont classés en tant que contrats de location-financement s'ils transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété. Tous les autres contrats de location sont classés en tant que contrats de location simple. On fait preuve de jugement pour classer les contrats de location comme contrats de location-financement ou contrats de location simple selon leurs modalités. Le coût des actifs acquis en vertu des contrats de location-financement est amorti selon la méthode linéaire sur la durée du contrat de location. Les obligations comptabilisées en vertu de contrats de location-financement sont réduites des paiements de loyers, déduction faite des intérêts implicites. Les frais engagés en vertu des contrats de location simple sont passés en charges dans l'état du résultat global selon la méthode linéaire sur la durée du contrat de location.

l) Dépréciation d'actifs non financiers

À chaque date de clôture, la Commission détermine s'il y a des signes indiquant qu'un actif pourrait avoir subi une dépréciation. Si de tels signes sont présents, la Commission détermine la valeur recouvrable de l'actif concerné. La valeur recouvrable d'un actif est la plus élevée de la juste valeur d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie (UGT), moins les coûts de vente, et de sa valeur d'usage. Cette valeur est déterminée pour un actif individuel, à moins que l'actif ne génère pas de rentrées de fonds largement indépendantes de celles des autres actifs ou groupes d'actifs. Lorsque la valeur comptable d'un actif ou d'une UGT dépasse sa valeur recouvrable, l'actif est considéré comme déprécié et est réduit à sa valeur recouvrable.

À la suite d'une analyse des flux de trésorerie, la Commission a établi que l'UGT appropriée aux fins d'examen de la dépréciation est l'entité. En vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par les Lois, la Commission peut augmenter les primes ou imposer un supplément de primes afin d'assurer la pleine capitalisation dans un avenir prévisible et le maintien d'un risque de dépréciation faible sur le plan de l'entité.

m) Normes comptables nouvelles et révisées et interprétations publiées, mais qui ne sont pas encore en vigueur

Norme IFRS 9 – Instruments financiers

La Commission est admissible à l'exemption temporaire prévue par les dispositions modifiées de la norme IFRS 4 publiées en mars 2020, ce qui lui permet de reporter l'application de l'IFRS 9 à 2023.

La Commission a appliqué une modification entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2019. Pour avoir droit à l'exemption, la Commission devait avoir un ratio des passifs liés à l'assurance par rapport à la valeur comptable totale des passifs de plus de 90 %. La Commission a atteint un ratio de 96 % le 31 décembre 2019 (96 % en 2018) et elle a donc droit à l'exemption.

Avec cette exemption, la Commission continuera de classer ses placements en tant que placements détenus à des fins de transaction et évalués à la juste valeur par le biais du résultat net (consulter la note 6 pour de plus amples détails).

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019 (en milliers de dollars canadiens)

Les cotisations à recevoir sont classées comme des prêts et des créances et, en raison de leur nature à court terme, leur valeur comptable se rapproche de leur juste valeur. Les comptes créditeurs, charges à payer et autres éléments du passif ainsi que les salaires et traitements payables sont classés comme d'autres passifs financiers. Tous continueront d'être évalués à la juste valeur, et évalués au coût amorti selon la méthode des intérêts effectifs. L'information relative au risque de crédit, y compris d'importantes concentrations du risque de crédit, est divulguée à la note 16.

La Commission continuera d'évaluer en fin d'exercice si une créance est considérée comme étant irrécouvrable et doit être radiée au moyen du compte de correction de valeur.

Les répercussions de l'application de la norme IFRS 9 ne devraient pas être importantes.

Norme IFRS 17 – Contrats d'assurance

La norme IFRS 17 – Contrats d'assurance, publiée en mai 2017, est en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2023, avec application rétrospective. Si une application rétrospective complète est irréalisable, la méthode axée sur une application rétrospective modifiée ou sur la juste valeur peut être utilisée. La norme IFRS 17 remplacera la IFRS 4 – *Contrats d'assurance*, et on s'attend à ce que cela modifie la façon dont le passif des contrats d'assurance est comptabilisé et évalué. Cela changera aussi la présentation des états financiers de la Commission et les informations à fournir. L'incidence de l'adoption de cette norme pourrait être importante pour la Commission. Les principaux changements découlant de cette norme touchent entre autres le taux d'actualisation et l'ajustement au titre du risque. La Commission évalue l'incidence de cette norme sur ses états financiers et s'attend à ce que celle-ci soit élevée.

3. Modification des méthodes comptables

Le 1^{er} janvier 2019, la Commission a adopté l'IFRS 16, qui remplace la définition d'un contrat de location par celle d'un contrat (c.-à-d. une convention conclue entre deux parties ou plus qui crée des droits et obligations exécutoires) ou d'une partie d'un contrat conférant le droit d'utiliser un bien (le bien sous-jacent) pendant une certaine période en échange d'une contrepartie. Pour être considéré comme un contrat de location, un contrat doit donner le droit de contrôler l'utilisation d'un bien déterminé.

La Commission a fait plusieurs choix à l'adoption de cette norme :

- L'application de la mesure de simplification prévue dans le cadre de la transition à IFRS 16, qui lui permet de ne pas réévaluer un contrat pour déterminer s'il est ou s'il contient un contrat de location;
- Le recours à la méthode de transition avec ajustement cumulatif, qui fait en sorte que les chiffres comparatifs sont restés comme ils avaient été auparavant rapportés;
- L'évaluation de l'actif contrat par contrat en fonction du taux d'emprunt marginal de la Commission;
- L'utilisation de l'exemption de comptabilisation pour les contrats de location à court terme (12 mois ou moins) et les contrats de location dont le bien sous-jacent est de faible valeur (ordinateurs personnels et matériel de bureau), qui fait en sorte que les contrats de location admissibles ne sont pas capitalisés et amortis. Cette charge est présentée dans les « frais d'administration et frais généraux ».

Pour tous les autres contrats de location, la valeur actualisée des paiements de loyers est comptabilisée comme un « actif au titre du droit d'utilisation » et amortie sur la durée du contrat de location. Il n'y a eu aucune incidence sur le solde d'ouverture des capitaux propres.

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019 (en milliers de dollars canadiens)

Comme il n'y avait aucun contrat de location-financement avant l'adoption de la norme, la modification de la méthode comptable visant les contrats de location-financement antérieurement comptabilisés n'a eu aucune incidence.

Le taux d'intérêt appliqué aux obligations locatives comptabilisées dans l'état de la situation financière au 1^{er} janvier 2019 est de 3,50 %.

Le tableau suivant illustre les engagements liés aux contrats de location simple, divulgués avec l'application de la norme IAS 17 le 31 décembre 2018 et actualisés au moyen du taux d'emprunt marginal à la date de la première application, de même que les obligations locatives comptabilisées dans l'état de la situation financière à la date de la première application.

Incidence sur les résultats non distribués au 1^{er} janvier 2019 avec rapprochement des engagements liés aux contrats de location simple et des obligations locatives à la date de transition :

	\$
Engagements découlant des contrats de location simple au 31 décembre 2018	6 087
Contrats de location à court terme (12 mois ou moins) et contrats de location dont le bien sous-jacent est de faible valeur	(108)
Composante non locative du contrat	(1 093)
Hausse attribuable à la prolongation d'un contrat de location avec une certitude raisonnable	3 169
Incidence de l'actualisation déterminée à l'aide du taux d'emprunt marginal	(947)
Obligations locatives au 31 décembre 2018	7 108

4. Estimations et jugements comptables critiques

La Commission procède à des estimations et à des jugements en ce qui concerne certains actifs et passifs clés. Les estimations et les jugements sont constamment évalués et sont fondés sur l'expérience acquise et d'autres facteurs, notamment les prévisions d'événements futurs considérées comme étant raisonnables compte tenu des circonstances. Les résultats réels pourraient différer de ces observations, estimations et hypothèses, surtout face aux incertitudes créées par la pandémie de COVID-19 déclarée par l'Organisation mondiale de la Santé après la fin de l'exercice (note 21). Les révisions des estimations comptables sont constatées dans la période au cours de laquelle les estimations sont passées en revue ainsi que dans les périodes futures concernées.

Plus particulièrement, les renseignements concernant les principaux domaines dans lesquels des estimations incertaines risquent fort d'entraîner des rajustements importants au cours du prochain exercice figurent dans les notes suivantes :

- Note 11 – Passif au titre des prestations; l'incertitude de l'estimation porte sur la détermination des hypothèses, tel que cela est indiqué à la note 11.i);
- Note 12.b) – Détermination des taux d'actualisation et d'autres hypothèses concernant les avantages postérieurs à l'emploi.

Plus particulièrement, les renseignements sur l'exercice du jugement critique quant aux méthodes comptables qui ont le plus grand effet sur les montants comptabilisés dans les états financiers sont décrits dans les notes suivantes :

- Notes 2.c) et 6 – Placements, classement et évaluation des instruments financiers
- Note 2.e) – Cotisations à recevoir, détermination de la masse salariale estimative
- Notes 2.g) et 8 – Immobilisations corporelles, subdivision en composantes
- Note 2.h) – Actifs incorporels, détermination des frais de développement
- Note 2.k) – Actifs au titre de droits d'utilisation et obligation locative, détermination du taux d'emprunt marginal

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019 (en milliers de dollars canadiens)

5. Encaisse

Le compte d'épargne à intérêt élevé rapporte un intérêt à 1,90 % (2018 – 1,90 %).

	2019	2018
	\$	\$
Compte d'épargne à intérêt élevé	1 934	8 048
Comptes d'exploitation	6 945	3 595
Total	8 879	11 643

6. Placements

Le portefeuille de placements de la Commission est composé d'instruments à revenu fixe, d'actions et de placements de portefeuille en biens immobiliers. L'objectif de placement de la Commission est d'obtenir un taux de rendement à long terme suffisant pour financer le règlement de son passif au titre des prestations, couvrir ses charges d'exploitation et établir des taux de cotisation raisonnables et stables pour les employeurs. Les placements, y compris la trésorerie et les équivalents de trésorerie gérés par des gestionnaires de placement, sont classés comme détenus à des fins de transaction. La Commission s'attend à une réduction des placements au cours de l'exercice à venir, correspondant au paiement des réclamations anticipées s'élevant à 41 154 \$.

	2019		2018	
	Juste valeur \$	Coût \$	Juste valeur \$	Coût \$
Instruments à revenu fixe	184 052	171 698	170 765	157 066
Actions	179 803	180 353	153 456	151 310
Biens immobiliers	62 515	53 266	57 386	51 295
Total	426 370	405 317	381 607	359 671

a) Instruments à revenu fixe

Juste valeur et coût des placements en instruments à revenu fixe :

	2019		2018	
	Juste valeur \$	Coût \$	Juste valeur \$	Coût \$
Titres à revenu fixe	-	-	65 166	64 754
Fonds communs				
Fonds d'obligations indexées	144 560	146 533	70 417	70 147
Fonds de placements hypothécaires	39 492	25 165	35 182	22 165
Total	184 052	171 698	170 765	157 066

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019 (en milliers de dollars canadiens)

Le fonds d'obligations indexées comprend une encaisse de 4 335 \$ (2018 - 0 \$) en dollars canadiens. La Commission fait preuve de jugement pour le classement des titres détenus dans un fonds commun en se fondant sur les actifs qui composent la majeure partie du fonds commun.

Les montants ci-dessus comprennent des placements dans des obligations de parties liées qui sont des sociétés fermées, comme l'indique la note 18. Ces obligations ont été vendues en 2019, et le profit réalisé a été de 1 933 \$. Les gains non réalisés cumulés dans le solde de l'exercice précédent s'élevaient à 479 \$.

Gains non réalisés cumulés des placements en instruments à revenu fixe :

	2019	2018
	\$	\$
Instruments à revenu fixe - coût	171 698	157 066
Gains non réalisés cumulés	12 354	13 699
Instruments à revenu fixe - juste valeur	184 052	170 765

b) Actions

La Commission a changé de gestionnaires et de portefeuilles de placements au cours de l'exercice. La classification géographique des actions a changé, passant d'actions américaines et internationales à actions internationales avec titres américains. Les titres américains valaient 55 391 \$ lors de l'exercice précédent.

Juste valeur et coût des placements en actions :

	2019		2018	
	Juste valeur	Coût	Juste valeur	Coût
	\$	\$	\$	\$
Actions canadiennes	65 149	65 656	59 581	52 269
Actions internationales	114 654	114 697	93 875	99 041
Total	179 803	180 353	153 456	151 310

Les actions internationales comprennent une encaisse de 0 \$ (2018 - 1 374 \$) en dollars canadiens.

Gains (pertes) non réalisés cumulés des placements en actions :

	2019	2018
	\$	\$
Placements en actions - coût	180 353	151 310
Gains (pertes) non réalisés cumulés	(550)	2 146
Placements en actions - juste valeur	179 803	153 456

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019 (en milliers de dollars canadiens)

c) Biens immobiliers

La Commission fait le classement des titres détenus dans un fonds commun en se fondant sur les actifs qui composent la majeure partie de ce fonds commun.

Gains non réalisés cumulés des placements de portefeuille en biens immobiliers :

	2019	2018
	\$	\$
Biens immobiliers canadiens - coût	53 266	51 294
Biens immobiliers canadiens - gains non réalisés	9 249	6 092
Biens canadiens - juste valeur	62 515	57 386

d) Gains et pertes de placement

Gains et pertes de placement comptabilisés dans le résultat global :

	2019	2018
	\$	\$
Gains réalisés	43 262	4 571
Variation des gains non réalisés	(882)	(18 600)
Gains (pertes) de placement - nets	42 380	(14 029)

e) Rendement des placements

La Commission a changé de gestionnaires de placements et de portefeuilles au cours de l'exercice. Le rendement des placements des actions a changé, sous l'effet de la transition d'actions américaines et internationales à actions internationales avec titres américains. Le rendement des titres américains était de 2,17 % au cours de l'exercice précédent.

Les rendements du marché du portefeuille pour les exercices terminés le 31 décembre sont les suivants :

	2019	2018
	%	%
Actions internationales	28,52	(6,98)
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(3,71)	7,22
Biens immobiliers	8,94	6,42
Titres à revenu fixe et fonds d'obligations indexées	3,20	1,53
Hypothèques	12,25	2,58
Actions canadiennes	9,35	(6,65)

La trésorerie et les équivalents de trésorerie ont généré un léger rendement positif, mais une perte dans la conversion sur le marché des devises étrangères a entraîné une baisse nette de la valeur en dollars canadiens.

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019 (en milliers de dollars canadiens)

f) Activité de placement

Variation des placements de la Commission pendant les exercices terminés le 31 décembre :

	2019	2018
	\$	\$
Solde au début de l'exercice	381 607	394 365
Gains (pertes) de placement – nets	42 380	(14 029)
Dividendes	6 399	9 398
Intérêts	2 173	4 073
Transferts aux placements à court terme	(189)	(200)
Transferts aux comptes de trésorerie d'exploitation	(6 000)	(12 000)
Solde à la fin de l'exercice	426 370	381 607

7. Cotisations et autres créances

a) Cotisations à recevoir

	2019	2018
	\$	\$
Cotisations à recevoir actuelles	3 815	4 377
Cotisations à recevoir en souffrance	352	273
Provision pour créances douteuses	(276)	(295)
Cotisations à recevoir nettes	3 891	4 355

Au cours de l'exercice, la Commission a perçu 173 \$ (2018 – 185 \$) en pénalités prévues par la loi, applicables sur les créances. La pénalité prévue par la loi applicable est imputée à un taux de 2 % par mois sur le solde impayé. Aucune des cotisations à recevoir, sauf celles de la provision, n'est considérée comme ayant subi une perte de valeur. Le montant total des créances estimées irrécouvrables comptabilisé pendant l'exercice est de 48 \$ (2018 – 34 \$), qui est constaté dans les frais d'administration et les frais généraux.

b) Autres créances

	2019	2018
	\$	\$
Sommes à recevoir des demandeurs	80	188
Sommes à recevoir d'autres gouvernements	65	78
Sommes à recevoir des employés	71	87
Sommes à recevoir des chasseurs et des trappeurs	534	418
Autres	8	42
Moins la provision pour créances douteuses - autres	(50)	(63)
Moins la provision pour créances douteuses - demandeurs	(12)	(38)
Total	696	712

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019 (en milliers de dollars canadiens)

Les autres créances ne portent pas intérêt.

c) Rapprochement de la provision pour créances douteuses et analyse chronologique

	2019	2019	2018	2018
	Employeurs	Autres	Employeurs	Autres
	\$	\$	\$	\$
Valeur comptable au début de l'exercice	295	101	351	73
Dettes nettes radiées pendant l'exercice	(70)	(40)	(45)	(29)
Provision pendant l'exercice	176	22	191	88
Recouvrements et ajustements	(125)	(21)	(202)	(31)
Valeur comptable à la fin de l'exercice	276	62	295	101

Classement par échéance des cotisations et autres créances en souffrance n'ayant subi aucune perte

	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total en souffrance
	\$	\$	\$	\$
2019	39	7	501	547
2018	40	24	528	592

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019 (en milliers de dollars canadiens)

8. Immobilisations corporelles

	Bâtiment \$	Équipement \$	Ameublement \$	Véhicules \$	Améliorations locatives \$	Total \$
<i>Coût</i>						
Au 1 ^{er} janvier 2018	8 312	1 445	2 194	222	1 165	13 338
Ajouts	277	59	46	-	-	382
Cessions	-	(300)	(182)	(51)	(5)	(538)
Au 31 décembre 2018	8 589	1 204	2 058	171	1 160	13 182
Ajouts	-	135	-	-	-	135
Cessions	-	(2)	-	-	(188)	(190)
Au 31 décembre 2019	8 589	1 337	2 058	171	972	13 127
<i>Amortissement</i>						
Au 1 ^{er} janvier 2018	3 192	861	550	204	688	5 495
Amortissement annuel	431	118	163	17	110	839
Cessions	-	(200)	(99)	(51)	(1)	(351)
Au 31 décembre 2018	3 623	779	614	170	797	5 983
Amortissement annuel	431	120	161	-	89	801
Cessions	-	(2)	-	1	(102)	(103)
Au 31 décembre 2019	4 054	897	775	171	784	6 681
Valeur comptable nette						
Au 31 décembre 2019	4 535	440	1,283	-	188	6 446
Au 31 décembre 2018	4 966	425	1 444	1	363	7 199

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019 (en milliers de dollars canadiens)

9. Actifs incorporels

	Systèmes logiciels achetés \$	Systèmes logiciels développés à l'interne \$	Total \$
<i>Coût</i>			
Au 1 ^{er} janvier 2018	939	7 478	8 417
Ajouts	280	311	591
Cessions et ajustements	(278)	(5)	(283)
Au 31 décembre 2018	941	7 784	8 725
Ajouts	-	280	280
Cessions	(196)	-	(196)
Au 31 décembre 2019	745	8 064	8 809
<i>Amortissement</i>			
Au 1 ^{er} janvier 2018	648	4 793	5 441
Amortissement annuel	135	540	675
Cessions	(278)	(2)	(280)
Au 31 décembre 2018	505	5 331	5 836
Amortissement annuel	98	318	416
Cessions	(159)	-	(159)
Au 31 décembre 2019	444	5 649	6 093
Valeur comptable nette			
Au 31 décembre 2019	301	2 415	2 716
Au 31 décembre 2018	436	2 453	2 889

On retrouve dans les systèmes logiciels développés à l'interne le Compensation, Assessment and Accident Prevention System (CAAPS), dont se sert la Commission pour traiter et maintenir l'information sur les réclamations et les renseignements concernant les employeurs, y compris les réclamations, les cotisations et les rapports sur la sécurité. La valeur comptable nette et la période d'amortissement restante de cet élément d'actif sont respectivement de 433 \$ et d'un an (2018 – 494 \$ et deux ans).

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019 (en milliers de dollars canadiens)

10. Comptes créditeurs, charges à payer et autres éléments du passif

	Total 2019	Total 2018
	\$	\$
Comptes créditeurs	2 318	2 507
Charges à payer	2 607	3 137
Autres	2	103
Total	4 927	5 747

11. Passif au titre des prestations

a) Passif au titre des réclamations futures et des prestations de retraite approuvées

Le passif au titre des prestations est constitué de deux parties : le passif au titre des réclamations futures et le passif au titre des prestations de retraite approuvées.

Le passif au titre des réclamations futures représente la valeur actualisée des versements de prestations futurs prévus pour des réclamations relatives à des accidents survenus au plus tard à la date de fin d'exercice pour des services hospitaliers et médicaux (« soins médicaux »), des prestations de revenu à court terme et des indemnités de subsistance (« indemnisation »), des prestations de retraite pour capitalisation future (« capitalisation future ») et les frais d'administration connexes. La capitalisation future représente une estimation du passif au titre des prestations de retraite futures prévues qui se rapportent à des accidents qui sont déjà survenus, mais qui n'ont pas encore été approuvées. La provision pour les maladies professionnelles latentes, indiquée séparément, représente le coût futur prévu des réclamations qui n'ont pas encore été déposées, mais qui devraient l'être dans l'avenir en raison d'une exposition à un agent étiologique dans le milieu de travail.

La Commission inclut une provision pour le coût des réclamations futures prévues pour les chasseurs et les trappeurs en accord avec les protocoles d'entente sur les cueilleurs de ressources renouvelables (avril 2015 pour les Territoires du Nord-Ouest et avril 2009 pour le Nunavut) (note 18).

Le passif au titre des soins médicaux et des prestations d'indemnisation a été établi suivant la méthode fondée sur l'évolution des sinistres. On appelle également cette méthode l'« approche de liquidation des sinistres ». Le passif au titre de la capitalisation future a été établi à partir d'une version modifiée de la méthode fondée sur l'évolution des sinistres.

Le passif au titre des prestations de retraite approuvées représente la valeur actualisée des versements de prestations de retraite futurs prévus et des frais connexes pour les prestations de retraite approuvées à la fin de l'exercice.

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019 (en milliers de dollars canadiens)

b) Historique et rapprochement au titre des prestations

Composition du passif au titre des prestations :

	Soins médicaux \$	Indemnisation \$	Capitalisation future \$	Prestations de retraite \$	Réclamations liées à des maladies professionnelles \$	Total 2019 \$
Solde au début de l'exercice	78 512	42 932	41 511	186 081	35 776	384 812
Plus : Coût des réclamations (recouvrement)						
Exercice en cours	14 111	24 971	10 410	798	-	50 290
Exercices antérieurs	9 408	9 656	2 436	13 725	2 895	38 120
Transfert du passif, capitalisation	-	-	(5 116)	5 116	-	-
	23 519	34 627	7 730	19 639	2 895	88 410
Moins : Indemnités versées						
Blessures – exercice en cours						
Indemnités versées	1 973	4 264	31	-	-	6 268
Gestion des réclamations	691	1 492	3	-	-	2 186
Blessures – exercices antérieurs						
Indemnités versées	7 660	14 131	2 786	12 869	-	37 446
Gestion des réclamations	3 447	6 360	278	1 288	-	11 373
	13 771	26 247	3 098	14 157	-	57 273
Solde à la fin de l'exercice	88 260	51 312	46 143	191 563	38 671	415 949

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019 (en milliers de dollars canadiens)

Les coûts d'indemnisation engagés, mais non payés, avant la fin de l'exercice s'élevaient à 2 300 \$. Le total du passif au titre des prestations, déduction faite des montants alloués aux comptes créditeurs, s'élève à 413 649 \$.

	Soins médicaux \$	Indemnisation \$	Capitalisation future \$	Prestations de retraite \$	Réclamations liées à des maladies professionnelles \$	Total 2018 \$
Solde au début de l'exercice	70 459	34 774	35 955	187 181	33 658	362 027
Plus : Coût des réclamations (recouvrement)						
Exercice en cours	13 991	23 701	9 781	134	-	47 607
Exercices antérieurs	8 912	7 056	3 531	8 239	2 118	29 856
Transfert du passif, capitalisation	-	-	(5 521)	5 521	-	-
	22 903	30 757	7 791	13 894	2 118	77 463
Moins : Indemnités versées						
Blessures – exercice en cours						
Indemnités versées	3 334	4 454	32	-	-	7 820
Gestion des réclamations	1 500	2 005	3	-	-	3 508
Blessures – exercices antérieurs						
Indemnités versées	6 908	11 131	2 000	13 631	-	33 670
Gestion des réclamations	3 108	5 009	200	1 363	-	9 680
	14 850	22 599	2 235	14 994	-	54 678
Solde à la fin de l'exercice	78 512	42 932	41 511	186 081	35 776	384 812

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019 (en milliers de dollars canadiens)

Les indemnités prévues pour le passif au titre des prestations en 2020 sont de 41 154 \$ (2019 - 34 903 \$).

La Commission fonde ses prévisions concernant les coûts des prestations de retraite accordées et le coût permanent des versements d'indemnisation et pour soins médicaux selon la sinistralité des exercices antérieurs. Les principales sources de pertes ou de gains actuariels et le rapprochement actuariel des variations du passif au titre des prestations au cours des exercices terminés le 31 décembre sont les suivants :

	2019	2018
	\$	\$
Solde au début de l'exercice	384 812	362 027
Ajustement pour les effets des éléments suivants :		
Provision pour les réclamations de l'exercice en cours	41 835	36 280
Antécédents de l'inflation, qui était de 2,12 % par rapport à la prévision de 2,25 % (1,88 % par rapport à 2,25 % en 2018)	(234)	(667)
Antécédents des réclamations	2 637	365
Modification des facteurs de liquidation des sinistres pour les indemnisations et les soins médicaux	9 034	4 365
Provision pour les réclamations liées à des maladies professionnelles latentes	802	149
Modification aux hypothèses économiques	8 389	-
Modification aux dépenses administratives	(8 067)	-
Intérêts imputés	21 343	20 164
Autres modifications d'hypothèse	4 216	5 466
	79 955	66 122
Déduction :		
Indemnités versées pour des réclamations d'exercices antérieurs	(48 818)	(43 337)
Solde à la fin de l'exercice	415 949	384 812

c) Objectifs de gestion des risques découlant des Lois et politiques d'atténuation de ces risques

La Commission a comme objectif de contrôler le risque d'assurance, réduisant ainsi la volatilité des résultats d'exploitation. En plus de son incertitude inhérente, le risque d'assurance peut entraîner une variabilité considérable des pertes ou des gains actuariels. Les résultats d'exploitation de la Commission sont touchés par des facteurs du marché, plus particulièrement les variations des valeurs nues.

Principaux aspects des processus établis pour atténuer le risque d'assurance :

- L'utilisation et l'entretien de systèmes d'information de gestion qui fournissent des données sur les risques auxquels s'expose la Commission à tout moment.
- Les modèles actuariels, qui utilisent l'information du système d'information de gestion, servent à faire le suivi des tendances relatives aux réclamations et à calculer les primes. Les antécédents et les méthodes statistiques sont utilisés dans le cadre du processus.
- On détermine la composition des actifs dans lesquels la Commission investit dans le but d'atteindre un taux de rendement à long terme qui suffit à financer le passif au titre des prestations. La gestion des actifs et des passifs est surveillée de près dans le but d'harmoniser les actifs avec le modèle prévu de paiement des réclamations.

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019 (en milliers de dollars canadiens)

d) Modalités des Lois

Les modalités des Lois influencent le niveau de risque d'assurance accepté par la Commission. Toutes les opérations d'assurance conclues ont la même forme standard et sont soumises à presque toutes les mêmes modalités en vertu des Lois.

e) Concentration du risque d'assurance

L'exposition de la Commission au risque d'assurance est attribuable aux blessures en milieu de travail découlant d'un événement ou d'une catastrophe ayant lieu pendant la période de présentation de l'information financière, ou aux maladies professionnelles diagnostiquées pendant cette période. Le passif au titre des prestations de la Commission comprend un montant estimé visant à couvrir de telles situations. Ce chiffre est révisé chaque année. Le risque de la Commission est concentré par type d'industrie puisque les coûts liés à la sinistralité sont plus élevés pour certaines industries que pour d'autres. Le risque est atténué par des primes plus élevées imputées aux industries ayant des coûts plus élevés.

f) Évolution des réclamations

Il est possible qu'il y ait des changements au chapitre de l'estimation des obligations de la Commission avec le temps. Les tableaux de la partie k) de la présente note indiquent les estimations de la Commission sur le plan du total net et brut des réclamations à régler pour chaque année de souscription à la fin d'exercices consécutifs.

g) Risque de taux d'intérêt

La Commission est exposée au risque que les variations des taux d'intérêt puissent avoir une incidence importante sur la valeur du passif au titre des prestations. On s'attend à ce que les répercussions financières des variations des taux d'intérêt sur le passif au titre des prestations soient compensées à long terme par des variations semblables de l'inflation des réclamations.

Les taux d'actualisation en vigueur pour les paiements de réclamations futures lorsque l'on détermine la valeur du passif au titre des prestations sont présentés à la partie i) de la présente note.

L'exposition au risque lié aux taux d'intérêt pour les classes d'actifs financiers est indiquée à la note 16.d).

h) Risque lié aux liquidités

L'exposition de la Commission au risque lié aux liquidités est indiquée à la note 16.a).

Le tableau suivant donne une estimation des montants et de l'échéancier des versements de prestations futurs aux fins de la provision pour réclamations à régler. L'échéancier prévu des paiements faits à partir de cette provision comporte une grande part d'incertitude. Les projections présentées ci-dessous ne comprennent pas de provision pour frais d'administration futurs ou maladies professionnelles latentes.

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019 (en milliers de dollars canadiens)

Échéancier prévu du paiement futur des réclamations à régler

	2019	2018
	%	%
Jusqu'à 1 an	6,20	5,60
Plus de 1 an et jusqu'à 5 ans	16,00	15,60
Plus de 5 ans et jusqu'à 10 ans	14,70	14,60
Plus de 10 ans	63,10	64,20
Total	100,00	100,00

i) Méthodes et hypothèses actuarielles

L'approche d'évaluation globale est conçue pour refléter les nouvelles tendances sans trop mettre l'accent sur les fluctuations temporaires. Les facteurs utilisés pour l'évaluation ont été élaborés en fonction de la meilleure estimation en tenant compte de la sinistralité historique de la Commission ainsi que des tendances récentes dans cette sinistralité. La philosophie générale est d'éviter de trop réagir aux fluctuations temporaires jusqu'à ce que l'on dispose de suffisamment de preuves pour justifier la modification d'une hypothèse.

Le passif au titre des soins médicaux et de l'indemnisation représente la valeur actualisée au 31 décembre 2019 des versements de prestations futurs prévus pour les services hospitaliers et de médecine, des paiements d'indemnisation du revenu de courte durée, des frais de déplacement, des prestations de réadaptation et d'autres services médicaux admissibles en vertu des Lois. Le passif au titre des soins médicaux et de l'indemnisation est calculé au moyen de la méthode fondée sur l'évolution des sinistres, également appelée l'« approche de liquidation des sinistres ». Cette méthode fait en sorte que les données historiques relatives aux réclamations versées sont résumées par année de survenance et année de paiement dans le but d'observer les relations entre les paiements pour différentes durées pour chaque année de survenance. Les facteurs historiques, pour chaque durée, sont élaborés à partir d'années de survenance antérieures et s'appliquent aux années de survenance qui ne sont pas encore de pleine application, et ce, afin d'estimer le moment et le montant futurs des prestations d'invalidité restantes.

Le passif au titre de la capitalisation future représente la valeur actualisée des prestations de retraite futures prévues qui n'ont pas encore été approuvées au 31 décembre 2019. Cette capitalisation de prestations de retraite futures concerne l'ensemble des réclamations découlant d'accidents s'étant produits au plus tard le 31 décembre 2019. Le nombre et le moment estimés des capitalisations futures ont été établis en se fondant sur l'émergence historique des antécédents des réclamations capitalisées par année de survenance pour la Commission. De plus, le coût prévu de chaque réclamation capitalisée a été établi en se fondant sur les prestations de retraite réelles approuvées avant le 31 décembre 2019.

Le passif au titre des prestations de retraite approuvées représente la valeur actualisée au 31 décembre 2019 de l'ensemble des versements de prestations de retraite futurs prévus, y compris les rajustements inflationnistes futurs, aux personnes dont les prestations de retraite ont été approuvées au 31 décembre 2019. Le passif au titre des prestations de retraite approuvées est calculé dossier par dossier à l'aide de la méthode de la valeur actualisée des flux de trésorerie. Les prestations de retraite sont indexées le 1^{er} janvier de chaque année; le taux d'indexation annuel est désigné comme le taux d'augmentation supplémentaire de la pension (ASP). On détermine l'ASP en tenant compte de la variation mensuelle moyenne de l'indice des prix à la consommation (IPC) au Canada pour la période de juillet à juin la plus récente. Les taux de mortalité servent à déterminer l'espérance de vie future des personnes qui reçoivent des prestations de retraite. Le sexe et la date de naissance des bénéficiaires de prestations sont utilisés dans l'évaluation. Les prestations de retraite sont payables aux enfants à charge jusqu'à 19 ans, ou 25 ans s'ils fréquentent l'école. La probabilité qu'un enfant à charge puisse continuer à recevoir une prestation de retraite de 19 à 25 ans est fondée sur

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019 (en milliers de dollars canadiens)

l'expérience réelle de la Commission. Une prévision des versements de prestations de retraite futurs exige qu'une hypothèse explicite soit émise concernant le taux d'inflation des prestations. La valeur actualisée des versements de prestations de retraite futurs prévus utilise un taux d'actualisation brut de 5,60 % provenant de l'hypothèse d'inflation finale de 2,25 % et d'un taux d'actualisation net de 3,25 % pour 2021 et les exercices suivants. L'utilisation du taux d'inflation réel de 2,12 % pour 2020 donne un taux d'actualisation net de 3,40 % pour cet exercice uniquement.

On se sert des hypothèses économiques suivantes pour l'évaluation du passif au titre des prestations de retraite futures : taux d'actualisation – 5,60 % (2018 – 5,85 %), taux d'inflation – i) capitalisation future : 2,12 % en 2020 et 2,25 % par année par la suite (2018 – 1,88 % et 2,25 %); ii) indemnisation : 2,25 % (2018 – 2,25 %) et soins médicaux : 4,75 % (2018 – 4,75 %).

On se sert des hypothèses économiques suivantes pour l'évaluation du passif au titre des prestations de retraite approuvées : taux d'actualisation – 5,60 % (2018 – 5,85 %), taux d'inflation – 2,12 % en 2020 et 2,25 % par la suite (2018 – 1,88 % et 2,25 %). L'hypothèse pour la mortalité est déterminée au moyen de la table de mortalité de 2005-2007 de Statistique Canada (2018 – même table).

La provision pour les maladies professionnelles représente une partie de la valeur actualisée du coût futur prévu des réclamations qui n'ont pas encore été déposées, mais qui devraient l'être dans l'avenir en raison d'une exposition cumulative à un agent étiologique dans le lieu de travail (c.-à-d. les cas à longue période de latence). Seulement une partie de la provision totale est détenue en fonction de l'exposition cumulée à la date d'évaluation par rapport à l'exposition totale avant la manifestation de la maladie professionnelle. Les maladies professionnelles diffèrent des accidents du travail, car un délai considérable peut avoir lieu entre l'exposition, la manifestation de la maladie et l'identification de l'incapacité qui en découle faisant l'objet d'une réclamation d'indemnisation. De plus, les circonstances d'une blessure permettent habituellement de déterminer clairement si elle est liée au travail ou non, mais le lien entre une maladie professionnelle et un lieu de travail peut être difficile à déterminer.

j) Sensibilité du passif

L'hypothèse la plus importante quand vient le temps de déterminer le passif au titre des prestations est le taux d'actualisation net. Ce taux correspond à l'écart entre le taux d'actualisation hypothétique et le taux d'inflation hypothétique. Une réduction du taux d'actualisation net hypothétique entraînerait une augmentation de la valeur actuarielle actualisée du passif au titre des prestations ainsi qu'une diminution du résultat global.

Les prestations médicales représentent environ 21 % (2018 – 20 %) du passif au titre des prestations. Une augmentation du taux d'inflation hypothétique du secteur médical en excédent (qui dépasse le taux d'inflation hypothétique) entraînerait une augmentation du passif au titre des prestations pour les prestations médicales ainsi qu'une diminution du résultat global.

Le passif au titre des prestations de retraite approuvées tient compte de l'espérance de vie future de chaque pensionné, conjoint survivant ou enfant à charge selon son âge et son sexe. Une amélioration des statistiques de mortalité hypothétiques entraînerait une augmentation de l'espérance de vie des prestataires, haussant de ce fait la valeur actuarielle actualisée du passif au titre des prestations de retraite approuvées et diminuant le résultat global.

2019	+ 1 %	- 1 %
+/- % de variation des taux hypothétiques	\$	\$
Taux d'actualisation net	(36 435)	43 506
Taux d'inflation du secteur médical en excédent	10 651	(8 880)

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019 (en milliers de dollars canadiens)

2018	+ 1 %	- 1 %
+/- % de variation des taux hypothétiques	\$	\$
Taux d'actualisation net	(31 350)	40 368
Taux d'inflation du secteur médical en excédent	9 692	(8 100)
2019	+ 10 %	- 10 %
+/- % de variation des taux de mortalité	\$	\$
Taux de mortalité	(5 729)	5 449
2018	+ 10 %	- 10 %
+/- % de variation des taux de mortalité	\$	\$
Taux de mortalité	(4 597)	5 455

k) Évolution des réclamations

Le tableau suivant présente l'évolution des coûts estimatifs des réclamations pour les dix années de survenance les plus récentes :

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Estimation des coûts cumulatifs des réclamations :											
À la fin de l'année de survenance	44 356	77 715	43 254	41 977	35 923	39 130	43 611	51 245	53 044	61 637	
Un an plus tard	44 743	70 852	39 738	38 252	35 719	40 675	50 823	55 576	63 383		
Deux ans plus tard	39 278	69 454	36 183	36 866	34 764	39 862	50 979	57 815			
Trois ans plus tard	37 733	62 086	35 775	40 264	33 925	41 039	50 780				
Quatre ans plus tard	38 090	68 546	43 454	39 922	34 784	42 829					
Cinq ans plus tard	37 433	73 899	49 595	39 296	36 201						
Six ans plus tard	39 857	74 659	52 874	43 231							
Sept ans plus tard	40 454	72 737	52 651								
Huit ans plus tard	41 053	73 562									
Neuf ans plus tard	41 622										
Estimation actuelle des coûts de réclamations finaux	41 622	73 562	52 651	43 231	36 201	42 829	50 780	57 815	63 383	61 637	523 711
Paiements cumulatifs	19 075	27 685	19 546	21 174	16 405	20 369	23 507	19 210	16 396	6 159	189 526
Estimation des paiements futurs	22 547	45 877	33 105	22 057	19 796	22 460	27 273	38 605	46 987	55 478	334 185
Réclamations de 2009 et des exercices antérieurs											327 984
Effet des frais d'administration											57 795
Effet de la provision pour les maladies professionnelles latentes											38 671
Total partiel											758 635
Effet de l'actualisation											(342 686)
Montant comptabilisé dans l'état de la situation financière											415 949

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019 (en milliers de dollars canadiens)

12. Avantages du personnel

a) Régime de pension

Pratiquement tous les employés de la Commission participent au Régime, un régime de pension contributif à prestations déterminées établi par voie législative et parrainé par le gouvernement du Canada. Les employés comme la Commission doivent y cotiser. Le président du Conseil du Trésor du Canada établit les cotisations requises des employeurs selon un multiple de la cotisation requise des employés. Les taux de cotisation généraux en vigueur à la fin de l'exercice pour les employés s'étant joints au Régime avant 2013 et après le 1^{er} janvier 2013 étaient de 11,90 % et de 10,18 % respectivement (2018 – 12,25 %; 10,46 %). Le total des cotisations de 1 641 \$ (2018 – 1 473 \$) a été passé en charges dans l'exercice en cours et, de ce montant, 691 \$ (2018 – 643 \$) sont liés aux cotisations faites selon les nouveaux taux. Pour les employés qui se sont joints au Régime après le 1^{er} janvier 2013, l'âge normal de la retraite est passé de 60 à 65 ans.

Le gouvernement du Canada a une obligation imposée par la loi de verser des prestations en lien avec le Régime. En général, les prestations de retraite s'accumulent sur une période maximale de 35 ans au taux annuel de 2 % par année de service ouvrant droit à pension, multiplié par la moyenne des gains des cinq meilleures années consécutives. Les prestations sont intégrées aux prestations du Régime de pensions du Canada et du Régime de rentes du Québec, et sont indexées à l'inflation.

b) Avantages postérieurs à l'emploi

La Commission fournit d'autres avantages à ses employés en fonction des années de service et du salaire en fin d'emploi. Ce régime d'avantages n'est pas préalablement capitalisé et n'a donc pas d'actif, ce qui entraîne un déficit correspondant à l'obligation au titre des prestations constituées. Le coût de ces prestations est constitué au fur et à mesure que les employés exécutent les services nécessaires pour y avoir droit. Le passif au titre des indemnités de départ en cas de démission, de retraite ou de déménagement évalué à la date de clôture est le suivant :

	2019	2018
	\$	\$
Obligation au titre des prestations constituées au début de l'exercice	1 204	1 207
Total de la charge au titre des avantages du personnel :		
Coût des services rendus au cours de l'exercice	47	53
Coût financier (intérêts)	38	35
Pertes actuarielles (gains actuariels)	451	183
Prestations versées	(353)	(274)
Solde à la fin de l'exercice	1 387	1 204

Le coût financier (intérêts) et des services rendus au cours de l'exercice, qui s'élève à 234 \$ (2018 – 230 \$), a été comptabilisé dans la part des avantages assumée par l'employeur au sein des frais d'administration et des frais généraux dans l'état du résultat global.

Les principales hypothèses utilisées pour calculer les avantages constitués du personnel sont un taux d'actualisation du passif de 2,75 % (2018 – 3,50 %) et un accroissement général des salaires de 2,50 % pour 2020 et de 2,25 % pour 2021 et au-delà. (2018 – 1,40 % pour 2019, 1,7 % pour 2020 et 2,0 % pour 2021 et au-delà).

Les cotisations prévues pour 2020 sont de 382 \$ (2019 – 349 \$). La durée moyenne pondérée de l'obligation au titre des prestations déterminées est de 5,0 ans (2018 – 4,3 ans).

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019 (en milliers de dollars canadiens)

Les hypothèses importantes pour la détermination des avantages postérieurs à l'emploi sont le taux d'actualisation et le taux d'inflation des salaires.

Le taux d'actualisation est choisi par référence à une courbe au comptant à la date d'évaluation de titres de créance de première qualité de sociétés, dont les flux de trésorerie correspondent à l'échéancier et au montant des paiements de prestations prévus. La méthode recommandée qu'a adoptée l'Institut canadien des actuaires à compter du 30 novembre 2016 utilise des obligations provinciales pour extrapoler les taux à long terme de la courbe de rendement, mais l'ajustement de l'écart de crédit est maintenant fondé sur les écarts moyens du rendement des obligations de sociétés (cotées AA) et des obligations provinciales ayant des échéances de 5 à 10 ans par rapport aux rendements des obligations canadiennes. Selon cette méthode, le taux d'actualisation choisi au 31 décembre 2019 est de 2,75 % (2018 – 3,50 %). Une réduction du taux d'actualisation hypothétique entraînerait une augmentation de la valeur actuarielle actualisée du passif au titre des ainsi qu'une diminution du résultat global.

L'inflation des salaires est déterminée par les augmentations de taux prévues par les conventions collectives négociées et est de 2,50 % pour 2020 et de 2,25 % pour 2021 et au-delà. (2018 – 1,40 % pour 2019, 1,7 % pour 2020 et 2,0 % pour 2021 et au-delà). L'hypothèse d'inflation des salaires à long terme est considérée comme la meilleure estimation de la direction pour la croissance à long terme des traitements. Une hausse du taux d'inflation des salaires hypothétique entraînerait une augmentation du passif ainsi qu'une augmentation du résultat global.

2019	+ 1 %	-1 %
+/- % de variation des taux hypothétiques	\$	\$
Taux d'actualisation	(79)	88
Taux d'inflation des salaires	66	(61)
<hr/>		
2018	+ 1 %	-1 %
+/- % de variation des taux hypothétiques	\$	\$
Taux d'actualisation	(69)	76
Taux d'inflation des salaires	57	(53)

c) Autres avantages du personnel à long terme

Les employés reçoivent des crédits pour six jours de congé spéciaux pour chaque année de service, jusqu'à concurrence de 30 jours. Les crédits pour congés spéciaux inutilisés ne sont pas payables à la cessation d'emploi ou au départ à la retraite.

Les employés reçoivent des crédits pour quinze jours de congés de maladie pour chaque année de service. Les crédits pour congés de maladie inutilisés s'accumulent et sont reportés pendant la durée de vie active d'un(e) employé(e). Les crédits pour congés de maladie inutilisés ne sont pas payables à la cessation d'emploi ou au départ à la retraite.

Le passif à long terme pour l'utilisation future excédentaire des congés spéciaux ou de maladie est défini comme les congés futurs, dépassant l'affectation annuelle normale acquise pendant l'exercice, qui seront utilisés par les employés.

Le solde du passif pour les prestations de congés spéciaux ou de maladie était de 510 \$ au 31 décembre 2019 (2018 – 432 \$). En 2019, une perte supplémentaire de 27 \$ (2018 – gain de 25 \$) au titre des pertes actuarielles (gains actuariels) relatives aux congés de maladie et congés spéciaux est enregistrée dans les salaires et traitements payables.

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019 (en milliers de dollars canadiens)

13. Gestion des capitaux et réserves

En vertu de l'article 83 de chacune des Lois, le Conseil de gouvernance a la responsabilité d'approuver les budgets de fonctionnement et d'immobilisations de la Commission, d'approuver les taux de cotisation des employeurs et les prestations versées aux travailleurs, et de veiller à la bonne gestion du Fonds de protection des travailleurs. L'objectif du Conseil de gouvernance est d'assurer la viabilité financière de la Commission, tout en maintenant des taux de cotisation et des prestations stables aux travailleurs blessés.

La Commission compte trois réserves au sein du Fonds de protection des travailleurs. Ces réserves sont établies par le Conseil de gouvernance et ne sont pas grevées d'affectations externes.

Comme le Fonds de protection des travailleurs comprend l'ensemble des cotisations des employeurs et des montants à verser aux travailleurs blessés, ainsi que les coûts d'application des Lois, le Conseil de gouvernance estime que les capitaux comprennent toutes les réserves de la Commission.

La Commission détermine le niveau de capitalisation en divisant l'actif total par le passif total. Ce niveau de capitalisation (ou actifs nets) représente la situation de capitalisation actuelle du Fonds de protection des travailleurs. L'objectif à long terme du Conseil de gouvernance est de demeurer entièrement capitalisé avec un coefficient de capitalisation cible de 125 %, qui comprend les fonds de réserve.

Au 31 décembre 2019, le niveau de capitalisation de la Commission était de 105 % (2018 – 102 %), d'où l'action requise qui est précisée à la section a) ci-dessous.

Le Conseil de gouvernance gère les capitaux en faisant le suivi de tous les produits et de toutes les charges au moyen de ses processus budgétaires et de rapports financiers, ainsi qu'en établissant des taux de cotisation et une politique en matière de placement qui maintiennent la capitalisation de la Commission et qui assurent que l'on puisse s'occuper des travailleurs blessés.

a) Réserve d'exploitation

La réserve d'exploitation vise à protéger la Commission contre les fluctuations défavorables au chapitre des coûts des réclamations et des résultats des placements.

Le niveau cible de la réserve d'exploitation est de 20 % du passif total, soit 87 072 \$ pour 2019 (2018 – 80 059 \$). Si le coefficient de capitalisation de la Commission, excluant la réserve pour catastrophes plafonnée à 5 %, devait baisser à :

- moins de 105 %, une majoration forfaitaire sur 15 ans serait mise en œuvre pour revenir au taux cible de la réserve d'exploitation;
- moins de 95 %, une majoration forfaitaire sur 10 ans serait mise en œuvre pour revenir au taux cible de la réserve d'exploitation.

Une exception aux recouvrements forfaitaires serait appliquée si le coefficient de capitalisation de la Commission descendait à moins de 95 % pendant la période de recouvrement sur 15 ans originalement mise en œuvre à l'atteinte du niveau de 105 %; un recouvrement forfaitaire sur 10 ans serait alors entamé.

Si le coefficient de capitalisation de la Commission, excluant la réserve pour catastrophes plafonnée à 5 %, dépassait 135 % pendant deux exercices consécutifs, un ajustement ponctuel pourrait être effectué par le Conseil de gouvernance pour ramener le coefficient de capitalisation à 135 %. Ce rajustement ponctuel serait limité à un maximum de 100 % des revenus annuels provenant des cotisations pour la deuxième année consécutive.

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019 (en milliers de dollars canadiens)

b) Réserve pour remplacement des immobilisations

Cette réserve permet une planification sur plusieurs années et sert à réserver des fonds pour l'achat d'immobilisations corporelles et d'actifs incorporels. Elle est capitalisée annuellement à l'aide d'un montant forfaitaire approuvé par le Conseil de gouvernance.

c) Réserve pour catastrophes

La réserve pour catastrophes vise à atténuer les répercussions potentielles d'un événement catastrophique sur le coefficient de capitalisation de la Commission. La Commission a établi des critères précis pour déterminer si un accident ou un événement répond à la définition d'une demande d'indemnisation pour catastrophe. Le niveau cible de la réserve pour catastrophes est établi à 5 % du passif total, soit 21 768 \$ pour 2019 (2018 – 20 015 \$). Des fonds peuvent être transférés de la réserve d'exploitation pour combler une insuffisance dans la réserve pour catastrophes tant que cela n'entraîne pas une insuffisance dans la réserve d'exploitation, une insuffisance étant définie comme moins de 5 % du passif total. Si la réserve pour catastrophes tombait à moins de 4 % du passif total, une majoration forfaitaire sur 15 ans serait mise en œuvre pour ramener la réserve pour catastrophes au taux cible.

14. Engagements

Paiements contractuels futurs minimaux au 31 décembre sur les contrats de biens et de services :

	\$
2020	4 339
2021	2 821
2022	1 096
2023	783
2024	745
Total	9 784

Tous les contrats sont des ententes de service et d'entretien standard.

15. Éventualités

Dans certaines circonstances, en vertu des *Lois sur l'indemnisation des travailleurs* des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut, la Commission est considérée comme un cessionnaire d'une cause d'action en ce qui a trait à l'incapacité d'un demandeur. Le montant d'un règlement excédant le coût de l'action, y compris l'administration et le droit futur à des prestations, est payé au travailleur ou aux personnes à sa charge. Les montants reçus dans le cadre de recouvrements auprès de tiers sont comptabilisés dans l'exercice pendant lequel le règlement a eu lieu. Aucune provision n'est inscrite dans le passif au titre des prestations pour des recouvrements futurs possibles auprès de tiers en raison de leur nature éventuelle.

En raison de la nature des activités de la Commission, diverses autres questions juridiques sont en cours d'instance. De l'avis de la direction, ces questions n'auront pas d'effets importants sur la situation financière ou les résultats d'exploitation de la Commission.

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019 (en milliers de dollars canadiens)

16. Gestion des risques financiers

Le Conseil de gouvernance est responsable de l'examen et de l'approbation du plan et de la politique de placement de la Commission. Le plan et la politique de placement indiquent les types et les catégories de placements dans lesquels la Commission pourrait investir, ainsi que la façon dont elle envisage d'atteindre son objectif en matière de placement et gérer son risque de placement. La Commission gère le risque associé à ses placements en maintenant un portefeuille judicieusement diversifié et en faisant appel à des gestionnaires de placement externes possédant différents styles et objectifs en matière de placement. En général, les placements sont détenus jusqu'à ce que les conditions du marché offrent de meilleures possibilités de placement. La Commission examine régulièrement le rendement de son portefeuille de placement par rapport aux références établies de l'industrie.

La Commission s'expose aux risques financiers suivants par son utilisation d'instruments financiers :

- Risque lié aux liquidités
- Risque lié au crédit
- Risque lié au marché
 - Risque lié au taux d'intérêt
 - Risque lié à l'immobilier
 - Risque lié au change

L'exposition de la Commission à ces risques est principalement liée à son portefeuille de placements, mais également à ses autres actifs et passifs financiers. Les parties qui suivent présentent de l'information sur l'exposition de la Commission à chacun des risques ci-dessus ainsi que sur les objectifs, les politiques et les processus de la Commission au chapitre de la mesure et de la gestion de ses risques.

a) Risque lié aux liquidités

Le risque lié aux liquidités est le risque que la Commission ait de la difficulté à s'acquitter des obligations liées à ses passifs financiers. Il est considéré comme étant faible. La Commission maintient des dépôts et des placements à court terme dans des banques dans le but de combler ses besoins de liquidité. Au 31 décembre 2019, la trésorerie et les équivalents de trésorerie étaient de 8 879 \$, ce qui constitue un coefficient de 0,63 des passifs à court terme (2018 – 11 643 \$ ou 0,82).

	1 an ou moins	2 à 3 ans	4 à 5 ans	6 ans ou plus	Total 2019
	\$	\$	\$	\$	\$
Comptes créditeurs, charges à payer et autres éléments du passif	4 927	-	-	-	4 927
Salaires et traitements payables	2 265	-	-	-	2 265
Cotisations à rembourser	6 916	-	-	-	6 916
Total	14 108	-	-	-	14 108

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019 (en milliers de dollars canadiens)

	1 an ou moins \$	2 à 3 ans \$	4 à 5 ans \$	6 ans ou plus \$	Total 2018 \$
Comptes créditeurs, charges à payer et autres éléments du passif	5 675	64	8	-	5 747
Salaires et traitements payables	2 235	-	-	-	2 235
Cotisations à rembourser	6 297	-	-	-	6 297
Total	14 207	64	8	-	14 279

Termes à court des titres à revenu fixe : moins d'un an – 0 \$ (2018 - 5 152 \$), 1 à 5 ans – 0 \$ (2018 - 26 525 \$), plus de 5 ans – 0 \$ (2018 - 33 489 \$). Ces renseignements étaient auparavant divulgués dans la note 6.a), revenu fixe.

b) Risque lié au crédit

Le risque lié au crédit en ce qui a trait aux instruments financiers découle de la possibilité que le client ou la contrepartie d'un instrument ne respecte pas ses obligations. L'exposition maximale à ce risque est représentée par la valeur comptable des actifs financiers telle qu'elle est présentée dans l'état de la situation financière.

Afin de gérer ce risque, les lignes directrices en matière de placements de la Commission exigent que 90 % ou plus de la valeur de marché des placements à court terme aient une cote de crédit minimale de R-1 (faible) ou son équivalent, et que 90 % ou plus des placements en instruments à revenu fixe aient une cote de crédit minimale de A- ou son équivalent. Malgré cette règle générale, en ce qui a trait aux placements dans des fonds communs, la politique sur les placements de la Commission permet que les dispositions du mandat du gestionnaire de placement administrant de tels fonds communs prévalent. Le mandat du gestionnaire de placement administrant le fonds commun à revenu fixe exige une cote de crédit moyenne de A ou l'équivalent. Ces cotes sont établies par une agence de notation indépendante.

La Commission gère le risque de crédit associé à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie en faisant affaire avec des institutions financières réputées et de premier ordre.

L'exposition de la Commission au risque de crédit associé à ses autres créances et à ses cotisations à recevoir est le risque qu'un employeur ou un client de recouvrement des coûts ne soit pas en mesure de payer les montants qu'il doit à la Commission. L'exposition maximale au risque de crédit est de 4 587 \$ (2018 – 5 067 \$). Les provisions pour créances douteuses sont fournies pour les pertes potentielles encourues à la date de clôture. Les montants indiqués dans l'état de la situation financière sont présentés après déduction de ces provisions pour créances douteuses. Les autres créances et cotisations à recevoir sont soumises à un test de dépréciation au cas par cas lorsqu'elles sont en souffrance ou lorsqu'il existe des preuves tangibles qu'un client sera en défaut. La Commission tient compte des antécédents de paiement du client, de sa solvabilité et de l'environnement économique au sein duquel il mène ses activités afin d'évaluer la dépréciation. La Commission comptabilise une provision particulière pour créances douteuses lorsque la direction considère le recouvrement prévu comme inférieur à la créance réelle. Les créances irrécouvrables sont imputées aux frais d'administration et aux frais généraux.

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019 (en milliers de dollars canadiens)

La Commission croit que le risque de crédit des autres créances et des cotisations à recevoir est atténué par les éléments suivants :

- Le bassin d'employeurs, dont le gouvernement représente un fort pourcentage, est réparti dans différentes industries.
- Au 31 décembre 2019, la majorité des autres créances et cotisations à recevoir était impayée depuis moins de 90 jours. La Commission n'exige pas de sûreté accessoire ou d'autre forme de sûreté des employeurs ou des clients pour les comptes débiteurs.
- La Commission a le pouvoir et les recours requis pour faire respecter les paiements exigibles.

Les autres créances et cotisations à recevoir de la Commission sont examinées chaque année pour déceler des indicateurs de dépréciation.

La Commission a changé de gestionnaires de placements et de portefeuilles au cours de l'exercice. Diverses informations à fournir sur les placements ont été modifiées au cours de l'exercice afin de mieux refléter le portefeuille de placements actuel. Les placements sont regroupés par catégorie d'actifs. La cote de crédit des placements détenus dans un fonds commun à revenu fixe et dans un fonds commun de placements hypothécaires a été ajoutée. De la trésorerie et des équivalents de trésorerie de 8 048 \$, non détenus par le dépositaire des placements, ont été retirés du total des placements à court terme de l'exercice précédent. Les placements en instruments à revenu fixe de l'exercice précédent s'élevaient à 170 765 \$.

Le tableau suivant classe les placements en fonction des cotes :

	AAA	AA	A	BBB et moins	Non cotés
2019	\$	\$	\$	\$	\$
Titres à revenu fixe	-	-	-	-	-
Fonds commun à revenu fixe	49 261	18 201	44 241	27 905	617
Fonds commun de placements hypothécaires (obligations)	146	-	1 359	7	927
Total	49 407	18 201	45 600	27 912	1 544
Pourcentage du total des obligations en portefeuille	34 %	12 %	31 %	19 %	1 %

L'encaisse et les placements à court terme (R-1 élevé) pour le fonds commun à revenu fixe de 4 335 \$ consistent en de la trésorerie et représentent jusqu'à 3 % du coût total des placements en instruments à revenu fixe.

La Commission est exposée au risque de crédit lié aux contrats de placements hypothécaires et de vente dans son fonds hypothécaire. Au 31 décembre 2019, la Commission avait 5 849 \$ en hypothèques assurées et en contrats de vente, et 31 203 \$ en hypothèques non assurées. Le risque de crédit sur ces placements n'était pas important en 2019.

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019 (en milliers de dollars canadiens)

2018	AAA \$	AA \$	A \$	BBB et moins \$	Non cotés \$
Titres à revenu fixe	18 299	33 235	12 427	977	-
Fonds commun à revenu fixe	28 089	12 929	21 484	7 915	-
Fonds commun de placements hypothécaires (obligations)	1 374	-	1 722	12	763
Total	47 762	46 164	35 633	8 904	763
Pourcentage du total des obligations en portefeuille	34 %	33 %	26 %	6 %	1 %

L'encaisse et les placements à court terme (R-1 élevé) pour les titres à revenu fixe de 228 \$ consistent en des placements à court terme et représentent moins de 1 % du coût total des placements en instruments à revenu fixe.

La Commission est exposée au risque de crédit lié aux contrats de placements hypothécaires et de vente dans son fonds hypothécaire. Au 31 décembre 2018, la Commission avait 5 257 \$ en hypothèques assurées et en contrats de vente, et 26 054 \$ en hypothèques non assurées. Le risque de crédit sur ces placements n'était pas important en 2018.

c) Risque lié au marché

Le risque lié au marché représente le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs des instruments financiers de la Commission varient en raison de la fluctuation des prix. La Commission investit dans des instruments à revenu fixe et des placements en actions négociés sur le marché des bourses nationales et étrangères ainsi que dans des placements de sociétés fermées. Le risque du marché est géré au moyen de la diversification entre différentes catégories d'actif et de la diversification géographique, ainsi qu'en limitant la concentration dans une unité à 5 % ou moins de la juste valeur du fonds de placement. La seule exception à cette règle est un placement dans un fonds immobilier, Bentall Kennedy Prime Canadian Property Fund Ltd., à 14,66 % (2018 – 15,04 %) du total du fonds. Ce fonds est diversifié par type de placement et par emplacement géographique. En 2019, le fonds détenait des biens dans quatre provinces : 47 % en Ontario, 24 % en Colombie-Britannique, 18 % en Alberta et 11 % au Québec. Les types de biens détenus par le fonds peuvent être classés comme des locaux de commerce au détail (24 %), des bureaux (39 %), des locaux de distribution et d'entreposage (24 %), des résidences multifamiliales (9 %) et autres (4 %). Le Conseil de gouvernance est au courant de cette exception à sa politique de placement.

Cibles de placement et composition réelle de l'actif de la Commission à la juste valeur au 31 décembre 2019 :

	Cible		Réel %
	Maximum %	Minimum %	
Titres à revenu fixe et fonds d'obligations indexées	45,00	25,00	32,83
Actions canadiennes	24,00	8,00	15,28
Biens immobiliers	20,00	10,00	14,66
Actions internationales	34,00	14,00	26,89
Hypothèques	15,00	5,00	9,26
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5,00	-	1,08

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019 (en milliers de dollars canadiens)

Les placements en actions sont particulièrement sensibles au risque du marché. Puisque les actions sont comptabilisées comme détenues à des fins de transaction, les variations de leur juste valeur découlant des mouvements des marchés ont d'importantes répercussions sur le résultat global et les valeurs des réserves. Le tableau qui suit constitue une analyse de sensibilité qui indique les conséquences d'une variation de 11,19 % à 12,23 %, selon le type d'actif, sur les valeurs marchandes moyennes de chaque portefeuille, qui équivaut à un écart-type du portefeuille dans l'indice boursier respectif.

Portefeuille	Indice	Exposition au 31 décembre 2019 \$	Écart-type de la variation %	Variation du résultat global de 2019 \$
Actions canadiennes	TSX 300	65 149	12,23	7 968
Actions internationales	MSCI EAEO	114 654	11,19	12 830

d) Risque lié aux taux d'intérêt

Le risque lié aux taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie des instruments financiers de la Commission varient en raison de la fluctuation des taux d'intérêt. La Commission est exposée au risque de taux d'intérêt principalement par l'intermédiaire de ses placements en instruments à revenu fixe. Les fluctuations des taux d'intérêt peuvent avoir des incidences sur la juste valeur des placements en instruments à revenu fixe, et amener les investisseurs à réorienter leurs préférences pour certaines catégories d'actif. Le risque de taux d'intérêt est minimisé au moyen d'une gestion active de la durée des placements en instruments à revenu fixe.

Le tableau qui suit fournit une analyse de sensibilité des conséquences d'une variation de 1,00 % des taux d'intérêt nominaux au 31 décembre, en presumant que la variation est uniforme dans l'ensemble du secteur et que les autres variables restent constantes.

	Variation des taux d'intérêt %	Variation du résultat global de 2019 \$
Variation des taux d'intérêt nominaux	+1,00	12 597
	Variation des taux d'intérêt %	Variation du résultat global de 2018 \$
Variation des taux d'intérêt nominaux	+1,00	10 048

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019 (en milliers de dollars canadiens)

e) Risque lié à l'immobilier

Le risque lié à l'immobilier provient des variations de la valeur des biens immobiliers attribuables aux marchés locaux et aux taux d'occupation. Ce risque est géré par une diversification des types et des emplacements des biens immobiliers. Les incidences défavorables de tout segment du marché ou emplacement géographique sont réduites par la diversification des biens détenus parmi les marchés résidentiel, commercial, industriel et du développement.

Le tableau ci-dessous présente l'effet estimé d'une modification négative importante des évaluations des placements dans des biens immobiliers nationaux pour l'exercice terminé le 31 décembre. La variation du résultat global reflète une modification de l'évaluation de 9,74 % (2018 – 12,50 %) qui, fondée sur dix ans de résultats, constituerait un écart-type de la modification de l'évaluation.

Portefeuille	Exposition au 31 décembre 2019 \$	Variation %	Variation du résultat global de 2019 \$
Biens immobiliers	62 515	+9,74 %	6 089

Portefeuille	Exposition au 31 décembre 2018 \$	Variation %	Variation du résultat global de 2018 \$
Biens immobiliers	57 387	+12,50	7 173

f) Risque lié au change

Le risque lié au change représente le risque que la valeur des actifs financiers et des passifs financiers libellés en devises varie en raison des fluctuations de leurs cours de change respectifs par rapport au dollar canadien. La Commission a des placements libellés en devises qui sont ainsi exposés au risque de change. Pour atténuer ce risque, les gestionnaires de placements sont autorisés à conclure des contrats de change à terme, qui représentent des engagements à échanger deux devises à une date ultérieure particulière à un taux prédéterminé par les deux parties au commencement du contrat, dans le seul but de couvrir les transactions en devises. Les contrats de change à terme en cours au 31 décembre 2019 s'élevaient à 4 752 \$ (2018 – 0 \$). Ces contrats équivalaient à l'exposition au risque de change de placements en instruments à revenu fixe.

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019 (en milliers de dollars canadiens)

Montant total des placements, à la juste valeur, exposés au risque de change :

Pays étranger	Juste valeur des investissements totaux en 2019 \$	Juste valeur des investissements totaux en 2018 \$
États-Unis	72 008	55 391
Europe	11 646	10 987
Japon	8 363	6 115
Royaume-Uni	7 547	9 244
Suisse	4 012	4 564
Australie	1 753	750
Hong Kong	1 405	1 855
Danemark	807	616
Corée	779	416
Singapour	670	527
Israël	575	-
Nouvelle-Zélande	383	-
Suède	294	-
Norvège	188	-
Mexique	134	-
Taiwan	86	373
Hongrie	44	-
République tchèque	19	-
Afrique du Sud	12	119
Brésil	6	346
Chine	-	577
Inde	-	620
Total partiel	110 731	92 500

Les placements dans des actions internationales comprennent une somme de 4 022 \$ dans des titres en dollars canadiens (2018 – 0 \$).

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019 (en milliers de dollars canadiens)

Les tableaux suivants offrent une analyse de sensibilité qui illustre l'incidence d'une appréciation de 10 % du dollar canadien par rapport aux cinq grandes devises auxquelles la Commission est exposée pour l'exercice se terminant le 31 décembre. Cette analyse suppose que toutes les autres variables demeurent constantes.

	Exposition au 31 décembre 2019 \$	Variation %	Variation du résultat global de 2019 \$
États-Unis	72 008	+10,00	(7 201)
Europe	11 646	+10,00	(1 165)
Japon	8 363	+10,00	(836)
Royaume-Uni	7 547	+10,00	(755)
Suisse	4 012	+10,00	(401)

	Exposition au 31 décembre 2018 \$	Variation %	Variation du résultat global de 2018 \$
États-Unis	55 391	+10,00	(5 539)
Europe	10 987	+10,00	(1 099)
Japon	6 115	+10,00	(612)
Royaume-Uni	9 244	+10,00	(924)
Suisse	4 564	+10,00	(456)

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019 (en milliers de dollars canadiens)

17. Frais d'administration et frais généraux

	2019	2018
	\$	\$
Salaires, traitements et indemnités	17 253	16 057
Services professionnels	4 778	4 766
Part des avantages assumée par l'employeur	3 311	3 503
Amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation	1 285	-
Amortissement et dépréciation	1 217	1 514
Déplacements	852	1 000
Réparation et entretien de bureaux	799	769
Communications	704	713
Services et fournitures de bureau	615	633
Meubles et matériel de bureau (non capitalisés)	508	648
Contributions à d'autres organismes	410	400
Publicité et information publique	283	337
Formation et perfectionnement	276	277
Charge d'intérêts sur les obligations locatives	238	-
Subventions	214	242
Honoraires et acomptes	67	94
Recrutement	61	51
Paiements pour location de bureaux	51	657
Créances estimées irrécouvrables	48	33
Perte sur l'aliénation des actifs	17	2
Recouvrements	(498)	(81)
	32 489	31 615
Moins : Affectation aux coûts de gestion des réclamations – blessures de l'exercice en cours (note 11.b)	(2 186)	(3 508)
Moins : Affectation aux coûts de gestion des réclamations – blessures des exercices antérieurs (note 11.b)	(11 372)	(9 680)
Total	18 931	18 427

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019 (en milliers de dollars canadiens)

18. Opérations entre parties liées

La Commission est liée à tous les ministères et organismes publics territoriaux des gouvernements des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut. Elle effectue des opérations avec ces entités dans le cours normal de ses activités. Les tableaux qui suivent résument les opérations de la Commission.

Soldes à payer par les parties liées compris dans les cotisations à recevoir et les autres créances :

	2019	2018
	\$	\$
Gouvernement du Nunavut	102	-
Organismes publics territoriaux	7	23
Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest	528	496
Total	637	519

Soldes à payer aux parties liées compris dans les comptes créditeurs, charges à payer et autres éléments du passif, et les cotisations à rembourser :

	2019	2018
	\$	\$
Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest	-	190
Organismes publics territoriaux	154	933
Gouvernement du Nunavut	359	903
Total	513	2 026

La Commission impute aux gouvernements des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut les frais d'administration des prestations liées aux réclamations des chasseurs et des trappeurs en vertu de protocoles d'entente conclus avec ces gouvernements. Ces frais comprennent l'augmentation ou la diminution du passif au titre des prestations relativement aux réclamations des chasseurs et des trappeurs; par conséquent, une réduction considérable du passif au titre des prestations peut entraîner un remboursement par la Commission à l'un ou l'autre des gouvernements. En 2019, le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest et le gouvernement du Nunavut ont tous deux reçu un chèque de remboursement à ce titre, respectivement de 432 \$ et de 102 \$. En 2018, le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest et le gouvernement du Nunavut ont tous deux reçu un chèque de remboursement au titre des réclamations des chasseurs et des trappeurs, respectivement de 418 \$ et de 25 \$.

Produit des cotisations, aux taux déterminés au moyen de la même méthode que dans les autres cas, ainsi que recouvrements pour chasseurs et trappeurs, tels qu'ils sont décrits ci-dessus, provenant des parties liées pour les exercices terminés le 31 décembre :

	2019	2018
	\$	\$
Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest	5 646	4 797
Gouvernement du Nunavut	5 014	3 138
Organismes publics territoriaux	2 405	2 235
Total	13 065	10 170

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019 (en milliers de dollars canadiens)

Charges imputées aux parties liées pour les exercices terminés le 31 décembre :

	2019	2018
	\$	\$
Organismes publics territoriaux	2 177	2 664
Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest	1 588	1 610
Gouvernement du Nunavut	939	1 160
Total	4 704	5 434

Placements en obligations de parties liées à la juste valeur :

	2019	2018
	\$	\$
Société d'énergie des Territoires du Nord-Ouest		
6,42 % à échéance le 18 décembre 2032	-	1 118
5,95 % à échéance le 15 décembre 2034	-	1 293
Total	-	2 411

Dans les présents états financiers, la Commission ne comptabilise pas la valeur des services fournis gratuitement dans le cours normal des activités par les gouvernements des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut. Les services fournis gratuitement ne sont pas considérables, mais comprennent des domaines où la Commission respecte les politiques administratives et les contrats d'emploi du gouvernement. Ces services comprennent des services de formation, de gestion des documents et de ressources humaines.

Rémunération des principaux dirigeants

	2019	2018
	\$	\$
Rémunération	1 734	1 803
Avantages postérieurs à l'emploi - augmentation du passif	3	33
Régime de retraite	194	162
Rémunération totale versée aux principaux dirigeants	1 931	1 998

Les cotisations de l'employeur au Régime sont comprises.

Les montants présentés dans le tableau sont les montants passés en charges pendant la période de présentation de l'information financière qui se rapportent aux principaux dirigeants, soit les membres du Conseil de gouvernance, le président et les vice-présidents.

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019 (en milliers de dollars canadiens)

19. Évaluation de la juste valeur

Instruments financiers de la Commission classés selon la hiérarchie de la juste valeur, tel que cela est décrit à la note 2.c), au 31 décembre 2019 :

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	2019
	\$	\$	\$	\$
Instruments financiers évalués à la juste valeur :				
Actions	177 909	1 837	57	179 803
Titres à revenu fixe et fonds d'obligations indexées	49	144 346	164	144 559
Biens immobiliers	-	62 515	-	62 515
Hypothèques	-	39 493	-	39 493
Total	177 958	248 191	221	426 370

Instruments financiers de la Commission classés selon la hiérarchie de la juste valeur, tel que cela est décrit à la note 2.c), au 31 décembre 2018 :

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	2018
	\$	\$	\$	\$
Instruments financiers évalués à la juste valeur :				
Actions	153 456	-	-	153 456
Titres à revenu fixe et fonds d'obligations indexées	-	135 582	-	135 582
Biens immobiliers	-	57 387	-	57 387
Hypothèques	-	35 182	-	35 182
Total	153 456	228 151	-	381 607

Les fonds de placements hypothécaires sont évalués en se fondant sur des données provenant d'un marché non actif, mais bien défini pour des actifs semblables. Des taux d'actualisation et des écarts vérifiables qui reflètent la qualité des créances hypothécaires sous-jacentes sont utilisés.

Les parts du fonds commun sont évaluées à leur valeur liquidative de fin d'exercice, telle qu'elle est déterminée par le gestionnaire ou l'administrateur du fonds. Pour les fonds communs à revenu fixe et d'actions, ces valeurs représentent la part proportionnelle d'actifs nets sous-jacents de la Commission à leur juste valeur déterminée en fonction soit des cours du marché ou des cours du marché à la date de clôture de l'exercice, soit de la moyenne des derniers cours acheteurs ou cours vendeurs fondée sur les cotations publiques de maisons de courtage de valeurs reconnues qui opèrent sur le marché de ces titres. Les obligations sont évaluées au moyen du système de prix de PC Bond du Groupe TMX. Les biens immobiliers sont évalués en comparant la valeur des biens à celles d'autres transactions conclues ou à des offres dans le marché et en réalisant une analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie fondée sur les loyers du marché et les taux d'actualisation comparables.

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019 (en milliers de dollars canadiens)

20. Actifs au titre de droits d'utilisation et obligation locative

La Commission loue plusieurs biens, dont des biens immobiliers. Certains contrats de location prévoient des options de prolongation pouvant être exercées par la Commission. La Commission a inclus l'option de prolongation prévue au contrat de location dans le calcul de l'obligation locative dans les cas où elle a la certitude raisonnable de l'exercer. Dans les cas où l'option de prolongation n'a pas été incluse dans le calcul de l'obligation locative, les paiements de loyers futurs s'élèvent à 2 246 \$ (montant actualisé). Les contrats de location ne comprennent pas d'option d'achat, de loyer conditionnel ou de clause d'indexation.

Les sommes passées en charges pour l'entretien des aires communes et les services publics, non incluses dans le calcul des obligations locatives, s'élèvent à 799 \$ en 2019.

	\$
Solde de l'actif au 1 ^{er} janvier 2019	7 108
Ajouts	271
Amortissement	(1 285)
Solde de l'actif au 31 décembre 2019	6 094

	\$
Obligation locative au 1 ^{er} janvier 2019	7 108
Ajouts	271
Paiements se rapportant au principal	(1 162)
Solde de l'obligation locative au 1^{er} janvier 2019	6 217

Analyse des échéances des obligations locatives

	2019
	\$
Année 1	1 176
Année 2	1 122
Année 3	957
Année 4	974
Année 5	841
Exercices subséquents	1 147
Total	6 217

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019 (en milliers de dollars canadiens)

21. Événements subséquents

Le 11 mars 2020, l'Organisation mondiale de la Santé a déclaré que la COVID-19 constituait une pandémie mondiale. Les marchés d'investissement mondiaux ont été immédiatement et considérablement affectés. La juste valeur des placements détenus a subi une baisse. Une diminution des valeurs des placements de la Commission a eu un effet négatif sur le niveau de capitalisation, ce qui pourrait avoir des répercussions sur les taux de cotisation des employeurs.

La Commission, après avoir consulté les gouvernements des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut, a annoncé le 8 avril 2020 certaines mesures d'allègement financier à l'intention des employeurs, notamment la suspension de la pénalité pour paiement en retard et un report de la date limite de paiement des cotisations au 1^{er} août 2020. De plus, la Commission continue d'inviter les employeurs à réviser leurs estimations de leur masse salariale de 2020, le cas échéant, afin de tenir compte des conséquences de la COVID-19 sur leurs activités.

Au 9 juin 2020, la durée et l'ampleur des répercussions de la COVID-19 sont incertaines. La Commission n'est pas en mesure d'estimer l'incidence de la pandémie sur son niveau de capitalisation dans l'avenir.

Rapport annuel 2019

COMMISSION DE LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL ET DE L'INDEMNISATION DES TRAVAILLEURS
TERRITOIRES DU NORD-OUEST ET NUNAVUT



WSCCNTNU



wscn.nt.ca 1.800.661.0792
wscn.nu.ca 1.877.404.4407